

PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE PREFECTURE DE LA GIRONDE



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."

N° 08 - Volume I - Août/Septembre 2007

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

 $N^{\,0} \,\,0\,8\,\,-\,\,\,V\,o\,l\,u\,m\,e\,\,\,I\,\,-\,\,\,A\,o\,\hat{u}\,t\,/\,S\,e\,p\,t\,e\,m\,b\,r\,e\,\,\,\,2\,0\,0\,7$

Sommaire



COLLECTIVITES LOCALES - Finances6
Arrêté - 2007-08-0100 - Autorisant le CCAS de Saint-Médard-en-Jalles à contracter un emprunt pour acquisition d'équipements - 03/09/2007
COLLECTIVITES LOCALES - Intercommunalité
Arrêté - 2007-08-0013 - Création du Syndicat Mixte Gironde Numérique - 01/08/2007
Bordeaux - 08/08/2007
Arrêté - 2007-08-0036 - Syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion du collège de Biganos - Dissolution - 20/08/2007
Arrêté - 2007-08-0041 - Syndicat intercommunal d'entente pédagogique de Baigneaux-Cessac-Courpiac-Frontenac-Lugasson- Montignac - Modification des statuts - 20/08/2007
Arrêté - 2007-08-0082 - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan - Adhésion de la commune de Créon à la compétence optionnelle "Eau potable" - 27/08/2007
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Corps préfectoral
Arrêté - 2007-09-0019 - Délégation de signature à M. Antoine PRAX, Sous-Préfet de Libourne - 06/09/2007
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Préfecture
Arrêté - 2007-08-0027 - Délégation de signature à Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des services administratifs du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales d'Aquitaine - 03/09/2007
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Préfet de Zone22
Arrêté - 2007-09-0014 - Délégation de signature à M. le Colonel CORACK, Chef d'Etat Major de la Zone de Défense Sud- Ouest - 06/09/2007
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services Déconcentrés24
Arrêté - 2007-08-0008 - Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine - 03/09/200724
DISTINCTIONS HONORIFIQUES29
Arrêté - 2007-07-0024 - Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à Mme Véronique GIL - 24/07/2007
Arrêté - 2007-07-0018 - Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Guy PRIEUR - 24/07/2007

Arrêté - 2007-08-0039 - Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Thibaul CAVAILHES - 27/08/2007
Arrêté - 2007-08-0083 - Médaille d'Honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2007 - 30/08/2007
EDUCATION
Arrêté - 2007-08-0010 - Désaffectation des biens EPLE Lycée Pré de Cordy de Sarlat - 09/08/2007
EXPROPRIATION
Arrêté - 2007-08-0017 - Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de Floirac du lot n°37 du centre "La Gravette" - 10/08/2007
Arrêté - 2007-08-0103 - Déclaration d'utilité publique au profit de la commune de La Brède des acquisitions des terrain nécessaires à la réalisation de la ZAC - 27/08/20073:
PROTECTION CIVILE30
Arrêté modificatif - 2007-08-0026 - Arrêté modificatif à l'arrêté portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - 29/01/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0031 - Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portan création d'un groupe de visite - sous-commission spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique 29/01/2007
Arrêté - 2007-08-0032 - Création d'un groupe de visite - sous-commission spécialisée dans le domaine de l'accessibilité de personnes handicapées - 29/01/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0030 - Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées - 29/01/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0029 - Arrêté modificatif à l'arrêté du 7 décembre 1995 (sous-commission spécialisée en matière de sécurité contre l'incendie et la panique) - 29/01/2007
Arrêté - 2007-08-0052 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon - 05/03/200740
Arrêté modificatif - 2007-08-0057 - Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (groupe de visite de la commission de sécurité e d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0066 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon - 05/03/200748
Arrêté modificatif - 2007-08-0065 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0064 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0063 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0062 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0061 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0060 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0059 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0058 - Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0071 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0070 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0069 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0068 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre - 05/03/200764
Arrêté modificatif - 2007-08-0067 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0056 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération

Arrêté - 2007-08-0047 - Création d'une commission d'accessibilité de la communauté d'agglomérations du bassin d'Arcachon sud - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0051 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0054 - Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'un groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0055 - Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération) - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0050 - Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon - 05/03/200773
Arrêté modificatif - 2007-08-0046 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité du district sud-bassin) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0072 - Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne - 05/03/200775
Arrêté - 2007-08-0073 - Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0074 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne) - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0075 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville d'Andernos) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0086 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bègles - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0085 - Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Bègles) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0090 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bordeaux - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0015 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Villenave d'Ornon) - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0005 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Mérignac) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-09-0002 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Libourne - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0001 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Libourne) - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0113 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan) - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0112 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0111 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Gradignan - 05/03/200792
Arrêté - 2007-08-0096 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cenon - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0095 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cenon) - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0089 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bordeaux) - 05/03/2007
Arrêté - 2007-08-0076 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville d'Andernos - 05/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0003 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Lormont) - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0077 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bassens) - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0087 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Blanquefort) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0092 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bruges - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0098 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cestas - 25/03/2007
Arrêté - 2007-09-0009 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Pessac - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0008 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Pessac) - 25/03/2007

Arrêté - 2007-08-0116 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Le Bouscat - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0115 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Le Bouscat) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0110 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Floirac - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0109 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Floirac) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0108 - Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de la ville de Eysines - 25/03/2007.114
Arrêté modificatif - 2007-08-0107 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Eysines) - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0097 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cestas) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-09-0013 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Talence - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0012 - Modification de l'arrêté du 13 décembre 1996 (commission de sécurité de la ville de Talence) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-09-0011 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Saint Médard en Jalles - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-09-0010 - Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Saint Médard en Jalles) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0094 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Carbon Blanc - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0093 - Modification de l'arrêté du 9 mars 1996 (commission de sécurité de la ville de Carbor Blanc) - 25/03/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0091 - Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bruges) - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0088 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Blanquefort - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0084 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bassens - 25/03/2007
Arrêté - 2007-09-0004 - Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Lormont - 25/03/2007
Arrêté - 2007-08-0021 - Homologation de l'enceinte sportive dénommée Stade Chaban Delmas - BORDEAUX (modificatif) - 16/08/2007
Arrêté - 2007-08-0024 - Liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour l'année 2007 établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde - 20/08/2007
Arrêté - 2007-06-0047 - Liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours - 24/08/2007
SECURITE - GARDIENNAGE134
Arrêté - 2007-07-0071 - Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée ABC SECURITE 33 à Mérignac - 30/07/2007
Arrêté - 2007-08-0006 - Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée GPS à Arès - 02/08/2007
Arrêté - 2007-08-0009 - Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée SURVEILLANCE PRO à St Seurin sur l'Isle - 03/08/2007
Arrêté - 2007-08-0023 - Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité de la discothèque L'AQUARIUM à Bordeaux - 16/08/2007
Arrêté modificatif - 2007-08-0025 - Arrêté modificatif de l'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'Etablissement de sécurité privée S. PROTECTOR (G.S.B.) - 16/08/2007
Arrêté - 2007-08-0053 - Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage PRO.GR.S - 24/08/2007
Arrêté - 2007-08-0101 - Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage METROPOLE SECURITE - 30/08/2007
Arrêté - 2007-08-0099 - Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité du FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX à Bordeaux - 31/08/2007
URBANISME142
Arrêté - 2007-07-0069 - Carte communale de Mombrier - 03/07/2007

ANNEXES	143
Annexe acte 2007-08-0010 : Inventaire du lycée Pré de Cordy de Sarlat	144
Annexe acte 2007-08-0017 : Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commun n°37 du centre "La Gravette"	
Annexe acte 2007-08-0030 : Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées	
Annexe acte 2007-08-0024 : Liste des agents spécialistes "GRIMP" pour 2007	148
Annexe acte 2007-06-0047 : Annexe à l'arrêté du 24 août 2007	150
Annexe acte 2007-08-0083 : Liste des récipiendaires de la médaille d'honneur du trav 14 juillet 2007	-
Annexe acte 2007-08-0008 : Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur maritimes d'Aquitaine	O



COLLECTIVITES LOCALES - FINANCES

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle et Dotations budgétaires

Arrêté du 03/09/2007

Autorisant le CCAS de Saint-Médard-en-Jalles à contracter un emprunt pour acquisition d'équipements

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les emprunts réalisés par les Centres Communaux d'Action Sociale,

VU le projet du CCAS de SAINT-MEDARD en JALLES relatif à l'acquisition d'équipements mobiliers aux fins d'aménager l'Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes "Simone de Beauvoir",

VU la lettre de M. le Maire de SAINT-MEDARD en JALLES, Président du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 17 juillet 2007 sollicitant la mise en oeuvre des dispositions de l'article L2121-34 du CGCT intéressant l'autorisation de contracter un emprunt dont le remboursement sera effectué dans un délai supérieur à 12 ans,

VU l'avis de M. le Trésorier de Saint-Médard en Jalles en date du 6 août 2007, reçu en Préfecture le 21 août 2007 par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MEDARD en JALLES est autorisé à contracter un emprunt destiné à l'acquisition d'équipements mobiliers d'un montant de 44 724 €, auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine (CRAMA), sur une durée de 15 ans à taux zéro.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/09/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général, *François PENY*



COLLECTIVITES LOCALES - INTERCOMMUNALITÉ

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Arrêté du 01/08/2007

Création du Syndicat Mixte Gironde Numérique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5721-1 et suivants,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les délibérations des collectivités suivantes :

Département de la Gironde, Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, Communauté de Communes de Montesquieu, Communauté de Communes des Côteaux Bordelais, Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers, Communauté de Communes du Créonnais, Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS), Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN), Communauté de Communes du Val de l'Eyre, Communauté de Communes du Canton de Blaye, Communauté de Communes du Canton de Bourg, Communauté de Communes du Canton de Saint-Savin, Communauté de Communes du Cubzaguais, Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers sur Gironde, Communauté de Communes de Captieux-Grignols, Communauté de Communes des Côteaux Macariens, Communauté de Communes du Bazadais, Communauté de Communes du Canton de Podensac, Communauté de Communes du Canton de Targon, Communauté de Communes du Canton de Villandraut, Communauté de Communes du Monségurais, Communauté de Communes du Pays d'Auros, Communauté de Communes du Pays de Langon, Communauté de Communes du Pays de Pellegrue, Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, Communauté de Communes du Réolais, Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Communauté de Communes Coeur du Médoc, Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, Communauté de Communes des Lacs Médocains, Communauté de Communes du Centre Médoc, Communauté de Communes "Médullienne", Communauté de Communes Castillon-Pujols, Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers Ouest, Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion, Communauté de Communes du Brannais, Communauté de Communes du Canton de Fronsac, Communauté de Communes du Canton de Guîtres, Communauté de Communes du Libournais, Communauté de Communes du Lussacais, Communauté de Communes du Pays de Coutras, Communauté de Communes du Pays Foyen, Communauté de Communes du Sud-Libournais demandant à adhérer au syndicat mixte Gironde Numérique,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Aquitaine autorisant l'adhésion de la Région Aquitaine en tant que membre associé au syndicat,

VU le projet de statuts,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

Article premier : Est autorisée entre le Département de la Gironde, les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération suivantes :

Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, Communauté de Communes de Montesquieu, Communauté de Communes des Côteaux Bordelais, Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers, Communauté de Communes du Créonnais, Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS), Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN), Communauté de Communes du Val de l'Eyre, Communauté de Communes du Canton de Blaye, Communauté de Communes du Canton de Bourg, Communauté de Communes du Canton de Saint-Savin, Communauté de Communes du Cubzaguais, Communauté de Communes de l'Estuaire-Canton de Saint-Ciers sur Gironde, Communauté de Communes de Captieux-Grignols, Communauté de Communes des Côteaux Macariens, Communauté de Communes du Bazadais, Communauté de Communes du Canton de Podensac, Communauté de Communes du Canton de Targon, Communauté de Communes du Canton de Villandraut, Communauté de Communes du Monségurais, Communauté de Communes du Pays d'Auros, Communauté de Communes du Pays de Langon, Communauté de Communes du Pays de Pellegrue, Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, Communauté de Communes du Réolais, Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Communauté de Communes Coeur du Médoc, Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, Communauté de Communes des Lacs Médocains, Communauté de Communes du Centre Médoc, Communauté de Communes "Médullienne", Communauté de Communes Castillon-Pujols, Communauté de Communes de l'Entre Deux Mers Ouest, Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion, Communauté de Communes du Brannais, Communauté de Communes du Canton de Fronsac, Communauté de Communes du Canton de Guîtres, Communauté de Communes du Libournais, Communauté de Communes du Lussacais, Communauté de Communes du Pays de Coutras, Communauté de Communes du Pays Foyen, Communauté de Communes du Sud-Libournais la création d'un syndicat mixte dénommé "Gironde Numérique".

Article 2 : Ce groupement exercera les compétences définies à l'article 2 des statuts qui font l'objet d'une annexe. L'association de la Communauté Urbaine de Bordeaux au syndicat, telle que prévue à l'article 4 des statuts, est subordonnée à la décision du Conseil de Communauté.

Article 3 : Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : Conseil Général Esplanade Charles de Gaulle 33 077 Bordeaux cedex.

Article 4 : Le groupement est créé pour une durée illimitée.

Article 5 : Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ainsi que les Sous-Préfets du Bassin d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre et de Libourne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- M. le Président du Conseil Général
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI à fiscalité propre concernés
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Article 7 : Les annexes précitées relatives aux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 5 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et des administrations concernées.

Article 8 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 01/08/2007



Arrêté du 07/08/2007

Désignation du receveur syndical du Syndicat Mixte Gironde Numérique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral daté du 01/08/2007 autorisant la création du syndicat mixte "Gironde Numérique",

VU la lettre du 16/07/2007 du Président du Conseil Général de la Gironde concernant la désignation du receveur syndical,

VU la lettre du Trésorier Payeur Général en date du 31/07/2007,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

Article premier : Les fonctions de receveur syndical du Syndicat Mixte "Gironde Numérique" créé par arrêté préfectoral du 01/08/2007 seront assurées par M. le Payeur Départemental.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ainsi que les Sous-Préfets du Bassin d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre et de Libourne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- M. le Président du Conseil Général
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI à fiscalité propre concernés
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde

Article 3 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 07/08/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

Arrêté du 07/08/2007

Syndicat mixte du Pays Coeur Entre Deux Mers (SYTECEM) - Transfert du siège social -

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

18 septembre 2000 - Création -

15 mars 2002 - Modification des Membres -

05 décembre 2002 - Modification des statuts -

09 février 2006 - Modification des statuts -

VU la délibération du comité syndical en date du 11/10/2006 décidant : 1) de transférer le siège social du groupement fixé initialement 2 rue du poids public 33 760 TARGON à l'adresse suivante : 20 bis grand rue 33 760 TARGON, 2) de modifier l'article 3 des statuts en conséquence,

VU les délibérations favorables des communautés de communes suivantes : Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, Communauté de Communes du Créonnais, Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, Communauté de Communes du Canton de Targon, Communauté de Communes des Côteaux Bordelais, Communauté de Communes des Côteaux de Garonne.

VU l'avis du Sous-Préfet de LANGON,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisé le transfert du siège social du Syndicat Mixte du Pays Coeur Entre Deux Mers (SYTECEM) fixé initialement : 2 rue du poids public 33760 TARGON à l'adresse suivante : 20 bis grand rue 33760 TARGON. L'article 3 des statuts du SYTECEM est modifié en conséquence.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 07/08/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté modificatif du 08/08/2007

Conservatoire Botanique Sud-Atlantique - Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5721-2 et suivants,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés préfectoraux antérieurs :

18 mai 2006 - Création

31 mai 2007 - Modification des membres

22 juin 2007 - Modification des statuts

VU la délibération du conseil de communauté de la Communauté Urbaine de Bordeaux décidant d'adhérer au syndicat mixte,

VU la délibération du comité syndical en date du 26/06/2007 acceptant cette demande d'adhésion,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée l'adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Conservatoire Botanique Sud-Atlantique.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes, le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée des annexes précitées sera notifiée à :

- M. le Président du Groupement,
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des collectivités concernées,
- M. le Président du Conseil Général,

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'AUDENGE.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

9 e

Fait à Bordeaux, le 08/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 20/08/2007

Syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion du collège de Biganos - Dissolution -

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5212-33,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1988 autorisant la création du syndicat,

VU la délibération du comité syndical du 05/04/2005 décidant de dissoudre le syndicat et se prononçant sur les modalités de sa liquidation,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BIGANOS - MIOS - MARCHEPRIME -

VU la délibération du comité syndical du 13/06/2007 approuvant le compte de gestion 2006 et le compte administratif 2006 valant compte de clôture,

VU l'avis du Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Le Syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion du collège de Biganos est dissous.

ARTICLE 2 - L'excédent budgétaire figurant sur les comptes du syndicat a été réparti entre les communes membres conformément aux dispositions prévues par les délibérations précitées.

ARTICLE 3 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet du Bassin d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- Mme la Présidente du groupement,
- Mme et Mrs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier d'Audenge,

ARTICLE 5 - Les annexes visées aux articles 2 et 3 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et des Administrations concernées.

ARTICLE 6 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 20/08/2007

Syndicat intercommunal d'entente pédagogique de Baigneaux-Cessac-Courpiac-Frontenac-Lugasson-Montignac - Modification des statuts -

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

19 janvier 1978 - Création -

26 juillet 2002 - Modification des compétences -

VU la délibération du comité syndical en date du 01/06/2007 décidant d'approuver de nouveaux statuts,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BAIGNEAUX - CESSAC - COURPIAC - FRONTENAC - LUGASSON - MONTIGNAC -

VU les nouveaux statuts approuvés,

VU l'avis favorable du Sous-Préfet de Langon,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'entente pédagogique de Frontenac.

Les nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents, et font l'objet d'une annexe.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mme et Mrs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les annexes précitées relatives aux nouveaux statuts ainsi que les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*

& &

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Contrôle de légalité et intercommunalité

Arrêté du 27/08/2007

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan - Adhésion de la commune de Créon à la compétence optionnelle "Eau potable"

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

07 décembre 1965 - Création -

09 août 1967 - Modification des membres -

12 janvier 1970 - Modification des membres -

08 juillet 1974 - Modification des membres -

27 septembre 1977 - Modification des membres -

05 novembre 1993 - Transfert du siège social -

24 septembre 2001 - Modification des statuts -

30 novembre 2005 - Modification des membres et des statuts -

VU la délibération de la commune de CREON décidant d'adhérer à la compétence optionnelle A "Eau potable" du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Non Collectif de la Région de Bonnetan à compter du 1^{er} janvier 2008,

VU la délibération du comité syndical en date du 20/02/2007 acceptant cette demande,

VU les délibérations favorables des collectivités suivantes :

- BEYCHAC-ET-CAILLAU - BONNETAN - CAMARSAC - CROIGNON - CURSAN - FARGUES-SAINT-HILAIRE - HAUX - LIGNAN-DE-BORDEAUX - LOUPES - LE POUT - SADIRAC - SAINT-GENES-DE-LOMBAUD - SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC - SALLEBOEUF - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS -

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La commune de CREON est autorisée à adhérer à la compétence optionnelle A "Eau Potable" du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Non Collectif de la Région de Bonnetan à compter du 1^{er} janvier 2008.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs. Une copie du présent arrêté accompagnée de l'annexe précitée sera notifiée à :

- M. le Président du groupement,
- Mme la Présidente de la communauté de communes des coteaux bordelais,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de CREON.

ARTICLE 4 - Les délibérations visées à l'article 2 sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*



DELEGATIONS DE SIGNATURE - CORPS PRÉFECTORAL

PREFECTURE DE LA GIRONDE SECRETARIAT GENERAL Pôle Juridique Interministériel

Arrêté du 06/09/2007

Délégation de signature à M. Antoine PRAX, Sous-Préfet de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi nº 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005, nommant M. Francis IDRAC, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

VU le décret n°2001-260 du 27 mars 2001, portant application de la Loi "solidarité renouvellements urbains" et les articles R124-1 à R124-6 du code de l'urbanisme;

VU les articles R421-17 du code de l'urbanisme et R123-1 à R123-23 du code de l'environnement;

VU l'instruction du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 15 mars 1993 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoir, ainsi que sur les règles régissant les suppléances et l'intérim ;

VU le décret du 31 aout 2007, nommant M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE, à l'effet de signer toutes décisions dans les limites de son arrondissement, dans les domaines suivants :

SECTION I - EN MATIERE DE CONTRÔLE DE LEGALITE ET D'AUTORISATIONS D'URBANISME

- 1. Contrôle de légalité des actes des autorités communales et intercommunales : signature des recours gracieux et de la lettre informant à leur demande les maires de l'intention de ne pas saisir le Tribunal administratif ;
- 2. Application des dispositions du chapitre II du titre 1er de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, à l'exclusion de la saisine de la Chambre régionale des comptes;
- 3. Application des dispositions des articles L 2112-2, L 2112-3 et R 2121-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modifications territoriales des communes et aux transferts de leurs chefs-lieux, à la création des commissions syndicales et à la cotation et au paraphe des registres des délibérations;
- 4.Décisions relatives aux actes d'application du droit des sols, faisant l'objet d'avis divergents entre le Maire et la DDE (article R 421-36-6° du Code de l'urbanisme).
- 5. Suivi de l'élaboration et approbation des cartes communales;
- 6.Organisation des enquêtes publiques concernant les autorisations de lotir sur les communes ne disposant d'aucun document d'urbanisme;

SECTION II - EN MATIERE DE POLICE GENERALE

- 1. Délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports;
- 2. Délivrance des permis internationaux, cartes professionnelles;
- 3. Signature des arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
- 4. Octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière;
- 5.Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales;

- 6. Autorisation d'usage des hauts-parleurs sur la voie publique, de quêtes sur la voie publique, de courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que de rallyes automobiles et motocyclistes et d'épreuves sportives telles que karting, motocross, grass track et toutes épreuves de la même catégorie et homologation de pistes ou des circuits prévus pour ces manifestations se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement;
- 7. Autorisation de détenir et de vendre des cartouches chargées et de la poudre de chasse (3ème et 4ème catégorie);
- 8. Arrêtés préfectoraux réglementant la circulation,
 - •à titre permanent sur les routes à grande circulation y compris celles se situant en agglomération pour implantation de stops et de balises AB3a,
 - •à titre provisoire, à l'occasion des fêtes, courses cyclistes et épreuves sportives à moteur sur les routes nationales,
 - •autorisation de circulation des petits trains routiers.

9. Arrêtés autorisant:

- ·les manifestations aériennes.
- ·la création et l'utilisation d'hélistations,
- ·la création et l'utilisation d'hélisurfaces,
- •la création et l'utilisation de plates-formes destinées au décollage et à l'atterrissage d'aérodynes ultralégers motorisés (ULM)
- 10. Agrément de gardes particuliers,
- 11.Destruction des nuisibles par pièges, produits toxiques ou battues,
- 12. Récépissé de déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- 13. Délivrance de permis de chasser et de leur duplicata,
- 14.Délivrance des licences de chasse aux étrangers non résidant en France,
- 15.Décision de fermeture des débits de boissons (art. L 62 du Code des débits de boissons) et octroi de dérogations aux heures de fermeture de ces établissements,
- 16.Polices municipales
 - •conventions de coordination des missions entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales.
 - Arrêtés autorisant la mise en commun de plusieurs polices municipales, à l'exception des polices municipales relevant de communes situées sur le territoire de deux ou plusieurs arrondissements ou départements différents,
 - •décisions d'agrément des agents de police municipale.
- 17. Conventions portant sur les téléprocédures relatives aux opérations d'immatriculation des véhicules et offertes au partenaire (ou à son mandataire) par le service Télé@Carte-Grise.
- 18. Certificats de gage et attestations de non-gage;
- 19. Transport de corps à l'étranger;
- 20. Dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

SECTION III - EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Délivrance des cartes d'identité des maires;
- 2. Avance de trésorerie aux communes d'un montant maximum de 15 244,90 euros,
- 3. Avance aux communes de douzièmes sur le produit des impôts locaux,
- 4. Autorisation d'inscription des délibérations des conseils municipaux sur les registres à feuilles mobiles,
- 5.Instruction des demandes de concours de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour les travaux communaux,
- 6. Autorisation d'élévation de monuments commémoratifs, dont la valeur est inférieure à 762,25 euros,
- 7. Hommages publics,
- 8. Cimetières (création, agrandissement, translation),
- 9. Création de chambres funéraires;
- 10. Désignation des délégués de l'Administration pour la révision des listes électorales;
- 11. Réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation des mainlevées des ordres de réquisition, actes de procédure divers);
- 12. Enquêtes publiques (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) sauf des compétences non-délégables;
- 13. Décisions relatives aux ventes aux enchères publiques des immeubles domaniaux;
- 14. Attribution de logements aux fonctionnaires;

- 15. Constitution des associations foncières de remembrement ou associations syndicales et approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux;
- 16. Autorisations d'inhumation dans une propriété privée;
- 17. Affaires contentieuses militaires (expropriations, acquisitions amiables, régime des champs de tir);
- 18. Contrôles d'Etat prévus par le décret n° 46-2483 du 9 novembre 1946 pour les distributions d'eau;
- 19. Convocation et présidence de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public de l'arrondissement de LIBOURNE
- ARTICLE 2 Délégation de signature est donnée à M. le sous-préfet de LIBOURNE, à l'effet de signer les conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.
- ARTICLE 3 Délégation de signature est également donnée à M. le sous-préfet de LIBOURNE, lors des permanences qu'il est amené à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde, dans les matières ci-après :
 - 1. Arrêtés décidant de la reconduite à la frontière d'un étranger;
 - 2. Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
 - 3. Mémoires en défense devant les tribunaux de l'Ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français;
 - 4. Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique;
 - 5.Délivrance des cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre;
 - 6. Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux;
 - 7. Transports de corps à l'étranger
 - 8. Dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération
- ARTICLE 4 Délégation de signature est donnée à M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE, à l'effet de signer les actes administratifs d'acquisition des terrains situés sur l'emprise de l'autoroute A 89 pour les sections 1 (Arveyres -Saint Denis de Pile) et 2.1 (Abzac Gours) du département de la Gironde.
- ARTICLE 5 Délégation de signature est également donnée à M. Antoine PRAX, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23,43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.
- ARTICLE 6 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine PRAX, sous-préfet de LIBOURNE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel SARLANDIE, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de LIBOURNE à l'effet de signer toutes les décisions dans la limite de l'arrondissement de LIBOURNE, sauf en ce qui concerne :
 - 1.L'octroi du concours de la Force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et mobilière; 2.Les réquisitions de logement.
- ARTICLE 7 Sont également exclues de la présente délégation les matières visées aux articles 2,3 et 4 ci-dessus et relatives aux :
 - 1. Conventions d'animation et de suivi des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les conventions de mise en place des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce;
 - 2. Arrêtés décidant la reconduite à la frontière d'un étranger;
 - 3. Décisions de maintien en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière;
 - 4. Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L 342 et L 343 du Code de la santé publique.
 - 5. Actes administratifs d'acquisition des terrains situés sur l'emprise de l'autoroute A 89 pour les sections 1 (Arveyres Saint Denis de Pile) et 2.1 (Abzac Gours) du département de la Gironde
- ARTICLE 8 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel SARLANDIE, la délégation qui lui est conférée par l'article 6 du présent arrêté sera exercée par Mme RICHARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle en fonction à la sous-préfecture de LIBOURNE, à l'exception des matières visées à l'article 5 relatives aux décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été délégués au titre du chapitre 0108 articles 23,43 et 53 du budget du ministère de l'intérieur.
- ARTICLE 9 Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet de LIBOURNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 06/09/2007 Le Préfet, *Francis IDRAC*



Arrêté modificatif du 03/09/2007

Délégation de signature à M. Frédéric MAC KAIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er Août 2005 donnant délégation de signature à M. Frédéric MAC KAIN, secrétaire général pour les affaires régionales ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6:

- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard OHL, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur Paul MERY, chargé de mission auprès du Préfet de Région à l'exception des engagements juridiques et actes financiers y afférant relatifs aux domaines suivants :
 - programmes européens de l'objectif "compétitivité régionale et emploi" (FEDER, FSE)
 - programmes européens de l'objectif "coopération territoriale européenne" (FEDER)
 - programme de développement rural (FEADER)

Une subdélégation est donnée à Madame Sabine BRUN-RAGEUL, chargée de mission auprès du Préfet de Région à l'effet de signer les engagements juridiques et actes financiers relevant des domaines cités ci-dessus ainsi que dans le cadre de ses compétences, les courriers administratifs courants, les accusés de réception, les ampliations d'arrêtés ou de décisions à l'exclusion des courriers aux élus.

- En l'absence de Madame Sabine BRUN-RAGEUL, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Madame Marie-Françoise DAUZOU, Attachée d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MAC KAIN, la suppléance sera exercée par Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des Services Administratifs, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif et financier du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et de la gestion du personnel.

ARTICLE 8 : Une subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bruno ROUSSEL, sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- Mme Monique LAFON, chargée de mission auprès du Préfet de région.
- M. Jacques BRAJON, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Luc VARENNE, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Serge GOENAGA, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Pascal NIVARD, chargé de mission NTIC auprès du Préfet de région.

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et attributions respectives, les courriers administratifs courants, les accusés de réception, les ampliations d'arrêtés ou de décisions à l'exclusion des notifications de subventions, des engagements juridiques de l'Etat et des courriers aux élus. »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, M. le secrétaire général pour les affaires régionales et M. le trésorier payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le Le Préfet de Région, *Francis IDRAC*



DELEGATIONS DE SIGNATURE - PRÉFECTURE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES Coordination et contrôle de légalité

Arrêté du 03/09/2007

Délégation de signature à Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des services administratifs du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales d'Aquitaine

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi nº 82.212 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du département de la Gironde;

VU l'arrêté préfectoral du 1er Août 2005 modifié le 3 septembre 2007 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric MAC KAIN, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

VU la décision préfectorale en date du 27 avril 2007 nommant Madame Brigitte ADRIEN Directeur des services administratifs du Secrétariat général pour les affaires régionales d'Aquitaine à compter du 1er septembre 2007 ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à Madame Brigitte ADRIEN, Directeur des services administratifs du S.G.A.R Aquitaine, à l'effet de signer le courrier administratif courant et les actes relevant de l'ordonnateur secondaire au niveau régional.

Cette délégation a notamment pour effet de lui permettre de signer les actes concernant la gestion du personnel, les différents documents comptables de l'application NDL, les certificats de paiement, bordereaux et lettres d'envoi ainsi que tout autre courrier administratif courant.

ARTICLE 2 - Délégation de signature est également donnée à Madame Brigitte ADRIEN, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui ont été alloués au S.G.A.R. au titre du programme 0129 article 01 des services du Premier Ministre.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte ADRIEN, la délégation de signature qui lui est consentie, à l'exclusion de tout acte d'engagement juridique de l'Etat, sera exercée, chacun pour ce qui le concerne :

- Monsieur Maurice VÉPIERRE, chef du bureau, Attaché Principal d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chargé du bureau "coordination administrative et contrôle de légalité".
- Madame Christiane BELENFANT, chef du bureau, Attachée du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chargée du bureau "programmation et finances de l'Etat",
- Madame Marie-Françoise DAUZOU, chef du bureau, Attachée d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, chargée du bureau "affaires européennes".

ARTICLE 4 - En cas d'empêchement de M. Maurice VÉPIERRE, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Catherine PERET, Secrétaire administrative du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer à l'effet de signer les différents documents comptables de l'application NDL, les ampliations d'arrêtés ou de décisions, les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

En cas d'empêchement de Madame Christiane BELENFANT, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Martine SANCHEZ, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer à l'effet de signer les différents documents comptables de l'application NDL, les ampliations d'arrêtés ou de décisions, les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

En cas d'empêchement de Madame Marie-Françoise DAUZOU, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par Madame Lydie BERGER, Attachée d'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer les différents documents comptables de l'application NDL, les ampliations d'arrêtés ou de décisions, les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Région Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/09/2007

Le Préfet de Région, *Francis IDRAC*



DELEGATIONS DE SIGNATURE - PRÉFET DE ZONE

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-OUEST Cabinet du Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense

Arrêté du 06/09/2007

Délégation de signature à M. le Colonel CORACK, Chef d'Etat Major de la Zone de Défense Sud-Ouest

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu l'ordonnance n°59-147 du 7 janvier 1959 modifiée portant organisation générale de la défense;

Vu la loi n°82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, notamment son article 34;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le décret n°2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zone ;

VU le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatifs aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives;

Vu le décret 67-897 du 12 octobre 1967 relatif à l'organisation territoriale de la défense, portant notamment création des secrétariats généraux de défense;

Vu le décret n°88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence;

Vu le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours;

Vu le décret n°93-377 du 18 mars 1993 relatif aux Préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des Préfets de Zone de Défense ;

Vu le décret n°95-75 du 21 janvier 1995 modifiant le décret n°93-377 du 18 mars 1993 relatif aux Préfets délégués pour la Sécurité et la Défense auprès du Préfets de Zone de Défense;

Vu le décret n°2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zones;

Vu le décret n°2002-917 du 20 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense;

Vu l'instruction interministérielle S.G.D.N ./MPS /MCG/DR n°323 du 3 mars 1989 relative aux centres opérationnels de défense;

Vu le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, Préfet de la Zone de Défense, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde;

Vu le décret du 30 juin 2005, nommant M. Christian VITON, Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du Préfet de la Zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde;

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juillet 2007 nommant M. Luc CORACK, colonel des Sapeurs-Pompiers, aux fonctions de Chef d'Etat Major de Sécurité Civile pour la Zone de Défense Sud-Ouest;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2005 donnant délégation permanente à M. Christian VITON, préfet délégué pour la sécurité et la défense, notamment son article 1er ;

SUR PROPOSITION de M. le Préfet délégué pour la Sécurité et la Défense ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Luc CORACK, Colonel de Sapeur-Pompiers, Chef d'Etat- Major de la Zone de Défense Sud-Ouest, à l'effet de signer les documents et correspondances courantes se rapportant à ses attributions à l'exception :

- des arrêtés
- des marchés
- des courriers comportant des arbitrages ou des décisions, adressés aux Préfets, aux élus et aux responsables d'organisation représentatives
- des courriers adressés au Ministre de l'Intérieur ou au Directeur de la Sécurité Civile ou à toute autre autorité de même niveau concernant une réponse à une demande de ces autorités ou concernant une demande d'arbitrage ou de décision, relative aux actions d'organisation générales et aux structures de la Sécurité Civile, ainsi qu'à la protection des populations dans la Zone de Défense Sud-Ouest
- ARTICLE 2 Par ailleurs, délégation est donnée au Colonel CORACK à l'effet de signer les décisions relatives à l'ordonnancement de dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui sont délégués, sur le chapitre 37.10 article 10 du budget du Ministère de l'Intérieur notamment, dans la limite d'un plafond de 3 048,98€.

ARTICLE 3 - Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du Préfet de la Zone de Défense, Préfet de la Région Aquitaine, préfet de la Gironde, le Chef d'Etat major de la Zone de défense Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'Etat dans les départements de la zone.

Fait à Bordeaux, le



DELEGATIONS DE SIGNATURE - SERVICES DÉCONCENTRÉS

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES Coordination et contrôle de légalité

Arrêté du 03/09/2007

Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat;

VU le décret n° 97-156 du 19 février 1997 modifié portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Francis IDRAC, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

VU les arrêtés et décisions d'affectation à Bordeaux :

- -n° 2003417 du 3 mai 2002, de Mme Muriel ROUYER inspectrice des affaires maritimes
- -n° 05005160 du 16 mai 2005, de Mme Nadia LE BOTLAN, officière de 1ère classe du corps technique et administratif des affaires maritimes en qualité de chef du service des moyens des services déconcentrés
- -n° 05008615 du 25 août 2005, de M. Philippe LAINÉ, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes en qualité de directeur régional adjoint des affaires maritimes d'Aquitaine, chargé de la sécurité et de la sûreté des navires
- -n° 05014965 DGPA du 4 janvier 2006, de M. Guillaume BARRON, administrateur principal des affaires maritimes en qualité de chef du service des affaires économiques
- -n° 07003445 du 12 avril 2007, de M. Raynald VALLÉE, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes en qualité de directeur régional adjoint, directeur départemental délégué des affaires maritimes de la Gironde;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2007 nommant M. Laurent COURCOL, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, en qualité de directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine, directeur départemental des affaires maritimes de la Gironde, à compter du 1er septembre 2007;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est donné délégation de signature à M. Laurent COURCOL, en ce qui concerne :

- •les attributions relevant de l'ordonnateur secondaire en qualité de responsable d'unité opérationnelle régionale
- •les attributions relevant du pouvoir adjudicateur
- •les attributions spécifiques

LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE EN QUALITE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE REGIONALE

ARTICLE 2 - Délégation est donnée à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur Régional des Affaires Maritimes, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant des BOP suivants :

BOP centraux

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP	Actions du BOP	Titres
Transport	Stratégie, développement et pilotage SAM	Action 1 – Sécurité et sûreté maritime	Titre III Titre V
		Action 2 –gens de mer	
		Action 4 – Action interministérielle de la mer	
		Action 5 – Soutien au programme	
Agriculture, pêche et affaires rurales	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural	Action 6 - gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture	Titre VI

BOP régionaux :

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP	Actions du BOP	Titres
Transport	Conduite et pilotage des politiques de l'Équipement (CPPE)	Action 11 Personnels oeuvrant pour les politiques du programme SAM	Titre II et III
Transport	Sécurité et affaires maritimes (SAM)	Action 1 – Sécurité et sûreté maritime	
		Action 2 –gens de mer	Titre III
		Action 4 – Action interministérielle de la mer	
		Action 5 – Soutien au programme	

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

Les actes juridiques imputés sur le titre V d'un montant supérieur à 300 000 € sont réservés à la signature du préfet de région.

Les actes juridiques imputés sur le titre VI d'un montant supérieur à 150 000 € sont également réservés à la signature du préfet de région.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

ARTICLE 3 - Demeurent réservés à la signature du Préfet de Région quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les décisions de passer outre,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation des domaines privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'Etat.

ARTICLE 4 - En application de l'article 38 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, Monsieur Laurent COURCOL, peut sous sa responsabilité, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, subdéléguer sa signature à :

- M. Raynald VALLÉE, Directeur régional adjoint, Directeur départemental délégué des affaires maritimes de la Gironde,
- Mme Nadia LE BOTLAN, Chef du service des moyens des services déconcentrés,
- M. Philippe LAINÉ, Directeur adjoint chargé de la sécurité maritime.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 5 - Délégation de signature est également donnée à M. Laurent COURCOL, à l'effet de signer les marchés de l'État d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros pour le titre III du budget et d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros pour le titre V ainsi que tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant du ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Il conviendra de faire précéder la signature du représentant du pouvoir adjudicateur de la mention « pour le Préfet et par délégation » (délégataire de signature).

Un récapitulatif des marchés publics signés sera adressé trimestriellement au Préfet de Région

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COURCOL, la signature des marchés et de tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur sera exercée par :

- M. Raynald VALLÉE
- M. Philippe LAINÉ

LES ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

ARTICLE 7 - Délégation de signature est donnée à M. Laurent COURCOL, directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine, directeur départemental des affaires maritimes de la Gironde, à l'effet de signer dans le cadre de ses compétences et attributions :

- * les courriers du service, à l'exception des courriers aux ministres, aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils généraux et aux maires dont l'objet induit une prise de position ou un engagement de l'Etat.
- * les décisions relatives à :
- la gestion des personnels, du patrimoine immobilier et des matériels ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services, conformément au décret n°97.156 du 19 février 1997 portant organisation des services des affaires maritimes.
- la prescription quadriennale
- aux commissions régionales le niveau de la délégation accordé pour chaque commission figure dans le tableau annexé à la présente décision
- la réglementation de l'exercice de la pêche maritime, pour l'ensemble des eaux sous souveraineté ou juridiction française telles que définies par l'article 1er alinéa 4 du décret n° 90.94 du 25 janvier 1990 en application des textes suivants :
- . décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime côtière
- . décret du 4 juillet 1853 modifié portant réglementation sur la pêche maritime côtière dans le 4e arrondissement maritime
- . décret du 10 mai 1862 portant réglementation de la pêche maritime côtière
- . décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret du 9 janvier 1852 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion
- la gestion des autorisations de pêche dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion, en application des articles 11 à 13 du décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié
- la réglementation de l'exercice de la pêche sur les gisements coquilliers à pied ou avec embarcation, en application du décret n° 69-576 du 12 juin 1969 relatif au classement des gisements naturels de coquillages et à l'exercice de la pêche sur lesdits gisements
- la réglementation de la récolte des végétaux marins à pied ou avec embarcation, en application du décret n° 90-719 du 9 août 1990 fixant les conditions de pêche, de récolte ou de ramassage des végétaux marins
- la réglementation de l'extraction des amendements marins, en application du code du domaine de l'État (articles A49 et A59), du décret du 8 février 1868 portant réglementation de la récolte des herbes marines dans la Manche et dans l'Océan (article 9) et de l'arrêté du 12 avril 1963 portant réglementation de l'extraction et de l'enlèvement des amendements marins
- la réglementation de l'exercice de la pêche non professionnelle avec embarcation, en application du décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir
- la nomination des membres du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine et pour l'approbation de son budget et de ses comptes financiers, en application des textes suivants :
- . loi n° 91-411 du 2 mai 1991 modifiée relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture

- . décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- . arrêté du 5 novembre 1992 modifié fixant le règlement comptable et financier applicable au comité national des pêches maritimes et des élevages marins, aux comités régionaux et aux comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- . circulaire ministérielle du 19 février 1996 relative au contrôle de la gestion financière et comptable des comités régionaux et des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- rendre obligatoires les délibérations du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine, en application de l'article 22 du décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié susmentionné ;
- la nomination des membres de la section régionale de la conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine et pour l'approbation de son budget et de ses comptes financiers, en application des textes suivants :
- . loi n° 91-411 du 2 mai 1991 modifiée relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture
- . décret n° 91-1276 du 19 décembre 1991 modifié fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des organismes interprofessionnels de la conchyliculture
- . arrêté du 8 juillet 1993 modifié fixant le règlement comptable et financier applicable aux sections régionales de la conchyliculture
- . circulaire ministérielle du 3 mai 1994 relative au contrôle de la gestion financière et comptable des sections régionales de la conchyliculture
- l'application du régime des aides financières à la flotte de pêche artisanale en application des textes suivants :
- . règlement (CE) n° 2792/1999 du Conseil du 17 décembre 1999 modifié définissant les modalités et conditions des actions structurelles de Communauté dans le secteur de la pêche
- . règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au fonds européen pour la pêche
- . décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226
- . décret n° 85-369 du 22 mars 1985 portant création de commissions régionales de modernisation et de développement de la flotte de pêche artisanale et des cultures marines
- . décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements
- . décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif
- . arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués
- . arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne
- . circulaire ministérielle du 11 août 2004 relative aux aides financières publiques aux investissements concernant la flotte de pêche et les installations à terre
- . circulaire interministérielle du 9 août 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens
- donner l'avis conforme nécessaire à la mise en place des prêts bonifiés destinés à financer les équipements à terre des pêches maritimes en l'absence de subvention d'État, en application de la circulaire interministérielle du 14 janvier 1983 modifiée relative aux aides financières publiques aux investissements des pêches maritimes et notamment son titre III et de la circulaire ministérielle du 20 juin 1983 relative aux aides de l'État aux investissements à terre
- les aides aux entreprises de pêche au titre des plans de sortie de flotte et pour les décisions de rejet des demandes non éligibles (décret n° 97-1203 du 27 décembre 1997 annexe 1)
- la gestion des permis de mise en exploitation des navires de pêche, en application du décret n° 93-33 du 8 janvier 1993 modifié
- l'exercice de la tutelle sur les stations de pilotage, en application de la loi du 28 mars 1928 modifiée relative au régime du pilotage dans les eaux maritimes, du décret du 14 décembre 1929 modifié portant règlement général du pilotage ainsi que du décret n° 69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes

- la préparation de l'exécution de mesures non militaires de défense en ce qui concerne l'organisation des transports maritimes pour la défense, l'élaboration des plans particuliers de protection de points sensibles, le plan de répartition des produits pétroliers et l'affectation de défense

ARTICLE 8 - Une subdélégation particulière de signature est accordée à chacun des chefs de service ci après désignés, pour les affaires relevant de leurs compétences respectives en cas d'absence ou d'empêchement de MM. COURCOL et VALLÉE :

- M. Philippe LAINÉ, directeur régional adjoint, chargé de la sécurité des navires
- -Mme Nadia LE BOTLAN, chef du service des moyens des services déconcentrés
- -Mme Muriel ROUYER, chef du service "gens de mer- ENIM"
- -M. Guillaume BARRON, chef du service des affaires économiques.

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 9 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COURCOL, la suppléance sera exercée par M. Raynald VALLÉE, ou en cas d'empêchement de ce dernier par M. Philippe LAINÉ.

ARTICLE 10 - M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine et M. le Trésorier Payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/09/2007

Le Préfet, Francis IDRAC

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET Bureau du Cabinet

Arrêté du 24/07/2007

Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à Mme Véronique GIL

> LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT le courage, la motivation et le comportement exemplaire dont Mme Véronique GIL a fait preuve le 21 mai 2007 à 12h 50 au lieu-dit « Calonge » à BAZAS, en plongeant dans un étang d'une propriété, pour sauver de la noyade deux enfants âgés de 4 ans et 19 mois, enfermés dans un véhicule dont le frein à main a lâché, et a réussi à les ramener sur la berge,

SUR PROPOSITION de M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de l'arrondissement de LANGON,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Mme Véronique GIL

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 24/07/2007



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET Bureau du Cabinet

Arrêté du 24/07/2007

Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Guy PRIEUR

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont M. Guy PRIEUR a fait preuve le 21 mai 2007 à 12h50 au lieu-dit "Calonge" à BAZAS, en aidant Mme GIL à sauver deux enfants âgés de 4 ans et 19 mois de la noyade, en les sortant du véhicule tombé dans l'étang de la propriété, et en prodiguant les premiers gestes de secours au jeune Luciano, en attendant l'arrivée de l'hélicoptère.

SUR PROPOSITION de M. Jean-Guy MERCAN, sous-préfet de l'arrondissement de LANGON,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Guy PRIEUR

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 24/07/2007



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET Bureau du Cabinet

Arrêté du 27/08/2007

Attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement à M. Thibault CAVAILHES

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

CONSIDERANT la motivation, le courage et le comportement exemplaire dont M. Thibault CAVAILHES, étudiant, affecté pour la quatrième saison au poste de secours de Lacanau Centre, a fait preuve le 25 juillet 2007 à 17 heures, en contribuant à sauver de la noyade, un groupe de baigneurs surpris par une brutale montée des eaux et qui compte tenu du courant, ne pouvaient rejoindre la plage, M. CAVAILHES se blessant gravement à la tête à cette occasion,

SUR PROPOSITION du Commissaire Divisionnaire, Directeur zonal des CRS Sud-Ouest,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- M. Thibault CAVAILHES,

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2007



Arrêté du 30/08/2007

Médaille d'Honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2007

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 instituant la Médaille d'Honneur du Travail,

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la Médaille d'Honneur du Travail,

VU le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail,

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur du Travail,

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La Médaille d'Honneur du Travail est décernée à 3045 personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/08/2007

Le Préfet, Francis IDRAC



EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
Programmation et finances de l'Etat

Arrêté du 09/08/2007

Désaffectation des biens EPLE Lycée Pré de Cordy de Sarlat

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83.663 modifiée du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les départements, les régions et l'Etat,

VU la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/89/00144/C du 9 mai 1989 concernant la désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération n°2007.1334 du 9 juillet 2007 de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine,

CONSIDERANT l'avis favorable du recteur de l'académie de Bordeaux,

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Le matériel du lycée Pré de Cordy de Sarlat, décrit dans l'annexe ci-jointe, est désaffecté :

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Bordeaux et le préfet de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié qu recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 09/08/2007

Pour le Préfet L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Bernard OHL



EXPROPRIATION

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau Urbanisme

Arrêté du 10/08/2007

Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de Floirac du lot n°37 du centre "La Gravette"

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 11-8 et R 11-28;

VU le Code de l'Urbanisme;

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2007, déclarant d'utilité publique au profit de la commune de FLOIRAC, l'acquisition des terrains ou droits réels immobiliers nécessaires au projet de démolition/reconstruction du centre commercial de la Gravette ;

VU le plan, l'état parcellaire et l'état descriptif de répartition de copropriété du lot dont il s'agit, lesquelles pièces indiquent :

- la référence du local commercial
- le nom et l'adresse des propriétaires

VU l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire permettant l'identification exacte du lot et les parts de copropriété qu'il représente en vue de son acquisition par la commune ;

VU l'avis de même date informant le public de l'ouverture de l'enquête ;

VU les pièces justifiant l'accomplissement des mesures de publicité de l'avis précité ;

VU l'accusé de réception de la notification du dépôt du dossier parcellaire adressée à Monsieur Henri GOURGUES;

VU le procès-verbal de l'enquête qui s'est déroulée pendant 22 jours à compter du 13 novembre 2006 à la mairie de FLOIRAC;

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 17 décembre 2006 ;

VU l'extrait cadastral;

CONSIDERANT que toutes les formalités prescrites par la réglementation en vigueur ont été accomplies ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est déclaré immédiatement cessible le lot n°37, tel que désigné à l'état parcellaire ci-joint et représentant 170 tantièmes des 11 942 tantièmes de la copropriété du centre commercial de la Gravette. La commune de FLOIRAC est autorisée à acquérir ce lot, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation en vue de la démolition/reconstruction du centre commercial inscrite dans le projet de renouvellement urbain du Bas Floirac.

ARTICLE 2 - La prise de possession de ce bien aura lieu après accomplissement des formalités réglementaires et le paiement ou la consignation des indemnités de dépossession.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Maire de FLOIRAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 10/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 27/08/2007

Déclaration d'utilité publique au profit de la commune de LA BREDE des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.11-2, L.11-5, L. 11-7 et R.11-1;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-4 et suivants ;

VU la délibération du 3 juillet 2006 par laquelle le Conseil Municipal de La Brède a désigné la Société Immobilière Sud Atlantique pour réaliser l'aménagement et l'équipement de la ZAC "Le Filleau";

VU le traité de concession d'aménagement conclu le 3 août 2006 entre la commune de La Brède et la Société Immobilière Sud Atlantique et chargeant cette dernière de l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris par la voie de l'expropriation ;

VU la délibération du 7 mars 2007 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de La Brède a autorisé son Maire à solliciter la déclaration d'utilité publique des acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau";

VU l'arrêté préfectoral du 5 juin 2007 prescrivant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" à La Brède et l'avis de même date ;

VU les pièces justifiant de l'accomplissement des mesures de publicité de l'avis susvisé ;

VU le procès-verbal de l'enquête organisée à la mairie de La Brède pendant 22 jours consécutifs à compter du 18 juin 2007 ;

VU l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur en date du 19 juillet 2007 ;

CONSIDERANT que les acquisitions des parcelles de terrain sont nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" et présentent un intérêt public ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont déclarées d'utilité publique les acquisitions des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de la ZAC "Le Filleau" sur la commune de La Brède, conformément au plan joint en annexe.

ARTICLE 2 - La Société Immobilière Sud Atlantique, concessionnaire, est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains précités, conformément au traité de concession d'aménagement conclu le 3 août 2006.

ARTICLE 3 - Les expropriations devront être réalisées dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de La Brède, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Maire de La Brède sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*



PROTECTION CIVILE

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 29/01/2007

Arrêté modificatif à l'arrêté portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de la construction et de l'Habitation;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et en particulier l'article 34 ;

VU le Code de la construction et de l'Habitation;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et en particulier l'article 34 ;

VU le décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives et en particulier l'article 37 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 14 juin 2006 relative à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1995 modifié par les arrêtés des 13 mai 1997, 8 juillet 1999, 18 novembre 2002 et 7 juillet 2006, constituant dans le département de la Gironde, une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : L'article 1 de l'arrêté du 10 octobre 1995 susvisé est modifié comme suit :

Il est constitué pour le département de la Gironde, une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité chargée de donner son avis à l'autorité investie du pouvoir de police dans les domaines suivants et dans les conditions où sa consultation est imposée par les lois et règlements en vigueur, à savoir :

- 1) La sécurité contres les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur conformément aux dispositions des articles R 122-19 à R 122-29 et R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitation.
- « La commission examine la conformité à la réglementation des dossiers techniques amiante prévus aux articles R 1334-25 et R 1334-26 du code de la santé publique pour les immeubles de grande hauteur mentionnés à l'article R 122-2 du code de la construction et de l'habitation et pour les établissements recevant du public définis à l'article R 123-2 de ce même code classés en 1ère et 2ème catégorie ».
 - 2) L'accessibilité aux personnes handicapées :
- « Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements, conformément aux dispositions des articles R 111-18-3, R 111-18-7 et R 111-18-10 du code de la construction et de l'habitation ».
- « Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et les dérogations à ces dispositions dans les établissements et installations recevant du public, conformément aux dispositions des articles R 111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du code de la construction et de l'habitation ; »

Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les lieux de travail, conformément aux dispositions de l'article R 235-3-18 du code du travail.

« Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics, conformément aux dispositions du décret n°99-756 du 31 août 1999 relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique ».

« La commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité transmet annuellement un rapport de ses activités au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ».

- 3) Les dérogations aux règles de prévention de l'incendie et d'évacuation des lieux de travail visées à l'article R 235-4-17 du code du travail.
 - 4) La protection des forêts contre les risques d'incendie visée à l'article R 321-6 du code forestier.
- 5) L'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives prévue à l'article 42-1 de la loi n°846610 du 16 juillet 1984 modifiée relative aux activité physiques et sportives.
- 6) Les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°94-614 du 13 juillet 1994 susvisé.

La commission donne également son avis sur les questions dont le Préfet la saisit, notamment :

- a) sur les mesures prévues pour la sécurité du public et l'organisation des secours lors des grands rassemblements.
- b) sur les aménagements destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté susvisé fixant la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est modifié comme suit :

- 1) Membres avec voix délibérative pour toutes les attributions de la commission :
 - a) Fonctionnaires de l'Etat (9) :

Supprimer la mention « directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes ».

- 2) Membres avec voix délibérative appelés à siéger en fonction des affaires traitées :
 - b) En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées :
 - · 4 représentants des associations de personnes handicapées du département
 - § Représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou parents de mineurs handicapés :

TITULAIRES

M. le Président du Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (G.I.H.P.) 436, Avenue de Verdun

33700 MERIGNAC

M. le Président de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.)

Conseil Départemental

49, Rue Marceau

33110 LE BOUSCAT

Mme la Directrice du Centre de l'Audition et du Langage Association des œuvres girondines de protection de l'enfance (O.G.P.E.)

133, Avenue Bon Air

33700 MERIGNAC

SUPPLÉANTS

M. le Président de l'Association Départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales de la Gironde (ADAPEI 33)

11, Rue Théodore Blanc BP 81

33525 BRUGES Cedex

M. le Président de l'Union des aveugles et déficients visuels (UNADEV)

12, Rue de Cursol

33000 BORDEAUX

M. le Directeur du Centre d'éducation spécialisé pour déficients auditifs

61, Rue de Marseille

33000 BORDEAUX

§ Représentants des associations représentatives des personnes âgées :

TITULAIRE

M. le Président du Comité départemental des retraités et personnes âgées de la Gironde 142, Avenue René Cassagne

33150 CENON

SUPPLÉANT

M. le Président du Comité départemental des retraités et personnes âgées de la Gironde

142, Avenue René Cassagne

33150 CENON

En fonction des affaires traitées :

§ 3 représentants des associations représentatives des propriétaires et gestionnaires de logements :

TITULAIRES

M. le Président de la SAEMCIB

1, Rue de la République

33130 BÈGLES

M. le Président de la SA HLM Clairsienne

233, Avenue Emile Counord

33081 BORDEAUX Cedex

M. le Directeur régional de LAMY services immobiliers

207, Cours du Médoc

33000 BORDEAUX

SUPPLÉANTS

M. le Président de la SA HLM Domofrance

110, Avenue de la Jallère

33075 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la SA HLM L'Habitation économique

12. Rue Chantecrit

33042 BORDEAUX Cedex

M. le Président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière 33

7, Cours de Gourgue

33000 BORDEAUX

§ 3 représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public :

TITULAIRES

M. le Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Direction équipement, transports et construction

14. Rue François de Sourdis

33077 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

46. Avenue du Général de Larminat

33074 BORDEAUX Cedex

M. le Directeur

Centre commercial Régionale Rives d'Arcins

33324 BÈGLES Cedex

SUPPLÉANTS Mme la Directrice de la Patinoire de Bordeaux SNC SBSL/AXEL VEGA 95, Cours du Maréchal Juin 33000 BORDEAUX

M. le PrésidentCongrès et Expositions de BordeauxParc des Expositions33000 BORDEAUX

M. le Président Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 33 8, Rue Castelnau d'Auros 33000 BORDEAUX

§ 3 représentants des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie et d'espaces publics :

TITULAIRES

M. le Président du Conseil Général de la Gironde Direction opérationnelle Voirie Circulation et Proximité 83, Cours du Maréchal Juin 33074 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Direction générale des services techniques Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX Cedex

M. le Maire de Libourne Hôtel de ville Direction des services techniques 4, place Abel Surchamp 33505 LIBOURNE Cedex

SUPPLÉANTS

M. le Président du Conseil Général de la Gironde Direction opérationnelle Voirie Circulation et Proximité 83, Cours du Maréchal Juin 33074 BORDEAUX Cedex

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Direction générale des services techniques Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX

M. le Maire d'Arcachon Direction des services techniques 1, Place Lucien de Gracia 33311 ARCACHON Cedex

ARTICLE 3 : L'article 5 de l'arrêté susvisé est complété comme suit.

La commission ne délibère valablement qu'en présence du Président et si les conditions de quorum définies à l'article 7 du décret du 8 mars 1995 sont réunies.

Lorsque le quorum n'est pas atteint la commission délibère valablement sans condition de quorum, après une nouvelle convocation portant sur le même ordre de jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 4 : Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 : Le Directeur de Cabinet, MM. les chefs des services de l'Etat concernés, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 29/01/2007

Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant création d'un groupe de visite de la sous-commission spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 22 juin 1990 portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU la circulaire NOR-INTE 95-00199-C du Ministre de l'Intérieur en date du 22 juin 1995 ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié par les arrêtés du 24 mars 2005 et du 29 janvier 2007 portant création d'un groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique ;

Sur proposition du Directeur du Cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé, pour le département de la Gironde, un groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique dans les E.R.P. et I.G.H.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour les visites d'ouverture des établissements de 1ère catégorie, non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie et le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, peuvent être réunis en simultanée.

Le Service Interministériel Régional et de Protection Civile assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 3 - L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le groupe de visite comprend :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou l'un de ses suppléants.
- selon la zone de compétence, le directeur départemental de la Sécurité Publique ou l'un de ses suppléants, le commandant du groupement de Gendarmerie départemental ou l'un de ses suppléants.
- le Maire de la commune concernée ou son représentant.

ARTICLE 4 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE 5 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie et panique dans les E.R.P. et I.G.H. dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 7 - Le directeur de cabinet, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

په مي

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 29/01/2007

Création d'un groupe de visite de la sous-commission spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme.

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1995 modifié par les arrêtés des 28 mars 1998 et 24 mars 2005 et 29 janvier 2007, portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées;

Sur proposition du Directeur du Cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est créé, pour le département de la Gironde, un groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite est chargé de procéder, de manière exceptionnelle lorsque la commission ne les réalise pas elle-même, aux contrôles préalables à l'ouverture des établissements de 1ère catégorie non soumis à permis de construire, implantés sur le département.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées, peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie.

Le Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 3 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants,
- le directeur départemental de l'équipement, ou l'un de ses suppléants,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.
- ARTICLE 4 Peuvent être associés aux travaux de groupe de visite toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 5 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public.

ARTICLE 6 - Le groupe de visite :

- établit un rapport signé de tous les membres présents et faisant apparaître la position de chacun.
- propose un avis formel FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 7 En l'absence du Maire ou de son représentant ou du directeur départemental de l'équipement ou de son représentant, le groupe de visite ne procède pas à la visite.
- ARTICLE 8 La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les E.R.P. et I.G.H. dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.
- ARTICLE 9 L'animation et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile.
- ARTICLE 10 L'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant création d'un groupe de visite des sous-commissions départementale spécialisées agissant en formation commune sécurité et accessibilité est abrogé.
- ARTICLE 11 Le directeur de cabinet, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de l'équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 29/01/2007

Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d'une souscommission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de la construction et de l'Habitation;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et en particulier l'article 34 ;

VU le décret n°94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public modifiant et complétant le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de l'Urbanisme ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1995 modifié par les arrêtés des 13 mai 1997, 27 mars 1998 et 24 mars 2005, portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 2 de l'arrêté susvisé fixant la composition de la commission est modifié comme suit :

La composition de ladite commission, placée sous la présidence du directeur de cabinet ou ,en cas d'empêchement, du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou du directeur départemental de l'équipement, ou de leur suppléant est fixé comme suit :

Paragraphe 1 : Membres avec voix délibérative pour toutes les attributions :

- b) représentant des associations des personnes handicapées du département :
- § 4 représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou parents de mineurs handicapés et des personnes âgées (cf. liste en annexe).

Paragraphe 2 : Membres avec voix délibérative appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

Le maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants

- § Pour les dossiers d'habitation : 3 représentants des propriétaires et gestionnaires de logements (cf. liste en annexe).
- § Pour les établissements recevant du public et installations ouvertes au public : 3 représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (cf. liste en annexe).
- § Pour les dossiers de voirie et d'aménagement des espaces publics: 3 représentants des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics (cf. liste en annexe).
- · Peuvent être appelés à siéger à titre consultatif, le chef du service départemental d'architecture et du patrimoine ou les autres représentants des services de l'Etat, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

ARTICLE 2 - L'article 5 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit :

La sous-commission départementale d'accessibilité est chargée :

- a) Pour les ERP:
- de contrôler à l'occasion des demandes de permis de construire et d'autorisation de travaux l'application des dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP et installations recevant du public.

- de donner son avis sur les demandes de dérogations à ces dispositions conformément aux dispositions des articles R 111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- de contrôler l'application de ces mêmes dispositions dans le cadre de l'ouverture des ERP de 1ère catégorie non soumis à permis de construire.

b) Pour les logements :

 de donner son avis sur les demandes de dérogation aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées conformément aux dispositions des articles R 111-18-3, R 111-18-7 et R 111-18-10 du Code de la Construction et de l'Habitation.

c) Pour la voirie et les espaces publics :

– de donner son avis sur les demandes de dérogation aux dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de la voirie et des espaces publics, conformément aux dispositions du décret n° 99-756 du 31/08/99, relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique.

d) Pour les lieux de travail :

– de donner son avis sur le demandes de dérogation relatives à l'accessibilité des personnes handicapées, conformément aux dispositions de l'article R 235-3-18 du Code du Travail.

ARTICLE 3 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour l'examen des dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation de travaux des établissements et installations recevant du public, ainsi que pour l'ouverture des établissement de 1ère catégorie, non soumis à permis de construire, les 2 sous-commissions spécialisées peuvent se réunir en simultanée.

Dans ce cas, le Préfet (S.I.R.D.P.C.) assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - L'arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 organisant le fonctionnement des sous-commissions spécialisées dans le domaine de la sécurité incendie et l'accessibilité aux personnes handicapées en une formation commune est abrogé.

ARTICLE 6 - Le Directeur de Cabinet, le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, le Directeur départemental de l'Equipement et le Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

Conférer annexe

& &

Arrêté modificatif du 29/01/2007

Arrêté modificatif à l'arrêté du 7 décembre 1995 (sous-commission spécialisée en matière de sécurité contre l'incendie et la panique)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier l'article R 123-37;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment ses articles 10, 11 et 13 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 portant constitution d'une sous-commission de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité spécialisée dans le domaine de la sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Sur proposition du Directeur du Cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 6 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour l'examen des dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation de travaux, ainsi que pour les visites préalables à l'ouverture des établissements précités, non soumis à permis de construire, les 2 sous-commissions spécialisées peuvent se réunir en simultanée.

Dans ce cas, le Préfet (S.I.R.D.P.C.) assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 2 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

La commission ne délibère valablement qu'en présence du Président et si les conditions de quorum définies à l'article 12 du décret du 8 mars 1995 sont réunies.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 3 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 4 - L'arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 24 mars 2005 organisant le fonctionnement des sous-commissions spécialisées dans le domaine de la sécurité incendie et l'accessibilité aux personnes handicapées en une formation commune, est abrogé.

ARTICLE 5 - Le directeur de cabinet, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/01/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement d'Arcachon, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Sous-préfet d'Arcachon, ou en cas d'empêchement d'un attaché de Préfecture expressément désigné, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président. Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune, ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon est chargée :

- de procéder aux visites d'ouverture des Etablissements recevant du Public non soumis à permis de construire de 2ème, 3ème et 4ème catégories, implantés sur le territoire des cantons d'Audenge (à l'exception de ceux couverts par la commission d'accessibilité de la ville d'Andernos) et de Belin Beliet.
- de procéder, dans les mêmes limites aux visites des Etablissements de 5ème catégorie à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'Arrondissement d'Arcachon peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'Arrondissement d'Arcachon assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon et les Maires des communes de l'Arrondissement d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2005 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2006 et du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2005 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2006 portant constitution d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des établissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux, des cantons de Carbon Blanc, Cenon, Créon, Floirac, Gradignan, La Brède, Mérignac 2, non couverts par une commission communale, ainsi que des communes de Ludon-Médoc, Macau et Le Pian-Médoc;
- de procéder sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements ;

- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités, non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération peuvent être réunis en simultané.

Le SIRDPC assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un des ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Langon, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Langon ou, en cas d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfectures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon est chargée, dans le ressort de son territoire, de procéder aux visites d'ouverture des établissements recevant du public, non soumis à permis de construire,

- de 2ème, 3ème et 4ème catégorie,
- de 5ème catégorie, comportant des locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Langon assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon et les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Langon, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Langon.
- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie. Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Langon assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon et les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon ; Sur proposition du sous-Préfet de Langon ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Langon chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Langon,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Langon ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Langon.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.
- ARTICLE 3 Peut être associée aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 4 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ARTICLE 5 Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 6 En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.

ARTICLE 7 - La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon, les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet

Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Langon ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité pour le contrôle des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Langon, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfecture de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit : La commission de sécurité de l'arrondissement de Langon est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Langon et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes limites territoriales, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de l'arrondissement et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Langon et les Maires des communes de l'arrondissement de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

& &

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye ; Sur proposition du sous-Préfet de Blaye ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Blaye,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Blaye ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Blaye.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.
- ARTICLE 3 Peut être associée aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 4 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ARTICLE 5 Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 6 En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.
- ARTICLE 7 La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye, les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité pour le contrôle de l'arrondissement de Blaye, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Blaye.
- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Blaye assure la coordination des travaux des 2 groupes de visites.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye et les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blave

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2006 portant modification des limites d'arrondissements dans le département de la Gironde ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Blaye, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Blaye ou, en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire Général de la sous-préfecture ou de M. SOUCHERE, fonctionnaire de catégorie B, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye est chargée :

- de procéder aux visites d'ouverture des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Blaye.
- de procéder, dans les mêmes limites aux visites des Etablissements de 5ème catégorie, à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Blaye assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye et les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2006 portant modification des limites d'arrondissements dans le département de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Blaye ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité pour le contrôle des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Blaye, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la sous-préfecture, ou de M SOUCHERE, fonctionnaire de catégorie B.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit : La commission de sécurité de l'arrondissement de Blaye est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Blaye et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes limites territoriales, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Blaye et les Maires des communes de l'arrondissement de Blaye sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 05/03/2007

Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Bordeaux agglomération,
- de procéder le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le SIRDPC assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Bordeaux agglomération.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.
- ARTICLE 3 Peuvent être associés aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 4 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ARTICLE 5 Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents et faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 6 En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.
- ARTICLE 7 La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le service interministériel régional de défense et de protection civile.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement et les Maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par les arrêtés des 3 septembre 1997, 23 janvier 1998 et 11 décembre 2000 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Une commission de sécurité des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Libourne, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfectures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit : La commission de sécurité de l'arrondissement de Libourne est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Libourne et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de l'arrondissement et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Libourne et les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

& **&**

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Lesparre,
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Lesparre.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.
- ARTICLE 3 Peut être associée aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 4 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ARTICLE 5 Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 6 En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.
- ARTICLE 7 La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre, les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2004 et du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Lesparre, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Lesparre.
- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Lesparre assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre et les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Lesparre, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Lesparre ou, en cas d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfectures de catégorie A ou B, désigné par un arrêté préfectoral, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre est chargée, dans le ressort de son territoire, de procéder aux visites d'ouverture des Etablissements recevant du public, non soumis à permis de construire,

- de 2ème, 3ème et 4ème catégorie,
- de 5ème catégorie, comportant des locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre et les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment les articles 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 8 juillet 2006 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Lesparre ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité pour le contrôle des Etablissements recevant du Public est constituée pour l'arrondissement de Lesparre, sous la présidence du sous-Préfet ou en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfectures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé définissant les compétences de la commission est modifié comme suit : La commission de sécurité de l'arrondissement de Lesparre est chargée :

- de procéder aux visites des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire de l'arrondissement de Lesparre et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de procéder au contrôle des établissements précités.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de l'arrondissement et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 6 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 7 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Lesparre et les Maires des communes de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

9 2

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Bordeaux agglomération, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, ou d'un cadre A du service interministériel régional de défense et de protection civile ou de l'adjoint au chef du bureau de la prévention des risques bâtimentaires, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement.
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président. Elle ne peut émettre d'avis si le quorum défini par le décret du 8 juin 2006 n'est pas atteint.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Bordeaux agglomération, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le SIRDPC assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la communauté d'agglomérations du bassin d'Arcachon sud

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la communauté d'agglomérations du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Président de la COBAS ou du Maire désigné par lui, comprend :

- le Maire de la commune concernée,
- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la C.O.B.A.S. est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire des communes de la C.O.B.A.S., non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Président de la C.O.B.A.S assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-16, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Président de la C.O.B.A.S., MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon ;

Sur proposition du sous-Préfet d'Arcachon;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement d'Arcachon et non couverts par les commissions de sécurité et d'accessibilité de la communauté d'agglomération d'Arcachon Sud et de la ville d'Andernos,
 de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à
- l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement d'Arcachon.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- l'agent de la direction départemental de l'équipement.
- ARTICLE 3 Peuvent être associés aux travaux du groupe de visite, toutes personnes qualifiées dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 4 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ARTICLE 5 Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents, faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 6 En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.
- ARTICLE 7 La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement. Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite ou son suppléant.
- ARTICLE 8 L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement.
- ARTICLE 9 Le directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon, les Maires des communes de l'arrondissement d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, Thierry ROGELET

Ø ≪

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'un groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2003 modifié par l'arrêté du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement d'Arcachon, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire des cantons d'Audenge (à l'exception de ceux couverts par la commission de sécurité de la ville d'Andernos) et de Belin Beliet
- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie. Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement d'Arcachon peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet d'Arcachon assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'article 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon et les Maires des communes de l'arrondissement d'Arcachon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

% &

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 24 mars 2005 (commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 23, 24,25 et 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2005 modifié par l'arrêté du 3 juillet 2006 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux Agglomération ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération est constituée sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, ou, en cas d'empêchement, d'un cadre A du service interministériel régional de défense et de protection civile ou de l'adjoint au chef du bureau de la prévention des risques bâtimentaires.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, peuvent être réunies en simultané.

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-préfet de l'arrondissement de Bordeaux (SIRDPC) assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et la panique dans les établissements recevant du public, conformément aux dispositions des articles R 123-45, R 123-46 et R 123-48 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés, ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 6 - Le Directeur de cabinet, le secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, sous-Préfet de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, le directeur du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux agglomération, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment ses articles 1 et 23 à 26 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU le décret du 6 décembre 2006 portant création de l'arrondissement d'Arcachon;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2003 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Bordeaux compétente pour les cantons du Bassin d'Arcachon;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission d'arrondissement est modifié comme suit :

Une commission de sécurité de l'arrondissement d'Arcachon, compétente pour les cantons d'Audenge et de Belin Beliet est constituée sous la présidence du Sous-préfet d'Arcachon, ou en cas d'empêchement, d'un attaché de Préfecture expressément désigné.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de l'arrondissement d'Arcachon est chargée :

- de procéder aux visites de chantier, périodiques ou inopinées des Établissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire des Cantons d'Audenge (à l'exception de ceux couverts par la commission de sécurité de la ville d'Andernos) et de Belin Beliet et de donner son avis sur l'ouverture ou la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de procéder, dans les mêmes limites, aux visites des autres établissements de 5ème catégorie.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger un groupe de visite de précéder au contrôle sur place des établissements ci-dessus.

Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon assure la coordination des trayaux des 2 commissions.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public, conformément aux dispositions des articles R 123-45, R 123-46 et R 123-48 du Code de la construction et de l'Habitation.

ARTICLE 4 - Les alinéas 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

ARTICLE 5 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 6 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet d'Arcachon et les Maires des communes de l'arrondissement d'Arcachon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité du district sud-bassin)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité du district Sud Bassin ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission intercommunale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.), une commission de sécurité placée sous la présidence du Président de la C.O.B.A.S. ou du vice président désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le chef de la circonscription locale de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétent , ou leur suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement, ou un agent de la communauté d'agglomération.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la communauté d'agglomérations du Bassin d'Arcachon Sud est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégories ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil, implantés sur le territoire des communes de la C.O.B.A.S., aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie).

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Président de la C.O.B.A.S. assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la C.O.B.A.S. et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Président de la C.O.B.A.S., MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet

Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 27 et 51 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour l'arrondissement de Libourne, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du sous-Préfet de Libourne ou, en cas d'empêchement, du Secrétaire général de la sous-Préfecture ou d'un fonctionnaire du cadre national des préfectures de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral, comprend :

- le Maire de la commune concernée ou l'adjoint ou le conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou de l'agent de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne est chargée , dans le ressort de son territoire, de procéder aux visites d'ouverture des établissements recevant du public, non soumis à permis de construire,:

- de 2ème, 3ème et 4ème catégorie,
- de 5ème catégorie, comportant des locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission de contrôle, le président de la commission peut charger, à titre exceptionnel, un groupe de visite de procéder au contrôle sur place des établissements précités.

Pour les visites d'ouvertures des établissements précités, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne peuvent être réunies en simultané.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de Libourne et les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 05/03/2007

Création du groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier l'article 53 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création d'une commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne ;

Sur proposition du sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué un groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne chargé :

- de procéder, à titre exceptionnel, sur la demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites de réception en vue de l'autorisation d'ouverture des Etablissements recevant du public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, non soumis à permis de construire, implantés sur le territoire des communes incluses dans l'arrondissement de Libourne,
- de procéder le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, le groupe de visite de la commission d'accessibilité peut être réuni en simultané avec le groupe de visite de la commission de sécurité.

Le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne ou son représentant assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite de la commission d'arrondissement de Libourne.

ARTICLE 2 - Le groupe de visite comprend :

- le Maire de la commune concernée ou un adjoint ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 1 agent de la direction départemental de l'équipement.
- ARTICLE 3 Peuvent être associés aux travaux du groupe de visite, toute personne qualifiée dont la présence apparaîtrait nécessaire.
- ARTICLE 4 Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ARTICLE 5 Le groupe de visite établit un rapport signé de tous les membres présents et faisant apparaître la position de chacun assorti d'une proposition d'avis formelle à la commission d'arrondissement : FAVORABLE ou DEFAVORABLE.
- ARTICLE 6 En l'absence de l'un des membres désignés à l'article 2 susvisé, le groupe de visite ne procède pas à la visite.
- ARTICLE 7 La proposition d'avis du groupe de visite est examinée par la commission d'accessibilité de l'arrondissement dans un délai maximum d'un mois suivant la visite de l'établissement.

Les affaires sont rapportées par l'agent de la direction départementale de l'équipement ayant participé à la visite.

ARTICLE 8 - L'animation, la coordination et le secrétariat du groupe de visite sont assurés par le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

ARTICLE 9 - Le directeur de cabinet, le sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne, les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

& **&**

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (groupe de visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et notamment l'article 49 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par les arrêtés du 3 septembre 1997, 23 janvier 1999, 11 décembre 2000 et du 5 mars 2007 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 5 mai 2003 portant création d'un groupe de visite de la commission susdite :

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Il est créé un groupe de visite de la commission de sécurité pour l'arrondissement de Libourne, chargé :

- d'effectuer les visites de chantier, les contrôles périodiques ou inopinés des Etablissements recevant du Public de 2ème, 3ème et 4ème catégories, ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de l'arrondissement de Libourne.
- de procéder, sur demande du président de la commission d'arrondissement, aux visites préalables à l'ouverture desdits établissements.
- d'effectuer, le cas échéant, dans les mêmes limites, les visites des autres établissements de 5ème catégorie. Pour les visites d'ouverture des établissements précités non soumis à permis de construire, le groupe de visite de la commission de sécurité et le groupe de visite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Libourne peuvent être réunis en simultané.

Le sous-Préfet de Libourne assure la coordination des travaux des 2 groupes de visite.

ARTICLE 2 - L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le contrôle effectué par le groupe de visite porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

ARTICLE 3 - L'alinéa 2 de l'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Les affaires sont rapportées par le sapeur pompier qui a assuré la visite ou l'un de ses suppléants.

ARTICLE 4 - Les autres dispositions de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 5 - Le Directeur de cabinet, le sous-Préfet de Libourne et les Maires des communes de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville d'Andernos)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38. R 123-39 et R 111-19-16:

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville d'ANDERNOS ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune d'Andernos, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie d'Andernos ou son suppléant,
- l'ingénieur de la subdivision du bassin d'Arcachon ou son suppléant, ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville d'ANDERNOS est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune d'ANDERNOS, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune d'ANDERNOS.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire d'ANDERNOS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bègles

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BÈGLES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.
- ARTICLE 3 Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.
- ARTICLE 4 La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BÈGLES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BEGLES, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-10, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BÈGLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Bègles)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BÈGLES;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BÈGLES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de Police de BÈGLES ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BÈGLES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à, sommeil implantés sur le territoire de la commune de BEGLES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BÈGLES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BÈGLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

پ*ه* چې

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bordeaux

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BORDEAUX, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

Membres permanents avec voix délibératives :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- un architecte qualifié en matière d'accessibilité,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Membres non permanents avec voix délibératives, appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

- un représentant des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut valablement se réunir en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis si le quorum défini par le décret du 8 juin 2006 n'est pas atteint. La commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BORDEAUX est chargée :

- d'examiner les projets de construction, d'extension, d'aménagement et de transformation des établissements recevant du public de la 2ème à la 5ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BORDEAUX.
- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BORDEAUX non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-1 à 24 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - Les dossiers examinés sont rapportés par le directeur départemental de l'équipement ou l'un de ses représentants, ou par l'architecte de la commission qualifié en matière d'accessibilité.

ARTICLE 8 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 9 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 10 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la souscommission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 11 - Le directeur de cabinet, le Maire de BORDEAUX, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Villenave d'Ornon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de VILLENAVE D'ORNON;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit : Il est constitué pour la commune de VILLENAVE D'ORNON, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de VILLENAVE D'ORNON ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :La commission de sécurité de la ville de VILLENAVE D'ORNON est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de VILLENAVE D'ORNON, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de VILLENAVE D'ORNON.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé. Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de VILLENAVE D'ORNON, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Mérignac)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de MERIGNAC ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de MERIGNAC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de MERIGNAC ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de MERIGNAC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de MERIGNAC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de MERIGNAC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de MERIGNAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Libourne

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16; VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de LIBOURNE, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de LIBOURNE est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de LIBOURNE non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de LIBOURNE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

& &

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Libourne)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de LIBOURNE :

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de LIBOURNE, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de LIBOURNE ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de LIBOURNE est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de LIBOURNE, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre - de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de LIBOURNE.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de LIBOURNE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet

Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 29/06/98 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de GRADIGNAN ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de Gradignan, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire principal de Talence ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement, ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de GRADIGNAN est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de GRADIGNAN, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements .
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de GRADIGNAN.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de GRADIGNAN, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Gradignan)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 29/06/98 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de GRADIGNAN ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de Gradignan, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire principal de Talence ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement, ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de GRADIGNAN est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de GRADIGNAN, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements .
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de GRADIGNAN.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de GRADIGNAN, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

(%)

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Gradignan

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de GRADIGNAN, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui. comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement ou son suppléant,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence de l'un des membres permanents désigné à l'article 2 susvisé.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de GRADIGNAN est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de GRADIGNAN non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des trayaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de GRADIGNAN, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet

Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cenon

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de CENON, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de CENON est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de CENON, non soumis à permis de construire aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des trayaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de CENON, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

9 e

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cenon)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de CENON ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de CENON, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de Cenon ou son suppléant.
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de CENON est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de CENON, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de CENON.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de CENON, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 05/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bordeaux)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par les arrêtés du 13 mai 1997 et 1er février 2002 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BORDEAUX ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BORDEAUX, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.
- un architecte qualifié en matière de sécurité.

b) Membres non permanents avec voix délibérative, appelés à siéger en fonction des affaires traitées :

(alinéa 1) supprimer le terme « accessibilité ».

(alinéa 2) remplacer le terme bureau par direction.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BORDEAUX est chargée :

- d'examiner les projets de construction, d'extension, d'aménagement et de transformation des établissements de 2ème à 5ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de Bordeaux.
- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie, ainsi que pour ceux de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune.

Pour l'examen des projets de constructions et d'aménagement, ainsi que pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'alinéa 2 de l'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission ne délibère valablement que si les conditions de quorum définies par le décret du 8/06/2006 sont réunies.

ARTICLE 5 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 6 - Les dossiers examinés sont rapportés par les Sapeurs Pompiers du SDIS ou l'architecte qualifié au titre de la sécurité incendie.

ARTICLE 7 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 9 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BORDEAUX, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté du 05/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville d'Andernos

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune d'ANDERNOS, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- l'ingénieur de la subdivision du bassin d'Arcachon ou son suppléant,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville d'ANDERNOS est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune d'ANDERNOS, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire d'ANDERNOS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

& &

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Lormont)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de LORMONT;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de LORMONT, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police du secteur rive droite ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de LORMONT est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de LORMONT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre - de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de LORMONT.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de LORMONT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

په چې

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bassens)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 2 octobre 2001 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BASSENS ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de Bassens, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de Police de Cenon ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BASSENS est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BASSENS, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BASSENS

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres dispositions de l'arrêté demeurent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BASSENS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Blanquefort)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BLANQUEFORT;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BLANQUEFORT, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le chef de la brigade de gendarmerie de BLANQUEFORT ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BLANQUEFORT est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BLANQUEFORT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BLANQUEFORT.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BLANQUEFORT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bruges

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BRUGES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BRUGES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BRUGES, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BRUGES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet

Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Cestas

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de CESTAS, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de CESTAS est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de CESTAS, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de CESTAS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Pessac

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de PESSAC, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de PESSAC est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de PESSAC non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

ARTICLE 6 - Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de PESSAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

& **&**

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Pessac)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de PESSAC ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de PESSAC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de PESSAC ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de PESSAC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de PESSAC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de PESSAC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de PESSAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Le Bouscat

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de LE BOUSCAT, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence de l'un des membres permanents désigné à l'article 2 susvisé.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de LE BOUSCAT est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de LE BOUSCAT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de LE BOUSCAT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Le Bouscat)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de LE BOUSCAT,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de LE BOUSCAT, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de LE BOUSCAT ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de LE BOUSCAT est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de LE BOUSCAT, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de LE BOUSCAT.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus, non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de LE BOUSCAT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

& &

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Floirac

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de FLOIRAC, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant de la direction départementale de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de FLOIRAC est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de FLOIRAC non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de FLOIRAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

& **&**

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Floirac)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de FLOIRAC :

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de FLOIRAC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de CENON ou son suppléant.
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de FLOIRAC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de FLOIRAC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de FLOIRAC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de FLOIRAC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 25/03/2007

Création d'un groupe de visite de la commission d'accessibilité de la ville de Eysines

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de EYSINES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.
- ARTICLE 3 Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.
- ARTICLE 4 La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville d' EYSINES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de EYSINES non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire d'EYSINES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Eysines)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de EYSINES :

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de EYSINES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie d'EYSINES ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de EYSINES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de EYSINES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de EYSINES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de EYSINES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Cestas)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 modifié par l'arrêté du 1er février 2002 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de CESTAS ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de CESTAS, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie de CESTAS ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de CESTAS est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de CESTAS, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de CESTAS.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de CESTAS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Talence

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de TALENCE, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de TALENCE est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de TALENCE non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de TALENCE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 13 décembre 1996 (commission de sécurité de la ville de Talence)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de TALENCE ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de TALENCE, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de TALENCE ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de TALENCE est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de TALENCE, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre - - de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.

- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de TALENCE.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de TALENCE, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Saint Médard en Jalles

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de SAINT MEDARD EN JALLES, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de SAINT MEDARD EN JALLES est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de SAINT MEDARD EN JALLES non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de SAINT MEDARD EN JALLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 13 mai 1997 (commission de sécurité de la ville de Saint Médard en Jalles)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 1997 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de SAINT MEDARD EN JALLES ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de SAINT MEDARD EN JALLES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police de SAINT MEDARD EN JALLES ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de SAINT MEDARD EN JALLES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de SAINT MEDARD EN JALLES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de SAINT MEDARD EN JALLES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de SAINT MEDARD EN JALLES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Carbon Blanc

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de CARBON BLANC, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de CARBON-BLANC est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de CARBON-BLANC non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de CARBON-BLANC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

& &

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 9 mars 1996 (commission de sécurité de la ville de Carbon Blanc)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif :

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 mars 1996 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de CARBON BLANC;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Les articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale sont modifiés comme suit :

Il est constitué pour la commune de CARBON-BLANC, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commandant de la brigade de gendarmerie de CARBON-BLANC ou son suppléant,
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 9 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de CARBON-BLANC est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de CARBON-BLANC, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.

- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de CARBON-BLANC.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - Les articles 11, 12 et 13 de l'arrêté susvisé sont modifiés comme suit et réunit en un article :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 15 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de CARBON-BLANC, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC _

Arrêté modificatif du 25/03/2007

Modification de l'arrêté du 29 novembre 1995 (commission de sécurité de la ville de Bruges)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28 à 30 ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de BRUGES ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1 de l'arrêté susvisé portant constitution de la commission communale est modifié comme suit :

Il est constitué pour la commune de BRUGES, une commission de sécurité placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui.

ARTICLE 2 - L'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

- a) Membres permanents avec voix délibératives :
- un sapeur-pompier titulaire du brevet de prévention en cours de validité,
- le commissaire de police du Bouscat ou son suppléant.
- un agent de la direction départementale de l'équipement ou un agent de la commune.

ARTICLE 3 - L'article 6 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

La commission de sécurité de la ville de BRUGES est chargée :

- de procéder pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie ainsi que de 5éme catégorie comportant des locaux à sommeil implantés sur le territoire de la commune de BRUGES, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture au titre de la sécurité incendie, de se prononcer sur la fermeture éventuelle desdits établissements.
- de réaliser en cours d'exploitation des contrôles périodiques ou inopinés des établissements susvisés sur l'observation des dispositions réglementaires.
- de procéder, le cas échéant, à la visite des autres établissements du 2ème groupe (5ème catégorie) sur la commune de BRUGES.

Pour les visites d'ouverture des établissements cités ci-dessus non soumis à permis de construire, la commission de sécurité et la commission d'accessibilité peuvent être réunies en simultané.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 4 - L'article 7 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'examen effectué par la commission porte sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du Public conformément aux dispositions des articles R 123-54, R 123-46 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 5 - L'article 8 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable et est motivé.

Il est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 - L'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le Président de la commission tient à jour la liste des établissements recevant du public implantés sur le territoire de la commune et présente annuellement un rapport d'activité à la sous commission départementale de sécurité.

ARTICLE 7 - Les autres articles de l'arrêté restent sans changement.

ARTICLE 8 - Le directeur de cabinet, le Maire de BRUGES, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Blanquefort

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BLANQUEFORT, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- Un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire de la commune concernée ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BLANQUEFORT est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BLANQUEFORT, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité.

Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BLANQUEFORT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Bassens

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire interministérielle du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Sur proposition du directeur de cabinet;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de BASSENS, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.

ARTICLE 3 - Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.

ARTICLE 4 - La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de BASSENS est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de BASSENS, non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture.
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-16, R 111-19-19 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de BASSENS, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet
Le directeur de cabinet,

Thierry ROGELET



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 25/03/2007

Création d'une commission d'accessibilité de la ville de Lormont

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation et en particulier les articles R 123-38, R 123-39 et R 111-19-16;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par les décrets du 31 mai 1997 et 30 août 2006 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et en particulier les articles 1, 28, 31 et 33 ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation et des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU les circulaires du 7 juillet 1994 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et des installations ouvertes au public et du 22 juin 1995, relative à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Sur proposition du directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est constitué pour la commune de LORMONT, une commission d'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements recevant du Public et installations ouvertes au Public.

ARTICLE 2 - Ladite commission, placée sous la présidence du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller municipal désigné par lui, comprend :

- un agent de la direction départementale de l'équipement,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées.
- ARTICLE 3 Pourra également être appelée à siéger à titre consultatif toute personne susceptible, en raison de sa compétence technique, de participer à ses travaux.
- ARTICLE 4 La commission ne peut procéder à la visite en l'absence de son président.

Elle ne peut émettre d'avis en l'absence du Maire ou de son représentant ou du représentant du directeur départemental de l'équipement.

ARTICLE 5 - La commission d'accessibilité de la ville de LORMONT est chargée :

- de procéder, pour les Etablissements recevant du Public de la 2ème, 3ème et 4ème catégorie implantés sur le territoire de la commune de LORMONT non soumis à permis de construire, aux visites de réception en vue de la délivrance de l'autorisation d'ouverture
- de procéder, le cas échéant, dans les mêmes conditions, à la visite des Etablissements du 2ème groupe (5ème catégorie) à l'exception de ceux ne comportant pas de locaux d'hébergement.

Pour l'exercice de cette mission, la commission d'accessibilité peut être réunie en simultané avec la commission de sécurité. Le Maire assure la coordination des travaux des 2 commissions.

ARTICLE 6 - L'examen effectué par la commission porte sur les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public conformément aux dispositions des articles R111-19-6, R 111-19-10, R 111-19-10, R 111-19-10 et R 111-19-20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 7 - L'avis formulé est conclusif : Favorable ou Défavorable.

Il est obtenu par la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

ARTICLE 8 - La commission se réunit sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet.

ARTICLE 9 - Le Président de la commission présente annuellement un rapport d'activité au secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité.

ARTICLE 10 - Le directeur de cabinet, le Maire de LORMONT, MM. les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25/03/2007

Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*



Arrêté modificatif du 16/08/2007

Homologation de l'enceinte sportive dénommée Stade Chaban Delmas -BORDEAUX (modificatif)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU l'article 42.1 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984, modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 93.711 du 27 mars 1993 modifié pris pour l'application de l'article 42.1 de la loi du 16 juillet 1984, modifiée relative à l'organisation des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 95.620 du 8 mars 1995, modifié par le décret du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du 27 mai 1994 relatif aux seuils de compétences de la commission nationale de sécurité des enceintes sportives ouvertes au public,

VU l'arrêté du 11 juin 1996 relatif à la procédure d'homologation des enceintes sportives ouvertes au public,

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1995 portant création de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1995 portant création d'une sous-commission départementale d'homologation des enceintes ouvertes au public,

VU la demande d'homologation de l'enceinte sportive, Stade Chaban Delmas sise Place Johnston – 33000 BORDEAUX présentée par la Ville de BORDEAUX.

VU l'avis de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ouvertes au public, au cours de sa réunion du 19 juillet 2007.

VU l'avis de la commission nationale de sécurité des enceintes sportives, au cours de sa réunion du 13 août 2007.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'enceinte sportive dénommée Stade Chaban Delmas : Est homologuée.

ARTICLE 2 - L'effectif de l'établissement est fixé à 37 000 personnes.

ARTICLE 3 - L'effectif maximal des spectateurs est fixé à 34 694.

ARTICLE 4 - L'effectif maximal des spectateurs par tribune est fixé à 34 694 places assises.

ARTICLE 5 - L'effectif maximal des spectateurs par zone est fixé à :

7 383 places assises en tribune d'honneur.

6 979 places assises en tribune de face, dont 164 places pour personnes à mobilité réduite.

10 186 places assises dans le virage sud.

10 146 places assises dans le virage nord dont 717 places seront réservées aux supporters adverses.

ARTICLE 6 - Un poste central de commandement est implanté en partie haute de la tribune de face sur l'aile nord. Il est composé d'un PC central, d'un PC secours, d'un PC sécurité et d'une salle de cartographie.

Les moyens de communication et de surveillance intérieurs et extérieurs seront conformes au dossier d'homologation (pièces 7 et 11) déposé et dont un exemplaire est joint au registre d'homologation.

Il pourra recevoir un effectif maximum de 40 personnes qui est comptabilisé dans l'effectif places assises de la tribune de face.

ARTICLE 7 - Les conditions inhérentes aux dispositifs de secours devront prévoir :

- Un dispositif de prévention secouriste et/ou médical destiné à permettre de faire face avec des moyens propres et dans la limite d'un petit nombre d'impliqués aux risques inhérents aux manifestations ainsi qu'une extension graduée de ce dispositif, en fonction de l'importance des manifestations sportives, tel que prévu dans le plan de secours spécialisé
- La mise à disposition du local infirmerie situé sous la tribune d'honneur La mise à disposition de la salle A.Thomas du stade annexe qui pourra être activé en poste médical avancé en cas de nécessité.
- Des emplacements pour le stationnement des véhicules de secours et d'urgence dans l'enceinte du stade secteur virage nord près de la sortie n° 5, secteur virage sud près de la sortie n° 24 dans le stade annexe devant le poste médical avancé.
- Les voies d'accès et de circulation pour les services de secours et de sécurité devront être maintenues libres.
- ARTICLE 8 Le plan de secours spécialisé, auquel il est fait référence à l'article précédent, est annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 9 Tout organisateur de manifestations sportives à but lucratif devra se conformer au décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place des services de secours.
- ARTICLE 10 Un avis d'homologation est affiché près des entrées principales de l'enceinte sportive par le propriétaire de l'enceinte sportive.
- ARTICLE 11 Un registre d'homologation est tenu sous la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de l'enceinte sportive.
- ARTICLE 12 Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de la Gironde, le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports d'Aquitaine Gironde, le Maire de la Commune de BORDEAUX sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/08/2007

Pour le Préfet Le Préfet délégué pour la sécurité et la défense, *Christian VITON*



PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC

Arrêté du 20/08/2007

Liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour l'année 2007 établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

VU l'arrêté ministériel du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain ;

VU l'arrêté du 13 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 5 novembre 2002, relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

CONSIDERANT les qualifications présentées par les personnels formés aux techniques de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, en service effectif dans le département de la Gironde ;

ATTENDU qu'il convient de procéder à la mise à jour de la liste annuelle d'habilitation de ces personnels ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Habilitation de spécialistes : L'arrêté préfectoral initial du 12 février 2007 portant agrément de la liste annuelle d'aptitude opérationnelle pour la spécialité "GRIMP" du département de la Gironde pour l'année 2007 est abrogé. La nouvelle liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Publicité et application de la décision : La présente décision sera notifiée à chacun des spécialistes par son autorité hiérarchique. Elle fera en outre l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde ainsi qu'au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

ARTICLE 3 - Rappel des délais et des voies de recours : Les intéressés pourront introduire un recours préalable auprès du Préfet de département ou un recours contentieux auprès du tribunal de Bordeaux dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Exécution du présent arrêté : Le Directeur de Cabinet du Préfet de la Gironde et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20/08/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, *Thierry ROGELET*

Conférer annexe

PREFECTURE DE LA GIRONDE CABINET DU PREFET SIRDPC



Arrêté du 24/08/2007

Liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif aux premiers secours modifié par les arrêtés du 24 mai 2000 et du 29 juin 2001 ;

VU le guide national de référence de la formation aux premiers secours annexé à l'arrêté du 29 juin 2001 publié au journal officiel du 24 août 2001 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours, notamment son article 9 prévoyant la publication au Journal Officiel de la liste des candidats admis aux examens de Brevet National de Moniteur des Premiers Secours de janvier à juin 2007 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Le Brevet National de Moniteur des Premiers Secours est délivré aux personnes ayant satisfait aux épreuves des examens organisés.

ARTICLE 2 : La liste nominative est établie en annexe avec indication des dates d'examens.

ARTICLE 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Mme et MM. les Sous-Préfets du département, M. le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile sont chargés de l'exécution du présent arrêté. L'arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la gironde.

Fait à Bordeaux, le 24/08/2007 Pour le Préfet Le directeur de cabinet, Thierry ROGELET

Conférer annexe

& **&**

SECURITE - GARDIENNAGE

PREFECTURE DE LA GIRONDE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau Police Générale et Réglementation

Arrêté du 30/07/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée ABC SECURITE 33 à MERIGNAC

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Cédric BOURCY en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

- * dénomination : ABC SECURITE 33
- * adresse: 10, avenue du Rouquet 33700 MERIGNAC
- * nature des activités : surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'entreprise ABC SECURITE 33 sise 10, avenue du Rouquet - 33700 MERIGNAC, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

- ARTICLE 2 Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.
- ARTICLE 3 Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.
- ARTICLE 4 La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.
- ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/07/2007

Pour le Préfet L'Attachée, chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation,

Martine BESSELLERE-LAMOTHE



Arrêté du 02/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée GPS à Arès

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Gérard PILET en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

- * dénomination : GPS
- * adresse : 25, allée du Languedoc 33740 ARES
- * nature des activités : surveillance et gardiennage ;

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'entreprise GPS sise 25, allée du Languedoc - 33740 ARES, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.

ARTICLE 3 - Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.

ARTICLE 4 - La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 02/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général par intérim, *Thierry ROGELET*



Arrêté du 03/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de l'établissement de sécurité privée SURVEILLANCE PRO à ST SEURIN SUR L'ISLE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. EL ATTOUCHI Adil en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour l'entreprise :

- * dénomination : SURVEILLANCE PRO
- * adresse : 8bis rue de la république 33660 ST SEURIN SUR L'ISLE
- * nature des activités : Surveillance et gardiennage

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'entreprise SURVEILLANCE PRO sise 8bis rue de la république - 33660 ST SEURIN SUR L'ISLE, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

- ARTICLE 2 Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.
- ARTICLE 3 Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.
- ARTICLE 4 La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.
- ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux. le 03/08/2007

Pour le Préfet L'Attachée, chef de bureau de la Police Générale et de la Réglementation, Martine BESSELLERE-LAMOTHE



Arrêté du 16/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité de la discothèque L'AQUARIUM à BORDEAUX

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Philippe BERNARD en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la discothèque :

- * dénomination : L'AQUARIUM (SARL OUVEA)
- * adresse: 6, rue Jean Dupas 33100 BORDEAUX
- * nature des activités : Service interne de sécurité

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La discothèque L'AQUARIUM (SARL OUVEA) sise 6, rue Jean Duaps - 33100 BORDEAUX, est autorisée à exercer ses activités de service interne de sécurité à compter de la date du présent arrêté.

- ARTICLE 2 Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.
- ARTICLE 3 Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.
- ARTICLE 4 La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.
- ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/08/2007



Arrêté modificatif du 16/08/2007

Arrêté modificatif de l'autorisation administrative de fonctionnement délivrée à l'Etablissement de sécurité privée S. PROTECTOR (G.S.B.)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, midifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 04/09/2006 autorisant la société S. PROTECTOR (G.S.B.) sise 110, rue Achard - 33300 BORDEAUX à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage ;

CONSIDERANT que cet établissement a changé de domiciliation ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - L'arrêté préfectoral du 04/09/2006 est modifié ainsi :

La société S. PROTECTOR (G.S.B.) sise 12, avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC, est autorisée à poursuivre ses activités de surveillance et de gardiennage à sa nouvelle adresse.

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/08/2007



Arrêté du 24/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage PRO.GR.S

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Yacine MEZIANI en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

- * dénomination : PRO.GR.S
- * adresse : 5 rue jean Moulin Appartement 172 33270 FLOIRAC
- * nature des activités : Sécurité gardiennage

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La société PRO.GR.S sise 5 rue Jean Moulin appartement 172 - 33270 FLOIRAC, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

- ARTICLE 2 Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.
- ARTICLE 3 Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.
- ARTICLE 4 La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.
- ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux. le 24/08/2007



Arrêté du 30/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement de la société de surveillance et de gardiennage METROPOLE SECURITE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. BOUZIRI Yacine en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour la société :

- * dénomination : METROPOLE SECURITE
- * adresse : 127 Avenue René Cassagne 33151 CENON Cedex
- * nature des activités : sécurité, prévention, de services, évaluation des risques, protection, surveillance, gardiennage, intervention, ronde, des particuliers, professionnels et administrations.

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - La société METROPOLE SECURITE sise 127 avenue René Cassagne - 33151 CENON Cedex, est autorisée à exercer ses activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

- ARTICLE 2 Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.
- ARTICLE 3 Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.
- ARTICLE 4 La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.
- ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/08/2007



Arrêté du 31/08/2007

Autorisation administrative de fonctionnement du service interne de sécurité du FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX à BORDEAUX

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (Titre IV - Articles 94 à 101);

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU la demande présentée par M. Alain DEVESELEER en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement pour le :

- * dénomination : FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX
- * adresse : 46, avenue du Parc de Lescure 33000 BORDEAUX
- * nature des activités : Service interne de sécurité

CONSIDERANT que le dossier est constitué conformément à la législation en vigueur,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la Préfecture de la GIRONDE;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Le FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX sis 46, avenue du Parc de Lescure - 33000 BORDEAUX, est autorisé à exercer ses activités de service interne de sécurité à compter de la date du présent arrêté.

- ARTICLE 2 Nul ne peut se prévaloir du présent arrêté pour exercer une activité autre que celle ci-dessus indiquée.
- ARTICLE 3 Le responsable devra déclarer en Préfecture (bureau de la Police Générale et de la Réglementation) chaque embauche et sortie de personnel ainsi que toute modification dans les statuts, adresse, activités de l'établissement.
- ARTICLE 4 La cessation d'activité de l'établissement devra également y être déclarée.
- ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 31/08/2007

Pour le Préfet Le Secrétaire Général, *François PENY*



URBANISME

PREFECTURE DE LA GIRONDE SOUS-PREFECTURE BLAYE

Arrêté du 03/07/2007

Carte communale de Mombrier

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 20/06/2006 désignant Mme Christina RONDEAU Claude SAGE en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 07/09/2006 au 13/10/2006,

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 10/11/2006,

VU la délibération du conseil municipal de MOMBRIER en date du 22/05/2007 reçue en sous-préfecture le 04/06/2007 approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 2007, donnant délégation de signature à M. Michel CRECHET, sous-préfet de l'arrondissement de BLAYE,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

ARRETE

ARTICLE PREMIER- La carte communale de Mombrier faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de Mombrier aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de BLAYE, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Maire de MOMBRIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 03/07/2007

Le Sous-Préfet de BLAYE, *Michel CRECHET*



- ANNEXES -

DESAFFECTATION DE MATERIEL LYCEE PRE DE CORDY DE SARLAT

Liste des ordinateurs sortis d'inventaire

Sont mis au rebut :

1 AMD K6

3 NEC Powermate ES PIII 450

Sont mis en vente 10 TOSHIBA Equim 3100 M/533/15 7 TOSHIBA Equim 3150 M/733/15

Liste des machines outils

- 2 fraiseuses universelles Vernier
- 1 fraiseuse Alcéra 751
- 1 tour auto Hernault Somua
- 3 bancs moteur/génératrice
- 1 fraiseuse Hernault Somua
- 1 tour cri-dan Hernault Somua
- 1 affûteuse Livet
- 1 scie à ruban



ANNEXE ACTE N° 2007-08-0017- Déclaration de cessibilité et autorisation d'acquisition par la commune de FLOIRAC du lot n°37 du centre "La Gravette"

Acquisition du local commercial nécessaire à la démolition/reconstruction du Centre Commercial de la Gravette à Floirac

Identification du lot de copropriété à acquérir	Adresse	Nature	Copropriété totale	Lot de copropriété à acquérir	Propriétaires réels ou présumés tels
LOT n° 37 du centre commercial de la Gravette cadastré AD n° 135	Avenue Pasteur	Local Commercial	11942 tantièmes	Lot n° 37 soit 170 tantièmes de la copropriété totale	M. Henri Timothée GOURGUES, né le 19 avril 1923 à La Teste de Buch (33), retraité, domicilié 28 rue du Docteur Sémiac à La Teste de Buch (33) et Mme Andrée Marcelle M-Thérèse MALET épouse de M. Henri GOURGUES, née le 2 novembre 1932 à Morcenx (40), retraitée, domiciliée 28 rue du Docteur Sémiac à La Teste de Buch (33)



ANNEXE ACTE N° 2007-08-0030- Modification de l'arrêté du 21 novembre 1995 portant constitution d'une sous-commission départementale spécialisée dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées

ANNEXE A L'ARRETE du 29/01/07

- Représentants des associations de personnes handicapées du département (4) :
 - Représentants des associations représentatives des personnes handicapées ou parents de mineurs handicapés:

TITULAIRES

M. le Président du Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (G.I.H.P.) 436, Avenue de Verdun 33700 MERIGNAC

M. le Président de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) Conseil Départemental 49, Rue Marceau 33110 LE BOUSCAT

M. le Président de l'Institution Régionale des Sourds et des Aveugles 156, Boulevard du Président Wilson 33000 – BORDEAUX

M. le Président du Comité départemental des retraités et personnes âgées de la Gironde 142, Avenue René Cassagne 33150 - CENON

SUPPLÉANTS

M. le Président de l'Association Départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales de la Gironde (ADAPEI 33)

11, Rue Théodore Blanc BP 81

33525 BRUGES Cedex

M. le Président de l'Union des aveugles et déficients visuels (UNADEV)

12, Rue de Cursol

33000 BORDEAUX

Mme la Directrice du Centre de l'Audition et du Langage Association des œuvres girondines de protection de l'enfance (O.G.P.E.) 133, Avenue Bon Air 33700 – MERIGNAC

M. le Président du Collectif Inter associatif sur la Santé en Aquitaine 39, rue Blanchard Latour 33000 – BORDEAUX

• En fonction des affaires traitées :

■ Représentants des associations représentatives des propriétaires et gestionnaires de logements (3)°:

TITULAIRES

M. le Président de la SAEMCIB 1, Rue de la République 33130 BÈGLES

M. le Directeur régional de LAMY services immobiliers 207, Cours du Médoc 33000 BORDEAUX

M. le Président de la SA HLM Domofrance 110, Avenue de la Jallère 33075 - BORDEAUX Cedex

SUPPLÉANTS

M. le Président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière 33 7, Cours de Gourgue 33000 BORDEAUX

Représentants des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (3) :

TITULAIRES

M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde 46, Avenue du Général de Larminat 33074 BORDEAUX Cedex

M. le Directeur Centre commercial Régionale Rives d'Arcins 33324 BÈGLES Cedex

Mme la Directrice de la Patinoire de Bordeaux SNC SBSL/AXEL VEGA 95, Cours du Maréchal Juin 33000 BORDEAUX

SUPPLÉANTS

M. le Président Congrès et Expositions de Bordeaux Parc des Expositions 33000 BORDEAUX

M. le Président Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 33 8, Rue Castelnau d'Auros 33000 - BORDEAUX

Représentants des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie et d'espaces publics(3) :

TITULAIRES

M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Direction générale des services techniques Esplanade Charles de Gaulle 33076 - BORDEAUX Cedex ANNEXE ACTE N° 2007-08-0024- Liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialistes GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour l'année 2007 établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Annexe à l'arrêté du 20 août 2007

LISTE D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES AGENTS SPECIALISTES « GRIMP »

(Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) pour 2007

LAURENT	Patrick	Groupement centre	CIS La Benauge

Conseiller Technique Départemental adjoint (1)

MARRET	Daniel	Groupement centre	CIS La Benauge

Conseillers Techniques (14)

ALBA	Olivier	Groupement centre	CIS La Benauge
BLANDIN	Vincent	Groupement centre	CIS La Benauge
BAILLARGUES	Gilles	Groupement centre	CIS La Benauge
CONTINI	Gérard	Groupement centre	CIS La Benauge
MALIGNE	Christophe	Groupement centre	CIS La Benauge
BASQUE	Addy	Groupement centre	CIS Ornano
CANTELOUP	Bruno	Groupement centre	CIS Ornano
CHAMOULEAU	Jacques	Groupement centre	CIS Ornano
DUBOURDEAU	Yvan	Groupement sud-ouest	CIS Ornano
IGNACE	Christophe	Groupement centre	CIS Ornano
INESTA	Alain	Groupement centre	CIS Ornano
SANCHEZ	Jean Pierre	Groupement centre	CIS Ornano
SUGARS	James	Groupement centre	CIS Ornano
DOUCET	Christian	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon

Sauveteurs (31)

BAUDOUIN	Lionel	Groupement centre	CIS La Benauge
BRUNEAU	Ludovic	Groupement centre	CIS La Benauge
CHANSARD	Laurent	Groupement centre	CIS La Benauge
DUSSERRE	Benoît	Groupement centre	CIS La Benauge
GARCIA	Christophe	Groupement centre	CIS La Benauge
GRENEAU	Michel	Groupement centre	CIS La Benauge
GUILLONNEAU	Jean-Michel	Groupement centre	CIS La Benauge
HARRIBEY	Cyril	Groupement centre	CIS La Benauge
LABBE	Jérôme	Groupement centre	CIS La Benauge
MELLANGER	Jean Marc	Groupement centre	CIS La Benauge
OLLIVIER	Thierry	Groupement centre	CIS La Benauge
PLANTIER	Ludovic	Groupement centre	CIS La Benauge
REY	Patrick	Groupement centre	CIS La Benauge
SANTACANA	Mathieu	Groupement centre	CIS La Benauge
SARRAZIN	Benoît	Groupement centre	CIS La Benauge
TONNELE	David	Groupement centre	CIS La Benauge
VIGNEAU	Pascal	Groupement centre	CIS La Benauge
BRAZE	Laurent	Groupement centre	CIS Ornano
CONCHON	David	Groupement centre	CIS Ornano
DELAHAUDE	Frédéric	Groupement centre	CIS Ornano
FALANDRIN	Cédric	Groupement centre	CIS Ornano

Sauveteurs(suite)

FOURGASSIE	Jérôme	Groupement centre	CIS Ornano
HANQUIEZ	Laurent	Groupement centre	CIS Ornano
LAGENEBRE	Olivier	Groupement centre	CIS Ornano
LE BOLE	Jean Jacques	Groupement centre	CIS Ornano
MEZILI	Pascal	Groupement centre	CIS Ornano
PAUILLAC	Jérôme	Groupement centre	CIS Ornano
PUJOL	Thomas	Groupement centre	CIS Ornano
TAUZIN	Jean Elian	Groupement centre	CIS Ornano
DUPOUY	Jean-Pierre	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon
VIVANCOS	David	Groupement sud-ouest	CIS Arcachon

Agents titulaires de l'unité de valeur intervention en site souterrain (ISS1) (2)

BLANDIN	Vincent	Groupement centre	CIS La Benauge
MALIGNE	Christophe	Groupement centre	CIS La Benauge



ANNEXE ACTE Nº 2007-06-0047- Liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

ANNEXE à l'arrêté du 24 août 2007 Liste des candidats ayant satisfait aux épreuves des examens de Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

Mardi 9 janvier 2007 Vendredi 29 juin 2007 CAMBURET Cédric BERGERON Clément **CASTAGNET** Françoise DA SILVA Virginie DAUGUEN Pierre LENOIR Ophélie MAHOT Jessica **DEHEZ Eric** MANGIEU Caroline **DUBOIS Hubert FAUCHILLE Aliette** PEPIN Pierre PLANTEY Cédric FLODROPS Cédric SALVIS Vincent FRANCOIS Christophe VARICLIER Damien GOURGUES Jean-Christophe **HONNORAT Myriam**

Jeudi 12 avril 2007 LAVIGNAC Laurent **CAUSSE** Emmanuel LI-YU-HO Philippe **COLOMAR Pierre Olivier LOCHERON James FAGET Damien** NOUVION Guillaume FONTAINE Hugo PECONTAL Frédéric **GLEIZES Lucas** PECQUEUX Julie **HUBERT Tanguy** PISTILLI Laurent JOURJON Derek **ROSE** Pauline

MEULET Yann ROUSSEAU Pierre-François

POTHEVIN Guillaume **RUFFAST Benjamin**

VIDAL Tonv

VINATIER Jean-Christophe

Vendredi 20 avril 2007

ALEZINE Eric CHARRIER Stéphane GERARDIN Bénédicte PIEL Dominique SPECOGNA Marilyn **TOURNADRE Yannick**

Vendredi 1^{er} juin 2007 DEFFARGES Lydia **DUFAU Pascale FERNANDES Thomas** MARGUINAUD-TIXIER Alexandre MORESCHI Laurent **SANTOS Sandrine** VILLA Anne Charlotte WAREMBOURG Olivier

Médaille d'honneur du Travail Promotion du 14 juillet 2007

Echelon ARGENT: 1091 récipiendaires

- M. ABBADIE Bernard

Chargé d'affaires : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : SALLEBOEUF - Mme ACKET Colette née MIQUEL

Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. ADAM Patrice

Gestionnaire bancaire: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: CAMIAC-ET-SAINT-DENIS

- M. ADER Francis

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme ALARCON Y OLEART Isabelle

Assistante commerciale : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES

demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX - Mme ALARY Corinne née PALUDETTO

Secrétaire : GIE PAVILLON - RADIOLOGIE, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. ALBERT Georges

Salarié d'assurances : DESCUDET & CIE, BORDEAUX

demeurant: PESSAC

- Mme ALBINO Nadine née VERDALLE

Secrétaire d'Agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINT-EMILION

- Mme ALCARAZ Catherine née DUBESSET

Secrétaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : CANTENAC - Mme ALFONSO Amaya

Assistante commerciale: SAINT-GOBAIN VG EMBALLAGE, PARIS CEDEX 11

demeurant: BLANQUEFORT - M. ALGAYRES Jean-Marc

Rédacteur Souscripteur Ass. : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. ALIS Richard

Technicien de maintenance : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE HAILLAN - M. ALONSO Daniel

Magasinier: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. ALONSO Jean-Paul Retraite

demeurant : VILLENAVE-DE-RIONS
- Mme ALVAREZ Patricia née MENDIZABAL
Responsable de services : AG2R, PARIS

demeurant : CESTAS

- Mme ALVES Betty née DARTUS

Technicienne commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. AMBLARD Patrick

Ingénieur aéronautique : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC

demeurant : PESSAC

- Mme AMIABLE Nelly

Agent des services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. AMIC Bernard

Cadre commercial: RENAULT Direction Régionale, PESSAC

demeurant: SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. AMILCAR José

Maçon Coffreur: BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant: BORDEAUX
- M. AMOUROUX Jean-Marc

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. ANDREAU Christian

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. ANDRES Jean-Michel

Responsable d'exploitation : SAMADA, THIAIS

demeurant : AUDENGE - Mme ANDRES Micheline

Liquidatrice: MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme ANDRON Fabienne née REZIG

Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES

demeurant : SAINTE-HELENE - Mme ANFRAY Laurence

Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme ANSELMI Corinne née LE GUERN Gestionnaire négociateur : SMABTP, PARIS

demeurant: PAREMPUYRE - M. ARBONNIER Gilles

Responsable S.I. Métiers: GRAS SAVOYE S.A., NEUILLY SUR SEINE

demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX - Mme ARBONNIER Sylvie née PUYGAUTHIER

Responsable de gestion : GRAS SAVOYE S.A., NEUILLY SUR SEINE

demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX - Mme ARDOUIN Christine née LANSALOT

Hôtesse de caisse : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant: AUBIE-ET-ESPESSAS

- M. ARDOUIN Francis

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- M. ARJO Alain

Chaudronnier: GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX

demeurant: MERIGNAC

- Mme ARMAND Chantal née MOUYSSET

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : ARCACHON

- M. ARNAUD Didier

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : CADILLAC

- Mme ARNAUD Solange née NORMANDIN

Employée commerciale: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : GAURIAGUET

- Mme ASSEO Florence née NOUTS-CANEIGT

Infirmière: BIOFFICE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- M. ASSIMANS Jean-Marc

Ingénieur de développement : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant: CARBON-BLANC

- M. AUBERT David

Technicien de maintenance : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. AUBESSARD Jean-Marc

Ingénieur des ventes : BASF Agro SAS, ECULLY

demeurant : PESSAC - Mme AUCHER Françoise

Comptable: ATI AQUITAINE, BORDEAUX CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. AUGER Patrice

Responsable production: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: MONTUSSAN

- Mme AUGUSTE Marie-Claude née LANGEVIN Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CENON - M. AURIAT Pascal

Papetier: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - Mme AUSSET Virginie

Sage-femme: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. AUTHIER Frédéric

Fraiseur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LACANAU

- Mme AUZEREAU Christiane née DELORD

Agent de service : C.C.A.S. de GRADIGNAN, GRADIGNAN

demeurant: GRADIGNAN

- M. AZOGUI Aaron

Responsable commercial: AGF VIE, PARIS LA DEFENSE

demeurant : LE BOUSCAT

- Mme BACQUE Marianne
Urbaniste : IN CITE, BORDEAUX
demeurant : BORDEAUX

- M. BAFFET Robert

Vendeur : AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- M. BAGAT Robert

Technicien d'essais: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : VALEYRAC

- M. BAGGIO Eric

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. BAILLET Jean

Dessinateur Projeteur: ENSIVAL-MORET France, SAINT-QUENTIN

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. BAIXAS Jean-François

Chef d'exploitation : AQUITAINE DE MATERIAUX ENROBES, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BALEAU Jean-Luc

Technicien cuverie: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : EYSINES

- Mme BALLARIN Gloria née MARTIN GIL Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX - Mme BALLE Christine née DUHALDE

Chargée de financements : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON

demeurant : BIGANOS - M. BALLESTER Alain

Cadre administratif: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. BAMBUCK Jean-Noël

Agent de frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : LANTON - Mme BAQUEY Florence

Conseillère de vente : AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. BARACASSA Thierry

Technicien: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : CESTAS - Mme BARBE Chantal

Coordinatrice indicateurs: RONCADIN, VAYRES

demeurant : BONZAC - M. BARDE Serge

Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BASSENS

- Mme BAROU Isabelle née SEUNES

Déléguée médicale : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS

demeurant : BEYCHAC-ET-CAILLAU

- M. BAROUX Bruno

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. BARRERE Alain

Agent service méthode : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. BARRET Serge

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- Mme BARRIERE Carole née VILLARD

Gestionnaire bancaire: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme BARROSO Christine née CASTANET Agent administratif : SAEMCIB, BEGLES

demeurant : BEGLES
- M. BARTHELEMY Patrick

Technicien logistique: URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - Mme BASSIBEY Liliane

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS - M. BATAILLEY Jean-Luc

Attaché commercial itinérant : BERNARD PAGES, BEGLES

demeurant : BEGLES - M. BATALLA Ramon

Agent de support opérationnel : AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX

demeurant : BORDEAUX

- Mme BAUD Françoise née DENECHERE

Cadre de santé : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BLANQUEFORT

- M. BAUER Dominique

Graveur : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: LEOGNAN

- M. BAYART Claude

Conducteur lignes choix: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- MIe BAZIN Cécile Retraite

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BEAUDOU Thierry

Agent de service : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : COUTRAS

- Mme BEDIN Martine née JIMENEZ

Responsable de gestion : GESTRIM, TALENCE CEDEX

demeurant : BORDEAUX - Mme BEGUE Catherine

Téléopératrice : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant : CESTAS

- Mme BELIN Isabel née DE ALMEIDA

Employée de bureau : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : TALENCE - Mme BELLAMY Françoise

Responsable informatique: AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. BELLET Pascal

Responsable technique: CEA CESTA, LE BARP

demeurant : CESTAS - M. BELLOC Stéphane

Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant : PREIGNAC - M. BELLOSSI Frédéric

Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: MERIGNAC

- M. BELZ Bruno

Négociateur Projets : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BASSENS
- M. BEN KHELOUFI Mahmoud

Brancardier: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme BENEY Anne née DORTIGNAC

Responsable relations: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. BENICHOU Philippe

Expert métier : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. BENINCASA Dominique

Technicien escale commercial: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LA BREDE

- Mme BENISEAU Murielle née BATS Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme BERAUD Sophie née BIGATA

Producteur d'assurances : AGF, BORDEAUX demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BERGOT Philippe

Agent qualifié d'exploitation : ONYX AQUITAINE, POMPIGNAC

demeurant: SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- M. BERGOUGNOUX Didier

Ingénieur électronique: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : MERIGNAC

- M. BERNADET Eric

Chef de secteur : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. BERNARD Bruno

Technicien de chimie: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC

- Mme BERNARD Christelle née REGNAUT

Technicienne éco-finance : AIR FRANCE, MERIGNAC demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. BERNARD Frédéric

Chargé de communication : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. BERNARD Guy

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- MIe BERNEDE Hélène

Assistante commerciale : Sté AREVA T & D SA- ISO FRANCE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX

demeurant : BEAUTIRAN - M. BERTOT Cyrille

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: PORTETS

- Mme BERTRAND Brigitte née PAJOT

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- M. BERTRAND Jean-François Cadre bancaire : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : BRUGES - M. BERTRAND Renaud

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : CAMARSAC

- Mme BERTY Marguerite née SALICIO

Gestionnaire comptable: AMV ASSURANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. BESNIER Jean-Pierre

Monteur mécanicien : METAREG AQUITAINE, PESSAC

demeurant : LORMONT

- Mme BESSE Hélène née GLINY

Assistante informatique : CLAIRSIENNE, BORDEAUX

demeurant : LUDON-MEDOC - M. BESSELLERE-LAMOTHE Yves

Conducteur Fibres Recyclées : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. BESSON Pascal

Mécanicien Réparateur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BEAUTIRAN - M. BESSON Philippe

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BONNETAN - Mme BIASI Valérie née VARIN

Maquettiste: PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant : SALLES

- M. BIDALON Hugues Pénibilité du travail

Technicien de maintenance : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : LA SAUVE - M. BIDET Patrick

Chauffeur déménageur : ABS KANGOUROU, PESSAC

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme BIDON Catherine née SIGNAMARCHEIX

Responsable marketing : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: GRADIGNAN

- Mme BIELLE Corinne née TAMARELLE Secrétaire comptable : SPARFLEX, ABZAC

demeurant : ABZAC - M. BIENSAN Pierre

Assistant Chaudière: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- Mme BILLAUD Antonia née MANSILLA

Technicienne électronique : SATELEC, MERIGNAC

demeurant : EYSINES - M. BILLOT Jean-Philippe

Chargé contrôle de gestion : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme BINEAU Paulette née MONTIEL

Technicien législation sociale : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : CAVIGNAC

- Mme BINET Véronique née GARRIGUES

Responsable de magasin : SARL PARFUMERIE ET INSTITUTS, GUJAN-MESTRAS

demeurant : BORDEAUX

- Mme BISENSANG Corinne née DESBIAILHS

Chargée relations clients : SCC S.A., NANTERRE CEDEX

demeurant: LUDON-MEDOC

- M. BISSIERES Jean-Etienne

demeurant : MERIGNAC - M. BISSON Frédéric

Electricien: CHATENET, FLOIRAC

demeurant : CENON
- M. BIZZOTTO Fabrice
Ouvrier : SIVAQ, COUTRAS

demeurant: SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- Mle BLANC Christine

Agent de surveillance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. BLANCAN René

Cadre administratif: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CREON

- Mme BLANCHARD Corinne née VENCHIARUTTI

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme BLANCHET Claudie née ANTUNES

Ouvrière chaussures : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. BLANCHET Marc

Conducteur de poids lourds : AQUITAINE AUTO TRANSPORT, TARNOS

demeurant : BASSENS

- M. BLIN Olivier

Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : BORDEAUX - M. BOCQUEL Marcel

Technicien trafic: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. BOISSON Bruno

Cariste: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: LE BOUSCAT

Retraite

- M. BONIFAZI GRENOUILLEAU Olivier Ingénieur : SCETAUROUTE, GUYANCOURT

demeurant : BORDEAUX

- M. BONIS Jean

Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant: MONTAGNE
- MIe BONNAN Sandrine

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. BONNEAU Jean-François

Chef d'équipe au chai : MILLESIMA, BORDEAUX

demeurant: GRADIGNAN

- Mme BONNET Catherine née ARCHAT

Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : TALENCE

- Mme BONNET Jacqueline née LAFFONT

Secrétaire de direction : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE
- Mme BONNET Marie-Christine née ROCA
Agent d'entretien : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BORDEAUX

- Mme BONNIN Véronique née MEHATS

Laborantine: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : CADAUJAC

- Mme BONNISSENT Isabelle née LAULY

Cadre: RTE EDF TRANSPORT, PARIS - LA DEFENSE

demeurant: TALENCE - M. BORD Jean-Luc

Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : PESSAC - M. BORDAS Serge

Chauffeur : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant: SAINTE-HELENE

- Mme BORDAT Fabienne née GOULLEE

Technicienne packaging: CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : COUTRAS - Mme BORE Jeanne-Chantal

Assistante transports douane : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant: SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- M. BORNET Eric

Agent de maîtrise ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : MARTILLAC

- M. BORNET Eric

Agent de maîtrise Ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: MARTILLAC
- M. BOS Jean-François

Responsable formation: UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN

demeurant : TALENCE - Mle BOTTO Marie-Line

Technicienne adm. Personnel: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : CESTAS

- Mme BOUCHARD Gilberte née JOUANNEAU

Conseillère clientèle réseau : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON

demeurant : LE POUT - M. BOUCHET Daniel

Technicien supérieur d'essai : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX

- Mme BOUDET Nadège née CASTETS

Employée administrative: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BEGLES - M. BOUEIX Philippe

Electricien: CHATENET, FLOIRAC

demeurant : PAILLET

- Mme BOUEY Sylvie née PRIAM

Second unité bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LE PIAN-MEDOC - M. BOUILHET Jean-Christophe

Agent Technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BEGLES

- Mme BOUISSET Josette née LANIS

Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme BOURDON Patricia née RENAUD

Secrétaire de direction : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : SOUSSANS - M. BOURGEOIS Gilles

Analyste informatique: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BOURGEON Michel

Chef de programme : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme BOURGUIGNON Laurence née VACHER

Standardiste réceptionniste : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES

demeurant : GRADIGNAN - M. BOURNAC Philippe

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CESTAS - M. BOUROIS François

Maçon : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : TALENCE

- Mme BOURSIER Myriam née SUZANNE

Cadre administratif: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: CASTRES-GIRONDE

- M. BOURUMEAU Pascal

Informaticien: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : LA BREDE - M. BOUSSEKHANE Lahouari

Menuisier : SARL CASTET Frères, CADAUJAC demeurant : SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- M. BOUTEILLER Pascal

Chef d'Escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme BOUTET Marie-José née MENEGAZZI Ouvrière de nettoyage : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme BOYRIE Danielle

Chargée de clientèle : AXA FRANCE, PARIS

demeurant : BELIN-BELIET - MIe BRABANT Nathalie

Responsable Sce affrêtement : GEFCO, BRUGES

demeurant: MERIGNAC
- M. BRAMARD Daniel

Manoeuvre spécialisé : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: MOULON

- M. BRANA Bernard

Electronicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BRANAS Régis

Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. BRANDAO Antony

Chef d'équipe coffreur : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. BRANGER Frédéric

Affûteur: GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant : CARBON-BLANC - Mme BRAU Sylvie née CERE

Agent administratif: LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX

demeurant : LE BARP - M. BRIAND Hervé

Vendeur en ligne Entreprise : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BRUGES - M. BRISSONNEAU Xavier

Employé commercial: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BRIVAL Didier

Conducteur d'engins : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme BRODU Jeanne née SEZE

Agent de service : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

- M. BROUSSEAU Philippe

Informaticien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BRUAU Chantale née COQUEREAU

Gérante de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS

demeurant : SALLEBOEUF - M. BRUAU Jean-Marc

Gérant de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS

demeurant: SALLEBOEUF

- M. BRUN Serge

Chef de service principal : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. BRUNET Pascal

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. BRUNET Thierry

Conseiller retraite: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MORILLON

- M. BUC Médéric

Contremaître de lignes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: SAINTE-FOY-LA-LONGUE

- Mme BUGEAT Véronique

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LE BOUSCAT - Mme BUHOT Florence

Maquettiste préparation écrans : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : CENON

- MIe BUTTIGNOL Marie-Hélène

Conseillère de vente : KIABI EUROPE, HEM

demeurant: MERIGNAC

- Mme CADEL Pascale née FEUIILLERAT

Comptable: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : PODENSAC - Mle CADET Sylvie

Aide-soignante : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - M. CADORET Patrick

Technicien expérimenté : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. CAGNIN Patrick

Technicien laboratoire: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: MERIGNAC
- M. CAILLEAU Michel

Responsable d'affaires : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : BORDEAUX - M. CALVANO Philippe

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. CAMACHO Jean-Pierre

Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. CAMARENA Michel

Technicien: CEA CESTA, LE BARP

demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme CAMBAY Marie-Joëlle née DESSIS

Responsable études marketing : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme CANALDA Sylviane née CAZEAUX Employée administrative : AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. CANSECO Pedro

Chaudronnier: SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC

demeurant : BORDEAUX - Mme CAPDEPUY Catherine

Assistante de direction : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme CAPELLI Fabienne

Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MAIXANT

- M. CARDIN Lionel

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. CARON Franck

Technicien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CARPANETTI Christophe

Vendeur: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme CARRE CHATENAY-RIVAUDAY Monique née CHATENAY-RIVAUDAY

Négociatrice Groupe 2 : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : PESSAC - M. CARTASSO Pierre

Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme CASALS Laurence née DAGORN

Chef de groupe: SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CASELLAS Philippe

Rotativiste: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: CUBZAC-LES-PONTS

- M. CASTAINGS Jacques

Expert comptable : KPMG SA, TOULOUSE

demeurant: TALENCE

- Mme CATALAN Brigitte née BONCHEAU Secrétaire commerciale : SPARFLEX, ABZAC demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. CAUVACIS Boris

Responsable technique: EUROPALACES, TALENCE

demeurant : TALENCE

- Mme CAVILLAC Florence née DUVAUD

Secrétaire Assistante : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. CAYLA Serge

Agent d'entretien : AQUITANIS OPAC de la C.U.B., BORDEAUX

demeurant: FLOIRAC - M. CAZAUD Vincent

Responsable régional de ventes : ALCATEL BUSINESS SYSTEMS, COLOMBES

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme CAZAUX-DEBAT Danielle née DUPOUY

Adjointe unité de production : COFACE SERVICES, LYON CEDEX 09

demeurant: CESTAS

- Mme CAZEAUX Monique née SANZ

Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX

demeurant : FLOIRAC - M. CAZENAVE Philippe

Cuisinier: COMPASS GROUP, TALENCE

demeurant: MARCHEPRIME

- Mme CAZES Danielle née FOURLOUBEY

Agent services hospitaliers: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - Mme CAZOBON Marie

Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC

- Mme CHAGNAUD Christine née LAMY

Assistante médicale : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: TALENCE - M. CHAGOURIN Bruno

Conseiller en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: MARCENAIS

- Mme CHALVET Danielle née DEMONTOUX

Conseillère financière : CORTAL CONSORS, RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant: BORDEAUX
- M. CHAMBO RIBES Vicente

Chef d'agence : CRYSTAL S.A., CHATILLON CEDEX

demeurant : MERIGNAC - M. CHAMOULEAU Didier

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : PESSAC - M. CHAMPROU Michel

Technicien après-vente: RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CHANTRE Alfred

Directeur régional opérations : TNT FRANCE, LYON

demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme CHAPOULIE Béatrice

Agent d'escale commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme CHARDIN Françoise née SIGNAC

Gardienne: BAROKEL IMMOBILIER, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. CHARLOT Michel

Magasinier: LACTALIS LOGISTIQUE, LAVAL

demeurant : BLANQUEFORT - MIe CHASTANET Françoise

Souscripteur construction: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. CHAULET Laurent

Manager commercial: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant: TAURIAC
- M. CHAUVEAU Jean-Louis

Contrôleur de gestion : CLAAS RESEAU AGRICOLE, CADAUJAC

demeurant : PESSAC - M. CHEMINAIS Patrick

Agent technique achats: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. CHIGNAGUET Jean

Technicien méthodes: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINTE-HELENE

- M. CHOPINET Etienne

Attaché technico commercial: ARCELOR CONSTRUCTION FRANCE, RUEIL MALMAISON

demeurant: NOAILLAN - M. CHORNET Michel

Analyste - Programmeur : AMV ASSURANCE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. CHORT Frédéric

Cadre technique: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
- M. CHOUZENOUX Jean-François

Opérateur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LE PIAN-MEDOC - MIe CHOUZENOUX Maryse

Ouvrière en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : BORDEAUX - M. CILLEROS Clément

Leader de groupe fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LORMONT - Mle CIRAC Florence

Assistante commerciale : CMA CGM AGENCE DE BORDEAUX, BRUGES

demeurant : EYSINES - M. CISILOTTO Alain

Commercial: PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant : BORDEAUX - Mme CLAIR Marie-Joëlle

Infirmière diplômée: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : PESSAC - M. CLAIRAC Christophe

Ingénieur d'affaires sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: MERIGNAC
- M. CLAISSE Thierry

Agent logistique: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LE HAILLAN

- M. CLESSE Alain

Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : BLANQUEFORT

- M. CLOUX Philippe

Conducteur de travaux : AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, PARIS CEDEX 15

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - Mme CLOZEL Danièle née CLOSTRE

Cadre Ressources: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme CLUZAN Nadia née WILD

Technicienne Analyste: CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant: YVRAC - Mme CLUZEL Annie

Educatrice spécialisée : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX

demeurant : ARES - M. COCHELIN Pierre

Vendeur: LEROY MERLIN, BORDEAUX

demeurant : SALLES

- Mme COER Benjamine née NICOLLET

Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. COLA Esserrhini

Conducteur DSL: CASTEL Frères, BLANQUEFORT demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. COLLADO Daniel

Informaticien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: YVRAC

- Mme COLLET Catherine née PHILIPPE Secrétaire : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX

- Mme COLLEVILLE Elyette née MARTZOLFF

Chauffeur-livreur: ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. COLOGNI Jean-Claude

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : CURSAN - M. COMBAUDON Frank

Responsable adm. Personnel: EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant : GRADIGNAN - M. COMPANYS Eric

Technicien d'exploitation : ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : CASTRES-GIRONDE - Mme COMTE Chantal née FUSTER

Assistante: FORCLUM AQUITAINE, PESSAC

demeurant : HOSTENS - M. COMTE Jean-Pierre

Responsable de département : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC

demeurant: HOSTENS
- M. CONAT Alain

Gardien qualifié: SA HL.M. ATLANTIQUE, PARIS

demeurant : BEGLES - M. CONSEIL Dominique

Agent technique: LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX

demeurant : LE BARP - M. CORBILLE Yannick

Directeur régional : C.G.L., MARCQ EN BAROEUL CEDEX

demeurant: PESSAC

- Mme CORDEAU Nathalie née DIDIER

Technicienne Aides collectives : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LATRESNE - M. CORDIER Christian

Directeur de magasin : GUYENNE ET GASCOGNE, BAYONNE CEDEX

demeurant : BORDEAUX

- Mme CORDIER Sylvie née LANDAIS

Secrétaire : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: LESTIAC-SUR-GARONNE

- M. CORREIA Manuel Luis

Mécanicien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC - Mme CORTES Sophie née PEYREGNE

Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - Mle COSSEC Marie-Hélène

Clerc de notaire : Notaires, BORDEAUX demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. COSTA Serge

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : FOURS - M. COSTE Christian

Retraite

demeurant : LORMONT - M. COTTEVERTE Philippe

Cadre technique : AIRBUS FRANCE, TOULOUSE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. COULEAU Pierre

Agent exploitation: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : BORDEAUX - M. COURBIN André

Hôte de caisse essence : AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. COURIVAUD Gérard

Agent de sécurité : SECURIFRANCE, CESTAS CEDEX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- MIe COURTHIADE Laure

Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : CENON

- Mme COUTURIER Chantal née DEVY

Réceptionniste standardiste : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. COUTURIER Laurent

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : PESSAC - M. COZON Nicolas

Graveur : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LEOGNAN - Mme CRAUWELS Ingrid

Rédacteur qualité portefeuille : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. CREISSEN Robert

Chef de piste: 33000 ENROBES, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. CROIZET Jean-Pierre Retraite

demeurant : ABZAC

- MIe CROULLIERE Valérie

Administratif: SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme CROUX Brigitte

Technicienne escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : EYSINES

- M. D'ARLOT DE SAINT SAUD Jean

Chef produits: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme D'HAUTEVILLE Corinne

Chargée de clientèle : BANQUE MICHEL INCHAUSPE-BAMI, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

demeurant : BORDEAUX - M. DA CRUZ E SILVA Norbert

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : MACAU - MIe DA SILVA Marie

Employée d'administration : ONYX AQUITAINE, POMPIGNAC

demeurant : SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Mme DAGNAS Christiane née TOULON Manager : AUTOGRILL, SAINT-SAVIN

demeurant : ANGLADE - M. DAILH Dominique

Conducteur combinés: SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : POMPEJAC
- Mme DALLET Nadine née NAU
Démonstratrice : LONGCHAMP, PARIS

demeurant : TALENCE

- Mme DAMBON Isabelle née BAIRRAS

Auxiliaire de vie sociale : ADMR de CADILLAC, CADILLAC

demeurant: MONPRIMBLANC

- Mme DAMBRINE Martine née LOUSTAUNAU

Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme DAMERY Virginie née COFFIN

Secrétaire: RENAULT LORMONT, LORMONT

demeurant: SAINT-LOUBES
- M. DANFLOUS Patrick

Employé administratif qualifié: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: IZON

- Mme DANGLADE Sylvie née GAUDILLIERE Gestionnaire : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: SALLES

- Mme DANIAUD Claire née MARIEN

Infirmière dîplômée d'Etat : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC

- Mme DANIELOU Céline née BEGAULT

Secrétaire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BLAYE - M. DARIAULT Patrick

Agent escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : AUDENGE

- Mme DARMAILLAC Corinne née POURTALE Responsable adm.des ventes : CENPAC, DAX

demeurant : PESSAC - M. DARMAILLACQ Loïc

Technicien de télécontrôle : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme DARMUZEY Evelyne née LABAT

Attachée de direction : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : TALENCE - M. DAROS Eric

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme DARQUY Marie née DUTREUILH Retraite

demeurant : BAZAS

- Mme DARTHIAIL Marie-Hélène

Ouvrière en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: BERNOS-BEAULAC

- Mme DARTIAILH Marie-Françoise née BRETHES Technicienne trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme DARTIAL Dominique née MORGEAU Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DARTIGUES Arnaud

Inspecteur des ventes : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. DASSE Patrick

Chef d'équipe ajusteur : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC

demeurant : BRUGES - M. DAUCE Christophe

Conducteur onduleuse : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : FARGUES - M. DAURAT Jean-François

Ouvrier de chai : LUCIEN BERNARD & CIE, AMBES

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. DAUREL Pascal

Chargé d'affaires entreprises : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : CERONS - M. DAURIAC Lionel

Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN

- M. DAVID Thierry

Technicien: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-LAURENT-DES-COMBES

- M. DE CLERCQ Arnaud

Assureur: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BORDEAUX - Mme DE LESTRADE Véronique

Assistante Sociale: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme DE MASSAUD Fabienne née AUBINEAU Responsable administratif : SOGEDO, LYON

demeurant: VIGNONET - M. DEBART Bernard

Chef de chantier : INOVA FRANCE S.A., RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : GAURIAC - M. DEBREU Claude

Ingénieur Analyste : THALES SERVICES, MALAKOFF

demeurant: MERIGNAC

- Mme DECAMPS Murielle née GAYE

Chargée d'études techniques : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- M. DECOBECQ Bruno

Ouvrier en fromagerie: FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : LIGUEUX

- Mme DECOUT Isabelle née TRIFFAULT

Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : PESSAC - Mme DEFFREIX Patricia

Infirmière: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme DEFLY Carmen née BERMUDEZ

Ingénieur Informatique: THALES SERVICES, MALAKOFF

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. DEFRANCE Alain

Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant: SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. DEGAIL Pascal

Responsable département RH : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme DEGRAVE ALGLAVE Isabelle née DEGRAVE Conseillère support : C.N.A.M.T.S. - CSN, BORDEAUX

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme DEGRAVE Laurence

Ingénieur Opérationnel: COFRAMI AQUITAINE, PARIS

demeurant : LE BARP - M. DEHRI Jean-Pierre

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CANTENAC

- Mme DEIROS Brigitte née BLANC

Agent de fabrication /cariste : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. DEJEAN Thierry

Technicien support utilisateur: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme DEL RIO Véronique née BELY

Responsable de vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. DELALANDE Yann-Loïc

Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : IZON - M. DELALEU Daniel

Délégué commercial : HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS-PERRET

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH - Mme DELAY Maria née ALVES NETO

Assistante de formation : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: LANGOIRAN

- Mme DELBOS THENEZE Claudine née DELBOS

Conseillère: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX
- M. DELCROIX Dominique

Ingénieur informatique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

 $\ \ \, \text{demeurant}\ : \text{SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE}$

- Mme DELDAL Brigitte née PEIGNE

Agent administratif : CHAMPION, COLOMIERS demeurant : SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

- Mme DELORGE-AUCHE Patricia née DELORGE

Médecin du travail : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BOULIAC

- M. DELORME Patrick

Responsable production ass.: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: MERIGNAC

- M. DENIS Bruno

Magasinier : SAIPOL, BASSENS demeurant : SAINT-LOUBES - M. DESARCON Jean-Marc

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DESARNAUD Richard

Conducteur Mainteneur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme DESASSIS Ariane née MAGER

Employée bibliothécaire : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : LANTON - M. DESCHAMPS Jérôme

Cadre de gestion : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme DEVEIX Béatrice née ROUQUIE

Responsable de boutique : CHAUSSURES CLERMA, ROMANS CEDEX

demeurant : BOULIAC - M. DEYMAR Yves

Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : LE FIEU - M. DEYRES André

Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: LA LANDE-DE-FRONSAC

- Mle DEZERT Brigitte

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LE BOUSCAT

- M. DIAF Cheriff

Electrotechnicien: BORDELAISE DE MATERIAUX ENROBES, FLOIRAC

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. DIVET Philippe

Infirmier : BIOFFICE, BORDEAUX demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. DOBBY Jean-Marie

Technicien: CEA CESTA, LE BARP

demeurant : SALLES - M. DOMBLIDES Jean-Luc

Technicien supérieur de chimie : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BRUGES - Mle DOMBLIDES Valérie

Chef Comptable: COMPTOIR DU SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme DOMINGUEZ Fabienne née PIZZITOLA

Infirmière diplômée d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: POMPIGNAC

- Mme DOREILLAC Michèle née DUCOS

Assistante commerciale : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- M. DORIAN Joseph Retraite

demeurant : CADILLAC

- Mme DORVILLE Patricia née BARBIRATO Informaticienne : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant : CENAC

- Mle DOS Françoise

Responsable formation: EUROVIA MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : BORDEAUX

- M. DOUAT Philippe Retraite

demeurant : BRUGES - M. DREVET Jean-Louis

Agent escale avion: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. DROUIN Stéphane

Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX

- Mme DUARTHE Jeanine née COSARO

Employée administrative : BTP-RETRAITE, FLOIRAC

demeurant : FLOIRAC - M. DUBARRY Michel

Agent fabrication Régleur : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant : LE PIAN-MEDOC - MIe DUBERNAT Sylvie

Employée commerciale : BMSO, CESTAS demeurant : CASTILLON-LA-BATAILLE

- MIe DUBOIS Isabelle

Responsable marketing: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- M. DUBOIS Jean

Menuisier: GRATAUD-LAROCHE, SAINT- DENIS -DE -PILE

demeurant : COUTRAS - M. DUBOIS Jean-Philippe

Responsable sup. informatique : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: BORDEAUX
- MIe DUBOURG Christine

Employée de restauration : SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT

demeurant : BRUGES - M. DUBROCA Martial

Agent d'agencement : VERCERAL, BORDEAUX

demeurant : PODENSAC

- Mme DUBROCA Pascale née DARRICARRERE

Infirmière diplômée d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC - M. DUBUC Loïc

Contrôleur Produits finis: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. DUCARD Christophe

Technicien supérieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : ARSAC - M. DUCAU Daniel

Ebéniste: MEUBLES DUCAU, PODENSAC

demeurant : CADILLAC - Mme DUCHAMP Christine

Responsable commerciale: CASINO SERVICES, SAINT - ETIENNE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. DUCHANGE Eric

Ingénieur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUCOS Jean-Michel

Chargé de travaux : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. DUCOURS Jean

Ingénieur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. DUCREUX Jean-Marie

Resp. publication pré presse : PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant: LE BOUSCAT - M. DUCROCQ Michel

Chef de centre : SMAC, BORDEAUX demeurant: AYGUEMORTE-LES-GRAVES

- M. DUCUING Michel Retraite

demeurant: TAURIAC

- Mme DUFORT Josette née TREMOLET

Employée administrative : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX - Mme DULOS Danièle

Infirmière: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - Mme DUMARTIN Carole

Chargée d'affaires : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BEGLES - Mle DUMAST Marie-Laure

Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BRUGES - M. DUMONT Bertrand

Manager de projets : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : BORDEAUX

- M. DUMORA Thierry Directeur commercial : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : BORDEAUX

- Mme DUMUR-BOURGEOIS Pascale née DUMUR

Employée de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DUPHIL Pascal

Ajusteur: SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. DUPILLIER Jean-Marc

Ingénieur: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : BORDEAUX - M. DUPIN Philippe

Automaticien: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: GUJAN-MESTRAS - Mme DUPIN Sylviane née PUYAU

Responsable comptable: NANNI INDUSTRIES, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- MIe DUPIOL Christine

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : ARCACHON - M. DUPORGE Jacques

Contremaître principal : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme DUPOUY Martine née MURAT

Rédactrice: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: LA BREDE - M. DUPRAT Patrick

Agent frêt: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mle DUPUCH Viviane

Technicienne de formation : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DUPUY Philippe

Technicien: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant: GRADIGNAN

- M. DUPUY Thierry

Agent technique soudeur : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: BLANQUEFORT - M. DURAND Christophe

Manager commercial: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : LE BARP
- M. DURET Christophe
Maçon : JUGLA, MERIGNAC
demeurant : SAINT-ESTEPHE

- M. DURIEUX Laurent

Directeur régional : LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, MARLY- LE- ROI CEDEX

demeurant : PESSAC - M. DUTERQUE Pierre

Directeur des risques : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- M. EDELY Claude

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC - Mme ELICHABE Liliane

Chargée de formation : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : BORDEAUX

- Mme EMBAREK Valérie née GLATTARD

Technicienne de laboratoire : BIOFFICE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. ERRAOUI Khalid

Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CARBON-BLANC

- M. ESCAMEZ Philippe

Ajusteur baguiste: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : COUTRAS - M. ESCUDE Philippe

Agent technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : PAREMPUYRE - M. ETCHEBER Philippe

Chef de groupe contrôle : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Mme ETCHEGOYEN Nadine née POUJOL

Vendeuse en ligne Entreprise : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme ETIENNE Annick née DARES

Auxiliaire de vie sociale : ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE, ST ANDRE DE CUBZAC

demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS - Mme ETIENNE Laure née MANES

Employée de bureau : BTP-RETRAITE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE - M. EVAIN Philippe

Technicien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-LOUBES

- Mme EYZAT Béatrice née DIEUDONNE

Analyste de développement : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : CANTENAC

- M. FABIEN Gilles

Directeur unité bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme FACET Christine née NGUYEN KIM HUONG

Infirmière D.E.: CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN, ARES

demeurant: LANTON - M. FAGNIOT Edouard

Etancheur: SMAC, BORDEAUX

demeurant : MIOS - M. FAGOT Gérard

Contrôleur Pointeur : SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant : BAZAS

- M. FARTHOUAT Jean-Marc

Chef de service production : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant : PAREMPUYRE - M. FAUCHER Benoît

Conducteur d'engins : FABRIMACO, GRADIGNAN

demeurant : AUDENGE - M. FAUGERE Pascal

Directeur Adjoint: CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT - M. FAURE Christophe

Pilote de lignes: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : BRANNE - M. FAURE Denis

Technicien cuverie: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : PAUILLAC

- Mme FAURE Fabienne née DESERT

Employée: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : MIOS - M. FAURE Olivier

Agent de contrôle banc de test : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BEGLES - M. FAUSTO Michel

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CANEJAN

- M. FAUTHOUX André Retraite

demeurant : PESSAC - M. FAVRE Dominique

Opérateur : VKN FRANCE, ABZAC demeurant : LES PEINTURES

- M. FAVREAU Thierry

Responsable Etudes/Facturation: CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme FAVRY Martine née MULIEZ

Gestionnaire du patrimoine : BOUYGUES TELECOM, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

demeurant : PESSAC - M. FELIX Thierry

Chauffeur Porteur: OGF, PARIS

demeurant: PESSAC

- Mme FERNANDES Maria da Gloria

demeurant : ARCACHON - Mme FERNANDEZ Eliane

Assistante adm. Régionale : SIGMAKALON Distribution, ST JEAN- DE- LA- RUELLE

demeurant : BORDEAUX

Retraite

- M. FERRANDON Marc

Agent de fabrication : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant : EYSINES

- Mme FERREIRA Marie-Thérèse née SOURGEAC Agent des services logistiques : EHPAD MGEN, ARES

demeurant : ARES - M. FERTELLE Eric

Technicien supérieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. FEYTIS Pierre

Technicien: CEREXAGRI, MARSEILLE

demeurant : FLOIRAC - M. FEZARD Patrice

Chaudronnier-Soudeur: SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. FILLON Denis

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. FIORIO Serge

Responsable de production : NORISKO EQUIPEMENTS, LIMOGES

demeurant: MERIGNAC

- Mme FLAMENT Françoise née RUFFEL

Assistante commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC - M. FLORENTIN Marc

Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON

demeurant : CENON - M. FLORES Jean-Claude

Agent d'entretien : MAIRIE de BEGUEY, BEGUEY

demeurant: VILLENAVE-DE-RIONS

- Mme FONROUGE Joëlle

Technicien de souscription : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Mme FONTAINE Valérie née BONNET

Comptable: URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - Mme FORET Nathalie

Chargée de contentieux : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : SADIRAC - M. FOUGNE Philippe

Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC - M. FOURCADE Anthony

Agent Escale Avion: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : SAINT-SAUVEUR
- M. FOURNIER Jean-Jacques
Employé de bureau : AG2R, PARIS
demeurant : SAINTE-EULALIE
- M. FOUSSEREAU Christophe

Monteur Vendeur Lunetier: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. FRANCHI Gilles

Inspecteur d'assurances : AVIVA ASSURANCES, BOIS- COLOMBES

demeurant: LANTON

- Mme FRANCISCO Dominique née BONNOT

Ouvrière nettoyage spécialisée : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant: PODENSAC

- M. FRANCONNET Eric

Préleveur-Contrôleur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : LORMONT - M. FREDOU Jean-Michel

Electromécanicien : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE

- M. FREY Eric

Rondier: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme FRUCHARD-GADRAS Dominique née FRUCHARD

Couturière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : FARGUES - M. GABORIEAU Philippe

Chauffeur poids-lourds: EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : TALENCE

- Mme GAGNANT Valérie née MOUAZAN Administratif : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BLANQUEFORT - Mme GAILLARD Gildas

Directrice de clientèle : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON

demeurant : BORDEAUX - M. GAILLARDY Jean-Louis

Agent: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. GALEA Alain

Agent de production spécialisé : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : LORMONT
- M. GALHARRET Dominique
Technicien : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : LATRESNE - M. GALLIERE Philippe

Directeur d'agence bancaire : CREDIT COOPERATIF, NANTERRE

demeurant : BORDEAUX - Mme GALVANI Véronique

Gestionnaire produit bancaire: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. GALVEZ Antonio

Magasinier réceptionnaire : CERP ROUEN, PESSAC

demeurant: LE BARP

- Mme GARCIA Consuelo née GIL

Manutentionnaire: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: LIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme GARCIA Hélène

Assistante gestion: SEGECE, PARIS CEDEX 16

demeurant : BORDEAUX

- M. GARCIA Juan

Chargé d'affaires : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. GARCIA Stéphane

Ingénieur: EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GARDE Christophe

Pompier: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : IZON - M. GARDELLE Christian

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme GAROND Yvonne née DE GAULLIER

Psychologue clinicienne : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BORDEAUX - M. GARRABOS Claude

Responsable des publications : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: PESSAC
- M. GARRAUD Jean-Philippe

Technicien méthodes: ENDEL, NANTES

demeurant : BERSON - M. GARRIGA Claude

Opérateur de magasinage : DAVIGEL SAS, DIEPPE

demeurant: SAINT-MORILLON

- Mme GASSIOT Muriel née REVUELTA

Gestionnaire Gar. Prévoyance : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- Mle GAUDIN Brigitte

Agent administratif: RSI AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. GAUDIN Jean-Noël

Délégué hospitalier : NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL MALMAISON CEDEX

demeurant : NERIGEAN - M. GAUDIN Jérôme

Employé commercial: CHAMPION, COLOMIERS

demeurant : PAUILLAC - M. GAUDRIE Didier

Technicien d'ordonnancement : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. GAUSSERES Alain

Opérateur en traitements : GESTFORM, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. GAUTHIER Bruno

Assistant achat : SIVAQ, COUTRAS

demeurant : COUTRAS - M. GAUWE Christian

Gardien : Camping CAP DU MOUNT, LA TESTE DE BUCH

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. GAY Christophe

Agent de maîtrise : YARA AMBES, AMBES

demeurant : BASSENS

- Mme GENDRE Laurence née POUGET

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : COUTRAS - M. GENTIL Marc

Directeur commercial: EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant: BORDEAUX

- Mme GEORGEOT Francisca née CARBALLO

Inspecteur engagements : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT - M. GERAUD Pascal

Responsable d'agence : TELEASSURANCES, PARIS

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme GERBEAU Catherine née BRIDONNEAU

Technicienne de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : MERIGNAC - M. GERMAIN Bruno

Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme GERMON Malika née KHEDIMI

Agent des Services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN

- M. GIL Bruno

Technicien: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LA RIVIERE - M. GIL Jean-Michel

Magasinier: SIVAQ, COUTRAS demeurant: SAVIGNAC-DE-L'ISLE

- Mme GILO Brigitte

Brancardière: POLYCLINIQUE DU TONDU, BORDEAUX

demeurant : BEGLES - M. GIMENEZ Patrick

Chef gérant : SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT

demeurant : SADIRAC

- M. GIRA Eric

Agent administratif: GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme GIRON Catherine née DUMAIL Chargée d'accueil : RADIO FRANCE, PARIS demeurant : BRUGES

- Mme GIUSTINIANI Aline née HOSTEINS

Agent administratif: MAIRIE de PAREMPUYRE, PAREMPUYRE

demeurant: PAREMPUYRE

- M. GODAR Patrice

Gestionnaire des opérations : FUJITSU SERVICES, ASNIERES-SUR-SEINE

demeurant: LANTON

- Mme GODOY Victoria née DIAZ-CARDEMIL

Secrétaire commerciale : AFM RECYCLAGE, VILLENAVE D'ORNON

demeurant: PESSAC - M. GOETZ Alain

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- Mme GOMEZ Catherine née BERNOT

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MARCHEPRIME - M. GOMME Jean-François

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MARTIN-DE-LAYE

- M. GONZALEZ Pierre

Mécanicien Fraiseur : MOINE, MERIGNAC demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme GORDIENKO Isabelle née BESSOU Secrétaire : Société G.S.M., PESSAC

demeurant : EYSINES

- Mme GORISSE-GUERIN Pascale née GORISSE

Secrétaire: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BORDEAUX - Mle GOURHAN Béatrice

Secrétaire : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant: PESSAC - M. GRANGE Jean-Claude Maçon: JUGLA, MERIGNAC

demeurant: SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL

- M. GRANGE Jean-Jacques Maçon: JUGLA, MERIGNAC demeurant: SAINT-ESTEPHE - Mme GRANNEC Marie-Pierre

Chef maquilleuse: FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. GRECO Philippe

Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme GRELLIER Isabelle

Electronicienne: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CANTENAC - Mme GRENIER Marie

Employée commerciale: CHAMPION, COLOMIERS

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- M. GREZE Fabrice

Responsable de centre social : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme GROC Elisabeth

Attachée de direction : CETELEM, PARIS

demeurant: TALENCE
- M. GROCASSAN Thierry

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. GROLLEAU Philippe

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme GROSSET Dominique née LAQUERIE

Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: MERIGNAC
- Mme GROULAUD Pascale

Chargée de communication : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: TALENCE - M. GRUESO Christian

Contremaître maintenance : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : LORMONT - Mme GUENERON Joëlle

Employée de restauration : SODEXHO FRANCE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- Mme GUERIN Catherine née GOURGUES

Retraite

demeurant: TALENCE - M. GUIBERT Gilles

Electronicien: SRA SAVAC, VAULX EN VELIN

demeurant: BORDEAUX
- Mme GUICHARD Maryse

Technicienne allocataires : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SALLEBOEUF

- M. GUIDON Alain

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. GUIGNARD Francis Chaudronnier : ENDEL, NANTES

demeurant: PUGNAC
- M. GUILBAULT Christophe

Responsable commercial: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. GUILLARD Bruno

Informaticien: UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN

demeurant: BORDEAUX

- M. GUILLAUMAT François

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : BORDEAUX

- Mme GUILLEMET Nicole née FEUGNET

Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GUILLON Maryse

Auxiliaire de vie sociale : ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE, ST ANDRE DE CUBZAC

demeurant: VIRSAC - M. GUILLON Michel

Ingénieur : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. GUILLOTEAU Vincent

Attaché technique : DALKIA, SAINT ANDRE

demeurant : BLANQUEFORT

- M. GUILLOZO Gilles

Technicien: FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY

demeurant : SAINT-SELVE - Mme GUINAUDEAU Sylvie

Employée libre service : AUCHAN, BIGANOS

demeurant: BIGANOS - M. GUINGAND Thierry

Technicien escale commercial: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: TALENCE - M. GUINLE Alain

Analyste Informatique: INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant: MERIGNAC
- M. GUIONIE Patrice

Agent commercial: O-I SALES AND DISTRIBUTION FRANCE, VILLEURBANNE

demeurant: LES PEINTURES - Mme GUIRANDY Violette

Hôtesse: S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX

demeurant : TALENCE - Mme GUYONNET Cécile

Agent adm. Exploitation: SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : CANTENAC - M. HAMDANI Karim

Conducteur Aide-Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. HARDON Thierry

Directeur d'agence : CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL CENTRE EST, STRASBOURG

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme HARRIBEY Joëlle née SORE

Agent de services hospitaliers : MAISON DE RETRAITE DE PODENSAC, PODENSAC

demeurant: LANDIRAS

- Mme HATZISMALIS Patricia née REVEILLOUX

Technicienne administrative: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BEGLES

- Mme HAUTHIER Jacqueline

Responsable atelier : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : ARVEYRES

- Mme HEBERT Christine née MAISON

Secrétaire : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant : LIBOURNE

- Mme HENAFF Marie-Christine

Gestionnaire technique: GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- M. HENRION Patrick

Technicien: CHATENET, FLOIRAC

demeurant: GRADIGNAN

- Mme HENRIQUES Ana née DA SILVA Retraite

demeurant : BRUGES - M. HENRIQUES Joaquim

Retraite

demeurant : BRUGES - M. HERAUD Janick

Agent clientèle : SAUR, BALMA

demeurant : BERSON - Mme HERBRETEAU Muriel

Cadre infirmière : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. HERVE Luc

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LARUSCADE - M. HERVIEUX Stéphane

Papetier: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- Mme HEUILLET Laurence née TAUZIEDE

Technicienne bureau d'étude : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: BERNOS-BEAULAC

- Mme HOSTEIN Christine née RADENAC Assistante administrative : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : AUDENGE

- Mme HOSTEINS Catherine née BASTARD Secrétaire : THALES SERVICES, MALAKOFF

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme HOURDILLE Chantal née CHOLLET

Aide-Comptable: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: LES PEINTURES
- M. HOURRI Abderrahim

Conducteur découpes planes : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : FARGUES - M. HUCHON Yannick

Electromécanicien: PONTICELLI Frères, BASSENS

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. IBERSIENE Pascal

Employé support informatique : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. ICHARD Jean-Luc

Mécanicien : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : BORDEAUX

- Mme IDIQUIN Martine née SABATIER

Pharmacienne: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: TIZAC-DE-LAPOUYADE

- M. IRIBARNE Alain

Cadre Supérieur : THALES, NEUILLY-SUR-SEINE

demeurant : PESSAC - M. ISAAC Gérald

Leader d'équipe de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. ISAERT Christophe

Gestionnaire contrat travail: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : AUDENGE

- Mme JACCARD BOISSOU Evelyne née JACCARD

Assistante commerciale: AVIVA ASSURANCES, BOIS- COLOMBES

demeurant : TRESSES - M. JACOMET Bruno

Opérateur projectionniste : EUROPALACES, TALENCE

demeurant: LE BOUSCAT
- M. JACOUTET Pascal

Responsable comptable: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- Mle JAIS Caroline

Agent Administratif: URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT

- M. JARDRI Daniel

Inspecteur d'assurances : LA MONDIALE GROUPE, LILLE CEDEX 9

demeurant : FALEYRAS

- Mme JARET-WANCQUET Maïder née JARET

Contrôleur de gestion : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. JARNOUX François-Xavier

Technicien: SOGERMA SERVICES, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. JEANNETEAU Lionel

Boucher: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant: BORDEAUX
- M. JEANNINGROS Emmanuel

Directeur Adm. & Financier: ECHANGEUR SUD-OUEST, MERIGNAC CEDEX

demeurant : PESSAC - Mme JOANDET Florence

Conseillère ESF: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BEGLES - M. JOLLY Jean-François

Directeur régional : CADDIE S.A., SCHILTIGHEIM

demeurant : LE HAILLAN - M. JOUBERT Joël

Aide-Caviste: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : SAINT-LEON - M. JOURNO Yannick

Rédacteur technicien : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme JULIEN Martine née BOUIT

Employée de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON - M. JULLIEN Jean-Christophe

Responsable de marque : CTBA, PARIS

demeurant : BORDEAUX - MIe JUSTAFRE Lydie

Technicienne d'exploitation: GEFCO, BRUGES

demeurant : MACAU

- M. KAÏSSI Bouazza Retraite

demeurant : BEGLES

- Mme KANIA Marie-Laure née LINGER

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: BEAUTIRAN

- M. KASMI Brahim

Ouvrier nettoyeur spécialisé : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant: CENON

- M. KHETIR Hachemi

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. KLAVER Jean-Noël

Technicien supérieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: PESSAC - M. KLEIBER Thierry

Leader d'équipe assemblage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BIGANOS - MIe KLINGEBIEL Marianne

Chef de projets : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme KOZLOWSKI Catherine née CHARON

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: MERIGNAC
- Mme LABARRERE Catherine

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: BORDEAUX - M. LABARRERE Thierry

Ingénieur : THALES AVIÓNICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme LABARSOUQUE Brigitte née GALURET

Vendeuse: AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. LABARTHE Thierry

Responsable maintenance: LES CAVES DE LANDIRAS-LOUIS ESCHENAUER, LANDIRAS

demeurant : BOMMES - M. LABATUT Michel

Technicien multi-entretien: PROXISERVE, BRUGES

demeurant: VAYRES

- Mme LABAURIE Marie-Pierre née ROUGIER

Chargée d'affaires clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: PAREMPUYRE

- Mme LABEGURIE Fabienne née GIL

Technicienne commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: BLANQUEFORT - M. LABEYRIE Bertrand

Ingénieur de Maintenance : GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC

demeurant : GRADIGNAN - M. LABORDE Jean-Pierre

Technicien de chantier : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant: TALENCE
- Mle LABOURET Catherine

Assistante accueil: SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : BRUGES

- Mme LACAZE SAINT-JEAN Catherine née ROUQETTE Pharmacienne : ELLIPSE Pharmaceuticals, PESSAC

demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS - Mme LACHIVER Monigue née PERE

Infirmière diplômée d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LACOSTE Didier

Papetier Bobineur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- Mme LACOUR Marie-Noëlle née RUIZ Assistante de direction : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : ARSAC

- M. LACOUTURE Jean

Ingénieur : THALES SERVICES, MALAKOFF demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- MIe LAFAURIE Isabelle

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : AUROS

- M. LAFFOURCADE Raymond

Agent escale avion: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LE HAILLAN

- M. LAGARRIGUE Jean-Jacques

Responsable unité informatique : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BEYCHAC-ET-CAILLAU
- Mme LAGUNE Patricia née FRAYSSE

Infirmière: CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: VALEYRAC

- Mme LAGURGUE Florence née REFAUVELET

Manipulatrice radio: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. LAHARANNE Michel

Technicien service après-vente : CHUBB Sécurité, CERGY PONTOISE CEDEX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. LAHAYE Serge

Chef d'atelier: NORDON INDUSTRIES, NANCY

demeurant: IZON

- Mme LALANNE Bernadette née LAFON

Receveur A.S.F.: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, LANGON

demeurant: LANGON

- Mme LALY Muriel née MIQUAU

Technicienne escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. LAMANT Frédéric

Technico commercial: ENDRESS HAUSER, HUNINGUE

demeurant: PESSAC

- Mme LAMARQUE Roseline née DANEY

Assistante logistique: SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant : TOULENNE - M. LAMBERT Alain

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC - Mme LAMBERT Brigitte

Agent administratif: UNIVERSITE BORDEAUX 1, TALENCE CEDEX

demeurant : PESSAC - M. LAMIT Patrice

Agent de travaux nucléaire : TECHMAN INDUSTRIE, CHINON

demeurant : BLAYE

- Mme LAMOUREUX Aliette née FURTEAU

Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant: NOAILLAN

- Mme LANARTIC Véronique née FIGUET

Attachée de direction : CETELEM, LEVALLOIS PERRET

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme LANTHIEZ Véronique née DUPHIL

Hôtesse: S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX

demeurant : LE HAILLAN

- Mme LANTRADE Marie-Eve née MIRAC

Secrétaire : SABARC, ARCACHON

demeurant: ARCACHON

- Mme LANTZ Pascale née GIRON

Conseillère: BTP-RETRAITE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX - M. LAPEYRE Bernard

Gestionnaire Bases données : SFCME, LIBOURNE demeurant : SAINT-LAURENT-DES-COMBES

- M. LAPEYRERE Jean-Louis

Cadre de banque : BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS

demeurant : BORDEAUX - Mme LAPORTE Sylvie

Conseillère de vente : AUCHAN, BIGANOS

demeurant : GUJAN-MESTRAS - M. LARAPIDIE Jean-Paul

Technicien Logistique: SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : SAINT-LOUBES - M. LARROCHE Daniel

Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LARROZE Pascal

Conducteur découpes planes : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : BAZAS - M. LARRUE Joël

Agent technico commercial: AMD SUD-OUEST, LANGON

demeurant : BAGAS - M. LARTIGUE Eric

Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant : CADAUJAC - M. LASSARTESSE Patrice

Agent technique de réseau : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. LASSERRE Bruno

Employé: BTP-RETRAITE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT
- M. LASSERRE Thierry

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: MADIRAC

- Mme LASSON Dominique née NOAILLES

Secrétaire : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : SALLES - M. LASSUS William

Agent technique chimiste: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC - M. LATIER Jean-Paul

Contrôleur-Pointeur: SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant : SAINT-MAIXANT - MIe LATRUBESSE Sylvie

Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LAUDOUAR Jacques

Négociateur sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. LAUER Patrick

Organisateur: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LAUNAY Yannick

Commercial : PAGES JAUNES, SEVRES demeurant : LEGE-CAP-FERRET

- M. LAURENTI Marc

Cadre commercial: BAYER CROPSCIENCE FRANCE, LYON

demeurant : BRUGES - M. LAVAL Jean-Claude

Conducteur de travaux : SARL MARC CASSAGNE, CAMBLANES-ET-MEYNAC

demeurant : LIBOURNE

- Mme LAVAL Maryse née GRIMAUD

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : LATRESNE - M. LAVIGNE Denis

Inspecteur d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : TALENCE - MIe LAVIGNE Nathalie

Comptable: RENAULT LORMONT, LORMONT

demeurant: MERIGNAC

- Mme LAVILLE Christine née CARMET

Chargée d'affaires : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - Mme LAVILLE Martine

Ouvrière polyvalente : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. LAVIRON Philippe

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. LAVOIX Jean-Marc

Acheteur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BRUGES - Mle LAZREK Bakhta

Vendeuse: ARMAND THIERY, LEVALLOIS-PERRET

demeurant: LORMONT - M. LE BOBINNEC Gilles

Responsable recouvrement : GIE GESTION & SERVICES GROUPE COFINOGA, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme LE BOURSE Nelly née MARTIN

Technicienne Escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : CENAC

- Mme LE DERFF Marie-Claude née BOURGUIGNON

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : ARSAC - M. LE GROS Philippe

Ingénieur d'armement : LOUIS DREYFUS ARMATEURS, SURESNES CEDEX

demeurant : LIBOURNE

- Mme LE HUEC Jacqueline née CAMPINS

Technicienne de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme LE MADEC Patricia née CHIRON

Assistante distribution: CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : VILLEGOUGE

- M. LE NECHET Eric Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LE PORHO Denis

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- Mme LE QUERE Marie née MALANDIT

Secrétaire d'agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-TERRE

- M. LE ROY Philippe

Commercial: REPSOL FRANCE S.A., TOULOUSE CEDEX 02

demeurant : GOUALADE

- Mme LE ROY Sylvie née BRISSEAU

Employée commerciale: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : CANEJAN
- M. LEBARON Jean-Christophe

Papetier: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- Mme LEBRUN Marie-Elisabeth née VINCENT

Secrétaire de direction : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. LECERF Bernard

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: GRADIGNAN
- M. LEGRAND Bertrand

Responsable production: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme LEGUY Annie née BEAUVAIS

Technicienne allocataires : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. LEMBEYE Hervé

Chef de poste : BORDELAISE DE MATERIAUX ENROBES, FLOIRAC

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme LERENDU Catherine née TORTOLANO

Assistante commerciale: CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. LERMINIAUX Jean-Claude

Ingénieur bureau d'études : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC
- M. LEROUX Philippe

Directeur d'agence : PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant : BORDEAUX - Mle LEROY Isabelle

Responsable gestion demande: CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : LIBOURNE - Mme LEROY Murielle

Employée d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : BORDEAUX - Mle LESCOS Sylvie

Manager commercial: GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC - M. LESIEUR Pascal

Directeur régional expertises : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON

demeurant : BORDEAUX - M. LESPAGNOL Laurent

Cadre: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BEGLES

- Mme LESPINASSE Claudine née JACQUET

Employée commerciale: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant: VILLENEUVE
- Mme LESTAGE Sylvie

Assistante de gestion : SEGECE, PARIS CEDEX 16

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LETELLIER Laurent

Chef d'agence : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : PESSAC

- M. LEURIDAN Christian

Gérant de restaurant : COMPASS GROUP, TALENCE

demeurant: LANGON

- Mme LEVESQUE Agnès née BOUSCAUT

Gestionnaire produit bancaire: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. LEVI André

Attaché commercial: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. LHOPITAL Serge

Agent de maintenance : ALLIANCE HEALTHCARE, BRUGES

demeurant: BORDEAUX - M. LIBAROS Thierry

Ouvrier: SOCIETE CARTEAU, SAINT-GERVAIS

demeurant: SAINT-GERVAIS

- Mme LIMEUL Marie-Odile née LE GAL

Gestionnaire de paie : SODEXHO FRANCE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LINANT Laurent

Chargé d'affaires : C.I.A.T., CULOZ

demeurant : CESTAS

- Mme LINARES Françoise née DAVID

Secrétaire: AMENAGEURS BORDELAIS, BORDEAUX CEDEX

demeurant : BORDEAUX

- Mme LINGARD Michèle née CODOUL

Employée de bureau : MUTUELLE NATIONALE MILITAIRE, PARIS

demeurant : FLOIRAC - M. LLAMAS Michel

Chef de projet : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : FLOIRAC - Mme LOBERA Françoise

Chargée de relations clientèle : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- M. LODE Michel

Vendeur en ligne Entreprises : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : TALENCE

- Mme LOGUINOF Véronique née SOUGNOUX Conseillère retraite : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. LORRE Daniel

Ingénieur en informatique : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX
- Mme LOUSTALET Nadine
Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LUCBERT Jean-Marie

Chef de camionage : SARL Transports ZANUT, TONNEINS

demeurant : LAMOTHE-LANDERRON - Mme LUMMEAUX Nathalie née HUSSON

Conseillère commerciale : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: CASTETS-EN-DORTHE

- M. LUSSAC Nicolas

Responsable d'exploitation : VERCERAL, BORDEAUX

demeurant : SAINT-SELVE

- Mme LYMENG Sophie née CHHOY

Technicienne supérieure : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : LE TEICH

 - Mme MAGAL Maryse née RAYMOND Conseillère de vente : AUCHAN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - Mme MAGNEAU Yvette

Attachée de direction : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. MALARD Michel

Ingénieur principal : DASSAULT AVIATION, ISTRES

demeurant : CADAUJAC - M. MALARGE Philippe

Dessinateur Projeteur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. MALIFARGE Marc

Régleur multispécialités : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- Mme MALLET Catherine

Infirmière anesthésiste : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC

- Mme MALTERRE Fabienne née GASTON

Gestionnaire de paie : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme MANEM Florence née TASTE

Agent de services hospitaliers : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. MANERA Franck

Pilote de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : IZON - M. MANO Joël

Technicien Méthodiste : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. MANON Maurice

Livreur bord de ligne : SFCME, LIBOURNE

demeurant : SABLONS - M. MARCADIER Patrick

Technicien Responsable essais: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: CAMBLANES-ET-MEYNAC

- M. MARCHAND Thierry

Ouvrier en CAT : ADAPÉI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- MIe MARCHETTO Lucia

Contrôleur de gestion : CASINO SERVICES, SAINT - ETIENNE

demeurant : PESSAC - M. MARCILLOUX Jean

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN
- M. MARCUZZI Didier

Technicien de production : LABSO CHIMIE FINE, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - Mle MARECHAL Ghislaine

Assistante commerciale : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant: BORDEAUX
- M. MARGEOT Jean-Pierre

Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MARGHERINI Jean-Marc

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MARTIN-DE-SESCAS

- M. MAROT Fabrice

Responsable approvisionnement: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX

- Mme MARQUES Patricia née GIL

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : PESSAC - M. MARQUIER Daniel

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: GRADIGNAN

- M. MARTIN Guy

Dessinateur industriel: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. MARTIN Jean-Philippe

Magasinier Réception : REXEL FRANCE - SUD-OUEST, CESTAS

demeurant: LORMONT - M. MARTIN Louis

Employé de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant: TALENCE
- M. MARTIN Patrick

Scieur - Déligneur : SOGIBOIS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

demeurant: TAURIAC
- M. MARTIN Vincent

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE BOUSCAT - M. MARTINEZ Jean-Pierre

Ouvrier en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : BAZAS

- Mme MARTINEZ Marie-Laure née CASSAT

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. MARTINON Didier

Conducteur Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - Mme MASSON Carole née PELOUX

Technicienne de préparatoire : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant : PESSAC - M. MATHIEU Jean-Baptiste

Vendeur automobiles : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : EYSINES - M. MATHIEU Thierry

Chef d'équipe : LES CAVES DE LANDIRAS-LOUIS ESCHENAUER, LANDIRAS

demeurant : LA REOLE - M. MATSA Karim

Technicien de chantier : CLESTRA HAUSERMAN, STRASBOURG

demeurant: MERIGNAC

- Mme MATT Marie-Claude née GADY

Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES

demeurant : GAURIAGUET - M. MAUMUS Jean-Pierre

Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CENON

- Mme MAUREL Véronique née LACROUTS

Assistante de direction : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: BLANQUEFORT

- MIe MAURICE Sylvie

Technicien de magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : PUGNAC

- M. MAURY Eric

Représentant : AMD SUD-OUEST, LANGON demeurant : SAINT-MARTIN-DE-SESCAS

- M. MAUVILLAIN Joël

Scieur : SOGIBOIS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC demeurant : SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- Mme MAYER Isabelle née HEMET

Relais informatique: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH - Mme MAZEAU Annie née GROS

Attachée commerciale : CETELEM, LEVALLOIS PERRET

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. MAZEAU Jean-Guy

Journaliste: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX
- Mme MAZZIA Laurence
Assistante : OGF, PARIS
demeurant : PESSAC
- M. MEDEL Albert

Directeur régional : COFACE SERVICES, LYON CEDEX 09

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC - Mme MELLOT Luce née TITEUX

Responsable équipe production : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. MENET Noël

Technicien supérieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GUJAN-MESTRAS
- M. MENEZ-COUTANCEAU Hugues

Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MERAT Fabrice

Responsable clichés: SMURFIT LEMBACEL, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. MERCHADOU Laurent

Opérateur Optomécanique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : PODENSAC - M. MERLIOT Denis

Cuisinier: Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES

demeurant: BORDEAUX

- Mme MERTENS Sylvie née BOISSEAU

Employée administrative : COMITE ENTREPRISE CAISSES BAT. & TP, PARIS

demeurant: ILLATS

- M. MESPOULOUS Jean-Marie

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : EYSINES - M. MEUNIER Eric

Technicien de fabrication : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. MEYNARD André

Agent qualifié de regroupement : ONYX AQUITAINE, FLOIRAC

demeurant: SAINT-QUENTIN-DE-BARON

- M. MEYNARD Xavier

Agent technique: GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme MICAELO Martine née DUCAU

Secrétaire commerciale : MEUBLES DUCAU, PODENSAC

demeurant: BORDEAUX

- M. MIMOUNI Laurent

Vendeur itinérant : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: MACAU
- Mme MIOTTI Florence

Chef de projet informatique : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-GERVAIS

- M. MISCHIERI Thierry

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : DONNEZAC - Mme MISSEGUE Véronique

Chargée d'affaires clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC - Mme MOEBIUS Martine

Assistante commerciale : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. MOLE Patrick

Directeur d'agence : BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE, STRASBOURG

demeurant: CUSSAC-FORT-MEDOC

- M. MOLLOT Jean-Michel

Chef d'atelier: SPEED CARTONNAGE, EYSINES

demeurant: BLANQUEFORT - M. MONCASSIN Thierry

Cariste: SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant: FARGUES
- M. MONDOT Michel

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : SALLES

- Mme MONIRA Marie-Hélène née GUILLEMART Assistante sociale : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. MONNIER Pascal

Chef de ligne : SOREVI, MERIGNAC demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. MONSIGNY Jean-Pierre

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX
- M. MONTAGUT Jean-Michel

Technicien aéronautique : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MONTIEL Luc

Cadre d'assurances : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme MONTION Valérie

Ouvrière en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: VILLANDRAUT

- M. MORA Bruno

Agent de façonnage : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MORA Jeannick née VRILLAUD-CASSAGNE

Technicienne des achats : PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant : LORMONT - M. MORAL Juan -Carlos

Directeur régional : UNILEVER France, RUEIL-MALMAISON

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MOREAU Anne née LITRE

Secrétaire : CE THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC CEDEX

demeurant: PESSAC

- Mme MOREAU Francine

Journaliste: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. MOREAU Hervé

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC - Mme MOREL Corinne née BOUTAN

Technicienne: PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant: YVRAC - M. MOREL Cyril

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MORIN Annie

Hôtesse Standardiste: CLAIRSIENNE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. MORLAT Rémy

Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : BLAYE - Mme MOUASSA Aïcha

Employée logistique: LEROY MERLIN, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. MOUCHE Didier

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. MOULON Pascal

Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : PESSAC - Mme MOURLANNE Valérie

Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LANGON - M. MULE Jean-Marie

Assistant bureautique: URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN - M. NAHHAL Hassan

Ouvrier encadrement : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. NANKOO Georges

Agent technique : EUROVIA MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : AUDENGE - M. NANOT Philippe

Ingénieur : INGEROP, MERIGNAC

demeurant : CESTAS - M. NARBONI Frédéric

Chargé prestations techniques : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mle NAVARRO Isabel

Régleur de sinistres : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: PESSAC

- Mme NAVES-SEYVE Muriel née NAVES

Vendeuse en ligne Entreprises: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. NEPI-PUJOL Frédéric

Technicien : AIR FRANCE, MERIGNAC demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. NEUVIALLE Pascal

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. NEZZAR Christian

Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : CESTAS

- M. NOEL Alain

Réparateur machines outils : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. NOGUEZ Pierre

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NOLLO Thierry

Technicien: SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mme NOSALYK Patricia

Responsable commercial: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : ASQUES - M. NUNES Manuel

Technicien de distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme OBERHOUZ Bernadette née BUGGIN

Employée de bureau : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: VERTHEUIL

- Mme OBERON Catherine née LAMOINE

Employée libre service : CHAMPION, COLOMIERS

demeurant: GAILLAN-EN-MEDOC

- M. OCCHIONERO Michel

Responsable de production : GROUPE RENFORT, BEYCHAC ET CAILLAU

demeurant : IZON

- M. OLIVA Joseph Retraite

demeurant: SAINT-MAIXANT

- M. OLIVERO Thierry

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC demeurant : CAMBLANES-ET-MEYNAC

- M. OLLIVIER Gilles

Chargé d'études : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : HURE - Mme ORTEGA Laurence

Comptable: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: CHAMADELLE

- Mme OTERO Geneviève née DA CRUZ

Technicienne commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: BORDEAUX

- Mme OULED SAID Mounira née BOUGHRIBA

Manoeuvre spécialisée : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC

- Mme OUVRARD Danielle née BOS

Téléconseillère : TELEASSURANCES, PARIS

demeurant : FLOIRAC - M. OUVRARD Didier

Conseiller en informatique : GAN Assurances, BORDEAUX

 $demeurant \ : CARBON\text{-}BLANC$

- Mme OZON Pascale née VINCENSINI

Conseillère clients : AMV ASSURANCE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. PAGET Pascal

Leader d'équipe assemblage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LORMONT

- M. PALOMINO Bruno

Informaticien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme PANATIE Agnès née DURANTON

Aide-Soignante : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme PANCALDI Chantal née SIMON

Retraite

demeurant : SALLES

- Mme PANERO Sandrine née JOLLIVET Assistante commerciale : PERNOD, CRETEIL

demeurant : MERIGNAC - M. PANETIER René

Ouvrier de CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : BLAYE - M. PANISSET Alain

Modeleur : SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. PANZANI Serge

Technicien trafic: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BEGLES - M. PAPET Thierry

Contrôleur de réseau : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PAPETEAU Pascal

Technicien maintenance: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- Mme PARTHONNAUD Loren

Assistante achats: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : TALENCE

- M. PASSICOUSSET Christian

Agent d'assainissement : SABARC, ARCACHON

demeurant : GUJAN-MESTRAS

- Mme PASTINELLI Sylvie née RIPOUT

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. PATRICIO Manuel

Maçon: SO.GI.BAT, FALEYRAS

demeurant : LOUPIAC - M. PAUTROT Fabrice

Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - Mme PAUZAT-SOUS Caroline née PAUZAT

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme PAUZIE Christine née CASTAING

Comptable: Jean-Daniel MENANTEAU-Expert Comptable, BLAYE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. PAVON Jean-Louis

Vendeur: SAINT-MACLOU, WATTRELOS

demeurant : BEGLES - M. PEANT Bernard

Chef opérateur du son : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - Mme PELANNE Nathalie

Secrétaire assistante : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

 - Mme PELLETIER Véronique née MARGALEJO Agent logistique : COMPASS GROUP, TALENCE

demeurant: FLOIRAC

- Mme PERAT Liliane née LE TERRIER

Aide-Soignante: CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. PEREZ Pascal

Réalisateur : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : ARSAC

- Mme PEREZ Sylvie née THOMANN

Employée administrative: CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: CISSAC-MEDOC

- M. PERNIA Olivier

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LORMONT

- Mme PERON Catherine née PAYRAT

Assistante commerciale : GAN Assurances, BORDEAUX

demeurant : CARBON-BLANC - M. PERRAUT Jean-Pierre

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- M. PERRIER Armel

Ingénieur informaticien: C.N.A.M.T.S. - CSN, BORDEAUX

demeurant: TALENCE
- M. PERROT Gilles

Visiteur médical : Sté PLANTES ET MEDECINES, CASTRES CEDEX

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme PERSICO Florence

Déléguée médicale : CHIESI, COURBEVOIE demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS - Mme PETITOT Corinne née CLAIRET

Collaboratrice d'assurance : Eric OZOUX-AXA ASSURANCES, LIBOURNE

demeurant : LIBOURNE - Mme PEYRE Corinne

Employée de caisse : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : SAINT-SEVE - M. PHAN Thanh-Son

Technicien: CLEAR CHANNEL FRANCE, BRUGES

demeurant : BLANQUEFORT
- M. PHELIPPON Jean-Dominique
Ingénieur Sécurité : SEDI - RSI, BRUGES
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC
- Mme PHILIPPE Agnès née DUPONT

Secrétaire de direction : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme PHULPIN Catherine née VIGNAL

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- M. PIC André

 $\label{thm:continuous} \textbf{Technicien informatique}: \textbf{CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST}, \textbf{BORDEAUX}$

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC
- Mme PICON Magali née FONTANA
Secrétaire de laboratoire : CTBA, PARIS
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PIGNEGUY Martine

Gestionnaire d'assurances : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme PINAUD Maryline

Chef Comptable: DESCUDET & CIE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. PINAUT Daniel

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. PINET Stéphane

Agent de maîtrise : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant: YVRAC
- M. PINGUENET Patrice

Chef des ventes régional : LEGRAND, LIMOGES

demeurant : PESSAC - Mle PIOT Agnès

Technicienne: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BORDEAUX - M. PIOVANI Philippe

Technicien de maintenance : PROXISERVE, LEVALLOIS PERRET

demeurant : PESSAC - M. PIRS Yannick

Magasinier vendeur: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : PESSAC - Mle PLANTEY Christine

Employée commerciale: ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant : SALLES

- Mme PLANTIEU Martine née MARTINAUD

Employée de bureau : AG2R, PARIS

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme PLOQUIN Aurore née JARLES

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: PESSAC - M. POISSON Albert

Climaticien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : PEUJARD - M. POMMIER Eric

Conseiller de clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LIBOURNE - Mme PONS Laurence

Cadre de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. PONT Fabien

Journaliste: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PORCHER Pascal

Chef de service commercial : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. PORCHERIE Bruno

Cadre financier: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BEGLES

- Mme PORTE-RIVERA Françoise Chef de file Vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme PORTIER Sylvie

Opératrice en fromagerie : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant: SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE

- M. POTHIER Pascal

Chargé d'affaires : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme POTHIER Régine née DEVILLIERS

Technicienne encaissement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LIGNAN-DE-BORDEAUX
- Mme POTUT Marie née NARBEBURU
Assistante commerciale : PERNOD, CRETEIL

demeurant: MONTUSSAN - M. POULY Christian

Responsable de grands projets : DALKIA, SAINT ANDRE

demeurant: LEOGNAN - M. POURTEAU Thierry

Afficheur-Monteur: CLEAR CHANNEL FRANCE, BRUGES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme POUVREAU Pascale

Assistante de production : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- Mme PRALAIN Valérie

Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PREVOT Jean-Pierre

Retraite

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE - Mme PROKOPP Martine née MAURY

Facturière: S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX

demeurant : BRUGES - M. PROUVOYEUR Frédéric

Chef cuisinier: BARTON & GUESTIER, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme PUECH Annick née LE COMTE

Vendeuse: ARMAND THIERY, LEVALLOIS-PERRET

demeurant : GRADIGNAN - M. PUECH Laurent

Agent de maîtrise: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : PAREMPUYRE - M. PUISSANT Stéphane

Agent de frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. PUISSANT Thierry

Directeur régional : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS

demeurant : PINEUILH - M. PUYUELO Jean-Pierre

Ingénieur commercial : GIE BNP PARIBAS ASSURANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX

demeurant: TALENCE
- M. QUEHEILLE Bernard

Agent de maîtrise ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: CESTAS

- Mme QUENOUILLE Dominique née RIVIERE

Cadre de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : CESTAS - M. QUERAUX Laurent

Ingénieur informaticien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LACANAU - M. QUERE Stéphane

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LE TEICH - M. QUINCY Cvril

Délégué médical sénior : LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET, PARIS

demeurant: LEGE-CAP-FERRET

- Mme QUINCY Dorothée née BRETON

Secrétaire Scientifique : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE - M. QUINTELA Georges

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mle RAIS Valérie

Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : MERIGNAC - M. RAPINAT Frédéric

Cadre technique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. RASPIENGEAS Daniel

Maçon coffreur : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant: LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY - Mme RATEAU Marielle née CHADOURNE

Responsable commerciale: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : COMPS

- M. RATSIMANOHATRA Marcy

Chauffeur-Livreur: CERP ROUEN, PESSAC

demeurant : TALENCE

- Mme RAYNAL Bernadette née GUITTON

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SALLEBOEUF - M. RAYNAL Claude

Responsable entrepôt : CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT - M. REBEYROLLE Daniel

Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CESTAS - Mle REINOLD Denise

- Mie Reinold Denise Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme REMY Catherine née DA COSTA

Agent de service logistique : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. RENARD Daniel

Mouleur: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant : COUTRAS - M. RENAUD Daniel

Gestionnaire des réseaux : SAUR, BALMA

demeurant : EYRANS - M. RENOULT Franck

Responsable MDD et filières : Sté MAISON JOHANES BOUBEE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. REVIRON Patrice

Responsable Marketing: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : BORDEAUX - MIe REVUELTA Estrella

Informaticienne - Comptable : LA DIFFERENCE AUTOMOBILE, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant : ARCACHON
- Mme REY Sylvie née RECAPET

Agent commercial: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC - M. RIBEIRO Patrick

Ouvrier d'usine : SIVAQ, COUTRAS

demeurant : LE FIEU

- Mle RICAUD Catherine

Régleur de sinistres : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: BORDEAUX

- Mme RICHIER Dominique née GOURDON Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- M. RIOU Yannick

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: PESSAC

- Mme RIOUX Nathalie née ROCH

Cadre bancaire: BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme RIVIERE Viviane née GROUFFIER

Démonstratrice : Société SOCOLOIR-GROUPE S. PERELE, FLEURY-LES-AUBRAIS

demeurant : LIBOURNE - M. ROBERT Eric

Aide-soignant: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: SAINTE-FOY-LA-GRANDE

- M. ROBERT Franck

Cadre: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. ROBERT Gérard

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - Mle ROBILLARD Murielle

Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : TALENCE - M. ROBIN François

Technicien : CHATENET, FLOIRAC demeurant : SAINT-ANDRONY

- M. ROBIN Pierre

Rédacteur juridique régional : SACEM, NEUILLY SUR SEINE

demeurant: BORDEAUX

- Mme ROCHE Isabelle née LEBORGNE

Employée administrative : GIE PAVILLON - RADIOLOGIE, PESSAC

demeurant : GRADIGNAN - M. RODRIGO Patrick

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC

demeurant: LE HAILLAN

- Mme RODRIGUES Josiane née BARBAZAN

Aide Comptable principale : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: PESSAC

- Mle RODRIGUEZ Maria-Térésa

Secrétaire médicale : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : GUJAN-MESTRAS - Mle RODRIGUEZ Véronique

Employée administrative : BTP-RETRAITE, FLOIRAC

demeurant : SADIRAC - M. ROIRAND Jean-Pierre

Chef d'agence : SINBPLA, BOUGUENAIS

demeurant: CARBON-BLANC

- M. ROJO Patrick

Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: PESSAC - M. ROLLAND Pascal

Informaticien: UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN

demeurant : EYSINES

- Mme RONCATO Michèle née COULON

Employée de restauration : AVENANCE ENTREPRISES, MARSEILLE

demeurant : PESSAC - M. RONZIER Dominique

Chargé de mission logistique : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: SAINT-LOUBES

- Mle ROSCOP Denise

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. ROSIER Patrick

Agent technique qualifié: MAIRIE de SAINTE CROIX DU MONT, SAINTE-CROIX-DU-MONT

demeurant: SAINTE-CROIX-DU-MONT

- Mme ROUCHAUD Martine

Technicienne escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme ROUGIER Martine née GODOY Assistante juridique : LAMY, BORDEAUX

demeurant: EYSINES - M. ROUGIER Yves

Opérateur en traitements : GESTFORM, MERIGNAC

demeurant: TALENCE
- M. ROULEAU Thierry

Ouvrier papetier : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant: TRESSES - M. ROULLIER Pascal

Ingénieur - Cadre : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY-VILLACOUBLAY

demeurant: LE BOUSCAT
- Mme ROUMEGOUS Chantal

Secrétaire de direction : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme ROUSSE Marie-Joëlle née SARRAZIN

Agent GED: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. ROUSSEAU Hervé

Conducteur chaudière: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: LE TEICH
- M. ROUSSEAU Hugues

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : EYSINES - Mle ROUSSEAU Nicole

Préparatrice en pharmacie : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mle ROUSSEAU Sylvie

Animatrice partenaires: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : EYSINES - M. ROUSSILLON Claude

Technicien supérieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - Mme ROUX Caroline

Assistante de direction : CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

demeurant : BRUGES - M. ROUX Jean-Michel

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : BORDEAUX - Mle ROUX Marie-France

Gestionnaire confirmée : ACAS, GIF-SUR-YVETTE

demeurant: LE BARP

- M. ROY William

Cadre administratif: R.S.I. - AQUITAINE - Branche Santé, BORDEAUX

demeurant : BEGLES

- Mme ROZE Catherine née BOS

Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant : LESPARRE-MEDOC
- Mme RUAUD Isabelle née VERONESE

Aide-Soignante: S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme RULLIER Marie-Claude née VINSONNEAU

Responsable d'une Unité : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. RUZZICA Pascal

Auditeur: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. S'JONGERS Méta

Agent de services hospitaliers : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT - M. SABOUA Gérard

Conducteur machine à papier : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - Mme SACCHETI Fabienne

Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SAFFORES Pierre

Agent de maîtrise-Ouvrier : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : AUDENGE - Mme SAGET Annie

Secrétaire médicale : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. SAHORES Pierre

Infirmier diplômé d'Etat : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: TALENCE

- Mme SAINTE-CROIX Monique née CLERC

Assistante comptable: FIDUCIAL EXPERTISE, COURBEVOIE

demeurant: SAINT-PARDON-DE-CONQUES

- MIe SAINTORENS Martine

Rédactrice : AMV ASSURANCE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS

- M. SALIS Eric

Automaticien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC - Mme SALLAT Bernadette née BONTEMPS

Agent des services généraux : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX

demeurant: LANTON - M. SALLE Thierry

Technicien en informatique: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAVIGNAC-DE-L'ISLE

- M. SALLES Franck

Ouvrier: COBOGAL, AMBES

demeurant : BLAYE - M. SANCHER Thierry

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LORMONT - Mle SANCHEZ Sylvie

Attachée commerciale : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: COUTRAS

- M. SANGIANI Fabrice

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. SANZ Bernard

Cadre administratif: PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX

- M. SANZ Patrick

Agent de maîtrise : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant : LE TEICH

- Mme SANZ Valérie née PASTUREAU

Secrétaire : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant: MORIZES - M. SARGOS Olivier

Ouvrier professionnel: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: AMBES
- M. SARRAILLA Bernard

Agent technique: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : BEGUEY

- Mme SARTHE Marie-Pierre née MONTEIL

Agent de gérance : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant : CESTAS

- Mme SAUTAREL Marie née GOUDARD

Leader commercial escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : LANTON - M. SAUVANT Christophe

Pilote de ligne : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : LE TEICH - Mme SAVARY Fabienne

Programmeur: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- Mme SAVRIMOOTHOO Christlène née MAZOYER Technicienne Cargo : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BEAUTIRAN - M. SCHACK Alexandre

Employé commercial: CHAMPION, COLOMIERS

demeurant : PAUILLAC - Mme SCHWEIGER Patricia

Responsable de clientèle : PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme SEAUX Véronique née LAPERRUQUE

Assistante sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - Mle SEBE Elisabeth

Aide-soignante : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - Mme SEDZE Joëlle

Cloueuse: LAUBARDEMONT, COUTRAS demeurant: SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- Mle SEGALAS Béatrice

Employée administrative : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- Mme SENNES Bernadette née LAFAIX Agent commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. SERAIN Stéphane

Responsable de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. SERRES Christian

Technicien supérieur atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme SESSA Catherine née PUJOL

Agent de service : HOPITAL SERVICE, PESSAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme SEYNAT Patricia née RAYMOND Employée administrative : CUSENIER, CRETEIL demeurant : CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- M. SEYT Didier

Technicien d'entretien: MAISON RETRAITE LES COTEAUX-UGECAM, LORMONT

demeurant : TRESSES - M. SIDAINE Jean-Didier

Informaticien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Mme SIMON Nicole née CHAMINADE

Monteuse en panneaux : SOCIETE DES SIGNALISATIONS, TRESSES

demeurant : ESPIET - M. SIMON Patrick

Responsable réception: TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS, BEGLES

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme SIMON Sophie née TRUFFI

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mle SOLAS Marie-Pierre

Vendeuse: SARL SARROT MOLINA, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme SOLER Nicole née DAGUES-BIE

Chargée de missions techniques : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : POMPIGNAC - Mme SOLOM Béatrice

Secrétaire Assistante : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : CADAUJAC

- M. SOM David

Plongeur: HOTEL MERCURE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. SOUBEYROUX Bruno

Analyste système : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant : LE HAILLAN - M. SOULARD René

Brancardier: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: TARGON

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - Mme SUBREGIS Sylvie

Cadre administratif: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. SUDRE Daniel

Cariste: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: VAYRES - M. SUDRIE Patrice

Chef de chantier T.P: EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : BERSON - Mme SUIRE Nelly

Chef de secteur : LEROY MERLIN, BORDEAUX

demeurant: CARBON-BLANC

- Mme SUREAUD Chantal

Informaticienne : SEDI - RSI, BRUGES demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. SURLANNE Frédéric

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BEGLES - MIe SUZES Martine

Aide-soignante: CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- M. SZCZESNY Eric

Leader d'équipe assemblage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : ARSAC

- Mme TAILHADE Carole née DARTGUES

Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : CENAC

- Mme TAMISIER Aline née BASILLE

Auxiliaire de vie sociale : ADMR de CADILLAC, CADILLAC

demeurant : LOUPIAC - Mle TARIS Hélène

Ouvrière en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : CESTAS - M. TARRAGA Marc

Agent de maîtrise : SFCME, LIBOURNE demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. TARTARE Didier

Comptable : STEF-TFE, PARIS demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. TARTAS Hervé

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BLANQUEFORT - Mme TASTA Marie-Noëlle

Employée d'assurance : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: TARGON
- M. TASTET Didier

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : CESTAS - M. TAUZIN Laurent

Chauffeur poids-lourd: EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : LA REOLE - Mme TAVERNIER Bénédicte

Opératrice machine : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BASSENS - M. TCHIA Meng Tech

Contremaître: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : MERIGNAC - M. TEISSEIRE Eric

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. THEILLAUD Benoît

Directeur départ. Commercial : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: GRADIGNAN

- Mme THIBAUD Jocelyne née LASSALLE-ASTIS Gestionnaire d'opérations : GIE 3CE APC, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. THIBAUDEAU Eric

Technicien méthodes procédés : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BRUGES

- M. THINE Georges

Technicien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme THIRION-LAMOUREUX Catherine née THIRION

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: PESSAC

- Mme THOMAS Martine née LABBE

Employée de bureau : CERP ROUEN, PESSAC

demeurant : GRADIGNAN - Mme THOMAS Sandrine

Aide-Soignante: POLYCLINIQUE DU TONDU, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. TICHIT Jean-Claude

Inspecteur service système : XEROX, AULNAY-SOUS-BOIS

demeurant : PAREMPUYRE - M. TIGHILT Jacques

Monteur électricien : FORCLUM AQUITAINE, PESSAC

demeurant: TOULENNE
- M. TOCQUE Lionel

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- M. TOUDIC Jean-Louis

Responsable entretien: LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant : BAZAS - M. TOUFFET Michel

Conducteur Pupitreur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN

- Mle TOUR Nicole

Ouvrière en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : CESTAS

- Mme TOURBEAUX Josiane née VILLES

Chef de secteur : DIM, AUTUN demeurant : MONTUSSAN

- M. TOURON Patrice

Dessinateur-Projeteur: COFRABLACK, AMBES

demeurant: MACAU
- M. TRAN-NGOC-DAI Kim

Représentant : HASBRO FRANCE, LE BOURGET DU LAC

demeurant : LIBOURNE

- Mme TRANQUARD Céline née FRETILLERE

Opératrice de production : EXPERIAN, AIX EN PROVENCE

demeurant : CADAUJAC - M. TREILHOU Philippe

Comptable: BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant: MERIGNAC

- Mme TRESARRIEU Patricia née RIDEAU Conseillère de ventes : C & A, PARIS

demeurant : BRUGES - M. TROST Francis

Vendeur Comptoir: SIGMAKALON Distribution, ST JEAN- DE- LA- RUELLE

demeurant : BORDEAUX - M. TROVALET Daniel

Préparateur de commandes : SOVEX WOLTNER, CARBON-BLANC

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme TUFFERY Raymonde née COSSET

Retraite

demeurant: TALENCE

- M. TUPHILE Denis

Conseiller commercial: PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. URBANSKI Stanislas

Cadre bancaire: LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. URIA Frédéric

Pilote de lignes fabrication : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. VACHON Thierry

Cadre technique: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. VAINEAU Benoît

Informaticien : AGF VIE-IART, MARSEILLE demeurant : CABANAC-ET-VILLAGRAINS

- Mme VALENTE Martine née VILLE

Assistante commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme VALERO Jocelyne née RIBAUTE

Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX

demeurant : TALENCE

- M. VANDERDOODT Christophe

Chef d'escale de permanence : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- MIe VANDERVLIES Josiane

Secrétaire : Camping CAP DU MOUNT, LA TESTE DE BUCH

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- Mme VANHEMELSDAELE Pierrette née GOBERT Assistante maternelle : C.C.A.S. de TALENCE, TALENCE

demeurant : TALENCE - M. VANNI Philippe

Avocat: FIDAL, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VAQUERIZO Juan

Expert règlement sinistres : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : LE HAILLAN - M. VAREILLES Olivier

Technicien: Sté THALES TRANSPORTATION SYSTEMS SA, BRETIGNY-SUR-ORGE

demeurant : LANSAC - Mme VECCHIET Corinne

Aide-Comptable: S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. VEDERE Jean-Marie

Technicien de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : GENERAC - M. VENGEON Jean-Jérôme

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VENIER Jean-Philippe

Chef d'équipe en production : SIVAQ, COUTRAS

demeurant : CHAMADELLE - M. VERDEAU Claude

Chef d'agence : ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant: MERIGNAC

- Mme VERMEIRE-VALOT Catherine née VERMEIRE Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme VERMYNCK Françoise née LAJOUX

Resp. opérations intern. : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. VEYSSIERES Gilles

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- MIe VIALLON Catherine

Secrétaire : CE SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. VIAUT Sylvain

Reporter: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. VICENTE Hervé

Machiniste: BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : LORMONT - Mme VIDAL Evelyne

Secrétaire: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- Mme VIDAL Marie-Thérèse née LECLERE

Secrétaire : Secteur Fédéral des Cheminots, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS - M. VIELLE Bruno

Mécanicien avion : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : LIBOURNE - M. VIEMONT Jean-Noël

Agent technique maintenance : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. VIGNEAU Philippe

Responsable expédition : LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant : BAZAS - M. VIGUIE Bruno

Dessinateur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : MONTUSSAN

- Mme VILLADARY Marie-Chistine

Infirmière diplômée: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- MIe VILLEDARY Maryse

Aide-Soignante : S.A.S. Clinique Saint-Augustin, BORDEAUX CEDEX

demeurant: BORDEAUX

- M. VILOCEL Luc

Ouvrier de maintenance : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : QUINSAC - M. VINCENSINI Laurent

Contrôleur qualité fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme VINCENT Christine née ROYER

Employée de bureau : BTP-RETRAITE, FLOIRAC

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. VINCENT Richard

Cadre commercial: SAINT-GOBAIN VG EMBALLAGE, PARIS CEDEX 11

demeurant : LE BOUSCAT - M. VINCIGUERRA Joseph

Responsable Ress. Humaines: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. WALLET Bernard

Directeur Ressources Humaines: COMPASS GROUP FRANCE, TOULOUSE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. WEIDMANN Guy

Technicien: EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant: PESSAC

- Mme WILHELM Suzy née AUDOUIT

Couturière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: TARGON - M. YASSA Rabah

Agent de propreté : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant : LORMONT - M. YVONET Alain

Technicien: CEA CESTA, LE BARP

demeurant : BALIZAC - M. ZAMORA Patrick

Ingénieur Directeur adjoint : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : BORDEAUX

- Mme ZAMPARO Nicole née SAINT-SEVER

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : LE BARP - M. ZANOTTI Patrick

Cadre: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX

- Mme ZORZI Dolores née CASERES

Technicienne de gestion: FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme ZOUIN Laurence née SOUCHE

Technicienne de comptabilité : DALKIA, SAINT ANDRE

demeurant : MERIGNAC - M. ZUCCHIATTI Patrick

Magasinier cariste: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant: MACAU

Echelon VERMEIL: 971 récipiendaires

- M. ABADIE-PENARS Bruno

Agent de maîtrise : EXA, GRADIGNAN

demeurant : CADAUJAC - M. ADREGO Victor Manuel

Mécanicien auto : CITROEN, LE BOUSCAT demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. AGUNDEZ Antonio

Technicien de production : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: MERIGNAC

- Mme AHOUISSOUSSI Justine née HODONOU

Assistante Ressources Humaines: LMDE, IVRY S/SEINE

demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. AHOUNOU Edouard

Chef barman: MERCURE BORDEAUX MERIADECK CENTRE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. ALBIN Patrice

Responsable de production : GROUPE RENFORT, BEYCHAC ET CAILLAU

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. ALFANO Hugues Attaché commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX

- M. ALIS Richard

Technicien de maintenance : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LE HAILLAN

Pénibilité du travail

- M. ALLAIN Yvon

Technicien de maintenance : YARA AMBES, AMBES

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - Mme ALLIOT Christine née PETITPIED

Employée Assurances: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : GRADIGNAN

- M. ALONSO Jean-Paul Retraite

demeurant: VILLENAVE-DE-RIONS

- M. ALZIEU Jean-Paul

Chef de section dessin : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: GRADIGNAN

- M. AMAT Philippe

Agent logistique: MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-EULALIE - M. AMBLARD Dominique

Opérateur sur machine outils : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CUBZAC-LES-PONTS - Mme AMIABLE Anne-Marie née VENEC

Employée principale: CALBERSON SUD-OUEST, BRUGES

demeurant : BASSENS - M. AMIC Bernard

Cadre commercial: RENAULT Direction Régionale, PESSAC

demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS - Mme ANCEMOT Lina née DUMARTIN

Technicienne service médical : SERVICE MEDICAL ILE de FRANCE, PARIS

demeurant: BORDEAUX
- M. ANDRAUD Jean-Bernard

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. ANDREAU Christian

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. ANDRIOT Patrick

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GRADIGNAN

- M. ANGE Patrick

Préparateur-Monteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CANTENAC

- Mme ANGLADE Mireille née MABIRE

Employée restaurant entreprise : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. ANGOT Jean-Pierre

Responsable action com.: PAIN JACQUET, SAINT MICHEL SUR ORGE

demeurant : CAVIGNAC - M. ANSQUER Norbert

Responsable Ress. Humaines: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. ARDOUIN Francis

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- Mme ARENES Claudine née ROUGIER

Comptable: CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH

- Mme ARMAND Chantal née MOUYSSET

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: ARCACHON

- M. ARNAUD Alain

Affûteur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. ARNAUD Daniel

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : MERIGNAC - M. ARRETO Bernard

Contrôleur service qualité : SAMADA, BRUGES

demeurant : BONZAC

- Mme ARTIGUE Joëlle née DUBLOC

Responsable de secteur : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. ARTIGUES Jean-Paul

Cadre Ressources Humaines: EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC - M. ASSERE Didier

Ouvrier Transport : SIVAQ, COUTRAS demeurant : SAINT-MARTIN-DU-BOIS

- M. AUDIBERT Jean-Pierre

Ouvrier: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - Mme AUDOIT Danielle

Secrétaire: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- M. AUGE Antoine

Délégué régional : GAZ DE FRANCE, PARIS demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme AUGEY Brigitte née LACAVE

Chef d'équipe fabrication : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant : LANGON

- Mme AUGUSTE Marie-Claude née LANGEVIN Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CENON

- Mme AUPEIX Elizabeth née SEBASTIEN

Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : CAMBES

- Mme AURIA Sylvie née FAVRE

Conseillère en ligne : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BRUGES - M. AURIER Bruno

Agent d'affûtage : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : EYSINES

- Mme AUTIER Claudine née DIAS

Contrôleur qualité entrante : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant: SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- M. BABINOT Yannick

Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant: SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

- M. BACCONNIER Jean-Luc

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX

demeurant : LATRESNE - M. BACHELLERIE Denis

Technicien d'atelier: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : BEYCHAC-ET-CAILLAU
- Mme BACOT Marie-France née BERDEU

Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: CESTAS

- M. BAILLET Philippe

Responsable des ventes : ALMET, BORDEAUX

demeurant : BEGLES - M. BAILLY Gilles

Employé Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LORMONT

- M. BALAN Michel

Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LANTON

- Mme BALLARIN Gloria née MARTIN GIL Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. BAMY Serge

Directeur Ressources Humaines: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BAPTISTAL Jean-Pierre

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: TRESSES

- Mme BARATON Marie-Fabienne née CAILLE

Technicienne carrière: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MARGAUX
- MIe BARBANNEAU Josiane

Agent de service : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH
- M. BARBAZANGE Jean-Pierre

Acheteur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - Mme BARBE Chantal

Coordinatrice indicateurs: RONCADIN, VAYRES

demeurant : BONZAC - M. BARBE Patrick

Opérateur onduleuse : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: SAINT-PARDON-DE-CONQUES

- M. BARBERE Alain

Agent Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : GAJAC - M. BARBIER Bruno

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX
- Mme BARBOU Dominique

Assistante de direction : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BORDEAUX

- M. BARDE Serge

Technicien d'atelier: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BASSENS - M. BARON Pierre

Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX

- Mme BARRAS Anne-Marie née CASTAYBERT-BARA

Chargée d'Affaires Clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. BARRERE Pierre

Agent logistique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme BARREYRE Josiane née LABRACHERIE

Manipulatrice en radiologie: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

 - Mme BARTHE Mary-France née DESMOND Assistante comptable : VERCERAL, BORDEAUX

demeurant : IZON

- Mme BASSIBEY Liliane

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS

- Mme BATAILLARD Anne née BORETTE

Cadre bancaire : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : LAROQUE - M. BAUDOU Jean

Directeur commercial: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES - Mme BAUDOUX Annie née CARPENTEY Gestionnaire négociateur : SMABTP, PARIS

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. BAUDRY Yvan

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX

- Mme BAYRES Marie-Odile née FACHE

Approvisionneur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- MIe BAZIN Cécile Retraite

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BEAUVOIS José

Moniteur: SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant : BAZAS

- MIe BEAUVOIT Dominique

Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BORDEAUX - M. BECUE Jean-Jacques

Chargé de clientèle : GMF ASSURANCES, PARIS

demeurant : MIOS - M. BEDOS Alain

Chimiste: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SALIGNAC

- Mme BEDOURET Yolène née BERTRUC

Manipulatrice Radiologue: MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - Mme BEGUIN Sylvie

Employée administrative : COMITE ENTREPRISE CAISSES BAT. & TP, PARIS

demeurant: LE BOUSCAT

- M. BEHAR Jacques

Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BELLOC Aimée née BEQUIE Comptable : SIVAQ, COUTRAS

demeurant : GUITRES

- Mme BELTRAMELLI Micheline

Secrétaire : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme BENASSIS Dominique née CASSONNET

Employée administrative : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. BENAZET Jean-Jacques

Agent Disponible : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- M. BENESSIS Francis

Contremaître division : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BENOIT Jean-Luc

Dépanneur : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: CADAUJAC

- Mme BERARD Anne-Marie née SERVANT

Infirmière Anesthésiste : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : LUGOS

- Mme BERGEON Sylvie née BLANCHER

Employée de maison : M. et Mme COMBREGE, PIUYNORMAND

demeurant: PUYNORMAND

- Mme BERGEY Françoise née POURCHAUX

Appui Grandes Entreprises : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX

- M. BERGEY Gilles

Menuisier: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. BERNARD Guy

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. BERNARD Jean-Marc

Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BERNARD Jean-Pierre

Régleur: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : MOULON - Mme BERNARD Noëlle

Agent administratif: MUTUELLE MEDICALE ET CHIRURGICALE CONNEX, BORDEAUX CEDEX

demeurant : PESSAC

- Mme BERNIARD-ROBIN Brigitte née BERNIARD

Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT - M. BERRIER Michel

Agent de maintenance : SAVELYS, PARIS

demeurant : LORMONT

- Mme BERSAC Annie née DELTIL Contrôleur : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. BERTON François

Gardien: DOMOFRANCE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX - M. BESSING Pascal

Cadre de gestion : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. BEUNOT Francis

Chargé d'affaires : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : TALENCE - M. BEVILACQUA Joël

Cuisinier: COMPASS GROUP FRANCE, MERIGNAC

demeurant : TALENCE

- Mme BEY Béatrice née MUTOLO

Secrétaire : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS - Mme BEYLARD Catherine née POUJON

Assistante commerciale : ALVEA, MONTPOUILLAN

demeurant : BAGAS

- Mme BEYRIES Solange née ELBEZE

Gestionnaire de paie : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. BIAIS Jean-Pierre

Technicien d'imprimerie : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. BIENSAN Pierre

Assistant Chaudière: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. BILLE Pascal

Contremaître: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : BASSENS - M. BISENSANG Yannick

Magasinier: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : LUDON-MEDOC

- M. BISSIERES Jean-Etienne Retraite

demeurant: MERIGNAC

- Mme BLANC Roseline née LEBLOND

Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : CESTAS - M. BLANCAN René

Cadre administratif: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: CREON

- Mme BLANCHARD Joëlle née FERNANDEZ

Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- M. BLAVIGNAC Guy

Ingénieur qualité: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. BLAZEK Paul

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme BLIDON Martine née DACHIER Cadre de banque : SOFINCO, EVRY

demeurant : BORDEAUX - M BLOIS Jean-Raymond

- M. BLOIS Jean-Raymond Retraite

demeurant : SIGALENS - M. BOCHO Richard

Agent prototype: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : PESSAC - M. BODIN Alain

Chef du service comptabilité : CHAMBRE REG. COMMERCE & INDUSTRIE AQUIT., BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. BOGAR François

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: LANTON

- Mme BOHU Françoise née OULIVET

Technicienne retraite: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme BOINEAU Anne-Marie née LEONARD

Assistante de formation : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- M. BOITIERE-RALIERE Jean-Claude

Monteur Electricien: FORCLUM AQUITAINE, PESSAC

demeurant: SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- Mme BONNET Josiane

Agent services hospitaliers: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant: MARCHEPRIME

- M. BONNIER James

Coupeur : SIVAQ, COUTRAS demeurant : COUTRAS

- Mme BONNIN Véronique née MEHATS

Laborantine: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : CADAUJAC - M. BORDAS Serge

Chauffeur: EG COURBU, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-HELENE - Mme BORDENAVE Michelle

Déléguée médicale : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS

demeurant: GRADIGNAN

- Mme BORY Mireille née GUAMIS

Ingénieur : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant: SAINTE-EULALIE

- Mme BOSQ Myriam

Hôtesse de caisse : CHAMPION, COLOMIERS

demeurant : PAUILLAC

- Mme BOTTANA Laurence née BENZAIDI

Conseillère commerciale : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. BOUILLARD Alain

Electromécanicien: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : CENAC - Mle BOUIN Monique

Chargée de relations clientèle : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : BRUGES
- Mme BOURET Catherine

Secrétaire de direction : ECHANGEUR SUD-OUEST, MERIGNAC CEDEX

demeurant: LE BOUSCAT - M. BOURGEON Michel

Chef de programme : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BOUTIN Danielle

Employée reconditionnement : GINESTET, CARIGNAN-DE-BORDEAUX

demeurant : CADILLAC - M. BOUTIN Patrick

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BASSENS
- M. BOUTRAIS Jean-Michel

Technicien de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : LE HAILLAN - Mme BOUVIER-GAZ Corine

Technicienne: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. BRAMARD Daniel

Manoeuvre spécialisé : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: MOULON - M. BRAVARD Pierre

Technicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : CESTAS - M. BREHIER Michel

Chef de chantier : WELBOND ARMATURES, COUERON

demeurant: BELIN-BELIET

- M. BRENNE Jean-Marc

Expert Métier: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : AMBES - M. BRET Gabriel

Chargé d'interventions clients : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. BRETONVILLE Olivier

Chargé de marchés : VWR INTERNATIONAL SAS, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : PESSAC - M. BRIFAULT Gilles

Coordinateur prototypes: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. BRIOL Alain

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BEGLES - M. BRIONGOS Bruno

Responsable animateur : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX

- Mme BROCHARD Annie née BAGES-BONASTRE Employée commerciale : CHAMPION, COLOMIERS

demeurant: QUEYRAC

- Mme BROQUAIRE Dominique née DUBREUIL Opératrice : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. BROTIER Christian

Technicien en informatique: FUJITSU SERVICES, ASNIERES-SUR-SEINE

demeurant : EYSINES - M. BRUAU Jean-Marc

Gérant de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS

demeurant : SALLEBOEUF

- M. BRUNET Denis

Technicien de distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant: VIRSAC - M. BRUNIQUEL Jean

Technicien: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BURGER Nicole

Assistante de direction : AG2R, PARIS

demeurant : BORDEAUX

- Mme CABEIL Nadine née BARON

Employée administrative: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. CAILLAUD Alain

Technicien supérieur chimie : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme CAILLET Marie-Noëlle née MIRAS

Cadre Hygiène des locaux : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : PESSAC - M. CALES Jean-Pierre

Régleur multispécialités : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : LIBOURNE - M. CAMADRO Pierre

Employé de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. CAMPOT Christian

Chef de secteur vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: CENON

- Mme CANDILLIER Micheline née VINCENT

Ingénieur : EURENCO FRANCE, BERGERAC CEDEX

demeurant: PINEUILH - M. CANTAL Bernard

Technicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : CESTAS

- M. CAPDEVIELLE-HEUGA Christian

Attaché commercial : CMA CGM AGENCE DE BORDEAUX, BRUGES

demeurant : SAINTE-EULALIE - M. CAPDEVILLE Stéphan

Ouvrier d'entretien : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CAPIT Jean-Jacques

Documentaliste: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LEGE-CAP-FERRET

- M. CAPPELLETTO Pierre

Chef d'équipe : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : BLAIGNAC

- M. CARDON DE GARSIGNIES Yves

Directeur régional : BAYER CROPSCIENCE FRANCE, LYON

demeurant : LE BOUSCAT

- Mme CARLAIS Henriette née FERRER

Employée de bureau : PHILIPPE RAOUX S.A.S, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT - M. CARLO Rodolphe

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS

- M. CARPENTEY Dominique

Conducteur de lignes choix : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LES PEINTURES

- M. CARPENTEY Serge Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: VAYRES

- Mme CARREAU Dominique née DAYGRE

Technicienne de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme CARRIERE Annick née CAMPION

Employée commerciale : ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. CASSIEDE Michel

Magasinier vendeur: RENAULT LORMONT, LORMONT

demeurant: MACAU
- M. CASTAGNET Michel

Technicien: CHATENET, FLOIRAC

demeurant : BRUGES

- M. CASTAGNET Yves Pénibilité du travail

Technicien de maintenance : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: TRESSES - M. CASTAING Denis

Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX

demeurant : LISTRAC-MEDOC

- M. CASTAN Henri

Opérateur fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. CASTEL Roger Pénibilité du travail

Cadre gestion: EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

67

- M. CASTELLARIN Bernard

Technicien Essais Contrôle: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. CASTETS Serge

Electromécanicien : SAIPOL, BASSENS

demeurant: CARBON-BLANC

- Mme CASTILLEJO Marie-José née GIL

Ouvrière spécialisée : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: MONTUSSAN

- Mme CATALAA Nicole née FIOROTTO Conductrice platine : GIEPAC CSO, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. CATTIN Michel

Technicien informatique: BULL SA, NANTES

demeurant: MERIGNAC - M. CAU Jean-Pierre

Conseil démarche progrès ind. : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : CESTAS

- Mme CAUHAPE Ginette née CEA

Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : AVENSAN - M. CAVALIER Jean-Claude

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme CAVIGNAC Maguy née PREVOST

Secrétaire assistante : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : AMBES - M. CAYLA François

Ingénieur : THALÉS AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CAZALE Daniel

Technicien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - Mme CAZEAUX Catherine

Assistante technique: CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : MIOS - M. CAZEAUX Daniel

Agent de maîtrise : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE
- M. CAZENAVE-GASSIOT Alain

Technicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : SAUCATS - Mme CAZOBON Marie

Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC - M. CESAIRE Constant

Vendeur PR: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : BORDEAUX

- Mme CHABOT Nadine née GRANGEMARE

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : CESTAS - M. CHAIGNAUD Michel

Coordinateur SAV: BIO-RAD, MARNES-LA-COQUETTE

demeurant : GRADIGNAN - M. CHAILLOU Patrick

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: CARBON-BLANC

- M. CHAILLOU Yves

Contrôleur pignonnerie: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : FALEYRAS - M. CHALARD Philippe

Représentant : L'OREAL, PARIS

demeurant: MERIGNAC

- Mme CHALVET Danielle née DEMONTOUX

Conseillère financière : CORTAL CONSORS, RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. CHAMPROU Michel

Technicien après-vente : RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CHARDON Jean-Michel

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. CHARENSAC Pierre

Directeur Pharmacien délégué : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES

demeurant: LE BOUSCAT - M. CHARLES Jean-Louis

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme CHARPENTIER Marylène née BONAMY

Technicienne de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-LOUBES - M. CHARRIAUD Hervé

Chargé d'intervention clients : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : IZON

- M. CHATELARD-MINONDO Marc

Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - MIe CHAULET Sylvie

Employée de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : BORDEAUX - Mme CHAUVIN Brigitte

Responsable serv.portefeuille: AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : LE BOUSCAT - M. CHEMINAIS Patrick

Agent technique achats: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. CHENARD Alain

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- M. CHEYREAU Jean-Luc

Mécanicien Monteur : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. CHHIM Virsna

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: PAREMPUYRE - M. CHHOEUN Chhlem

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LORMONT - M. CHIARADIA Jean-Jacques

Directeur: SAUR FRANCE S.A., SAINT QUENTIN- EN- YVELINES

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme CHILLON Maria del Carmen

Agent administratif: MGMR Personnel BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: ARCACHON

- M. CHOQUET Philippe

Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : SAVIGNAC - M. CISILOTTO Alain

Commercial: PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant : BORDEAUX

- Mme CISSE Geneviève née CAPELLE

Agent administratif principal: ASSOCIATION GIRONDINE des CAT, CENON

demeurant : FLOIRAC - M. CLAIN Joseph

Maçon: COFRABLACK, AMBES

demeurant : AMBES - M. CLAIRAC Christophe

ophe Pénibilité du travail

Ingénieur d'affaires sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : MERIGNAC - M. CLAVERIE Jean-Marie

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CANEJAN

- Mme CLERBOUT Josiane née WINIARECK

Conseillère de vente : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: TABANAC

- Mme COER Benjamine née NICOLLET

Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : GUJAN-MESTRAS - M. COEURDEROY Gilbert

Conducteur Chaudière: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- Mme COHEN Lisbeth née CHARTIER

Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. COLOMBANI Maxime

Chargé de recrutement : UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT, RUEIL MALMAISON

demeurant : LE HAILLAN

- Mme COLVIS Régine née BARRIERE

Assistante de direction : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme COMERES Danièle née BONNET

Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. COMPAIN Gérard

Responsable machine: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - Mme COMTE Martine

Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant: LANDIRAS

- Mme CONTE Sylvie née BEZIAT

Câbleuse: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. CORSAN Gilbert

Agent technique: GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme COSTA Christine née PEREZ

Employée d'assurances : GENERALI ASSURANCES, PARIS CEDEX 09

demeurant : TRESSES

- M. COSTE Christian Retraite

demeurant: LORMONT

Retraite

demeurant : LORMONT - Mme COULOUMERE Alliette

Assistante de direction : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. COURBIN Denis

Ouvrier qualifié: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC - Mme COURE Michèle née REDOULEZ

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. COUTHURES Serge

Magasinier vendeur comptoir : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2

demeurant : CAZATS

- Mme CRABOT Marie-José née LAVERGNE

Directrice de soins infirmiers : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- M. CRAPIZ Dino

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. CREMIER Didier

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC
- Mme CRESTE Marie-Laure née RICHARD
Gestionnaire : DOMOFRANCE, BORDEAUX

demeurant: RIONS

- Mme CREUZE Marie-France née DEVERSENNE Informaticienne : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant : LE PIAN-MEDOC

- M. CROIZET Jean-Pierre Retraite

demeurant : ABZAC - M. CROUZET Patrick

Conseiller de clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: LES ESSEINTES
- M. D'ARLOT DE SAINT SAUD Jean

Chef produits: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DAGORN André

Inspecteur marketing: ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant : AMBES

- Mme DALEAU Nicole née BRECHOIRE Coordinatrice matières : RONCADIN, VAYRES

demeurant : GUITRES - M. DALLET Jean-Pierre

Agent de fabrication : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES

demeurant : LANTON

- Mme DALLET Nadine née NAU Démonstratrice : LONGCHAMP, PARIS

demeurant: TALENCE - M. DANEY Christian

Agent technique: CHANTIER NAVAL DU FOUR, LE FOUR

demeurant : ARES - MIe DANEY Martine

Secrétaire : BIOFFICE, BORDEAUX

demeurant : BAURECH

- M. DARNAUDET Jean-Patrick

Agent de réseau : SABARC, ARCACHON

demeurant: LE TEICH

- Mme DARQUY Marie née DUTREUILH

Retraite

Pénibilité du travail

demeurant : BAZAS - M. DARRACQ Hervé

Ingénieur: MAEC, CAHORS CEDEX 9

demeurant: MERIGNAC
- M. DARRIET Daniel

Courtier receveur VRP: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES
- Mme DARSONVILLE Henrica née VAN DE VEN
Documentaliste : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: CENON

- Mme DARTIGOLLES Colette née GUILLOT

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. DARTIGUES Arnaud

Inspecteur des ventes : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. DAVID Michel

Conseiller commercial: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : LIBOURNE

- Mme DE FAVERI Marie-Angelina

Coordinatrice indicateurs: RONCADIN, VAYRES

demeurant: MOULON

- M. DE MONTILLET DE GRENAUD Ghislain

Employé Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DE PERCZYNSKI Claude

Employé de bureau : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. DE SOUSA E SILVA José

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : ARSAC - M. DEBANDE Claude

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINT-GENES-DE-BLAYE - Mme DEBARGE Marlène née CARDIN

Etalagiste: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: TRESSES - M. DEBART Bernard

Chef de chantier : INOVA FRANCE S.A., RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : GAURIAC - M. DEBORD Jean-Luc

Agent technique de production : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant: SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC

- M. DECRUZ Daniel

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC - M. DEDIEU Jean-Claude

Conseiller en ligne: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. DEFRANCE Alain

Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant: SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. DEHRI Ahmed

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CANTENAC - M. DELALEU Daniel

Délégué commercial : HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS-PERRET

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH - Mme DELAS Nicole née DELHOTE

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. DELAVEAU Christian

Directeur technique: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX

- Mme DELERUE Isabelle née GIRAUDEAU

Infirmière diplômée : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : SAUCATS - M. DELOUBES Eric

Technicien intégration : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme DELUGIN Françoise née CONSTANTIN

Responsable administratif: SERTA, SAINT JEAN D'ILLAC

demeurant : LE TEMPLE - Mme DEMARS Martine

Vérificatrice comptable : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: FARGUES-SAINT-HILAIRE

- M. DEMOULIN Michel

Analyste informatique : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN

demeurant : LE TEICH - M. DENIS Franck

Inspecteur d'assurances : GENERALI ASSURANCES, PARIS CEDEX 09

demeurant : LIBOURNE - M. DENOST Gérard

Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant: SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. DESANSAC Gilles

Mécanicien: COFRABLACK, AMBES

demeurant : AMBES

- Mme DESCHENE Sylviana née COCHARD

Réserviste réassortiment : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme DESOUCHE Danielle née HAIS

Vendeuse en ligne Entreprise : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC - Mme DESPREZ Patricia née ALLARD

Employée de bureau : MUTUELLE GENERALE, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC - M. DESPRIN Jacques

Opérateur de fabrication : SAIPOL, BASSENS

demeurant: LA BREDE

- Mme DESSAILLY Aldjia née BOUAZZOUNI

Gestionnaire produit bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : ARBIS

- Mme DESTRUHAUT Françoise

Assistante: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : SAUCATS

- Mme DEYRIS Michelle née DELAGE

Aide de cuisine : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: BORDEAUX

- Mme DEYZIEUX Nathalie

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BEGLES - M. DHERBECOURT Yves

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC - Mme DHUGUES Carmelle née BLANC

Comptable: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DIMET Gérard

Conseiller clientèle : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant: GRADIGNAN

- M. DIOT Joël

Responsable commercial: QUATREM Assurances Collectives, PARIS CEDEX 09

demeurant : BORDEAUX

- Mme DOISY Marie-Thérèse née TOMAS

Assistante commerciale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme DOMICILE Françoise née VINCENT Comptable : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: LUDON-MEDOC

- M. DONGEY Francis

Chaudronnier: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : SALLES

- Mme DONIS Eliane née FAVIER

Employée administrative: LEROY MERLIN, BORDEAUX

demeurant: MARCHEPRIME

- M. DOUARD Patrice

Technicien d'essai : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: FARGUES-SAINT-HILAIRE

- M. DOUAT Philippe Retraite

demeurant : BRUGES - M. DOUCEREUX Patrice

Technicien Aéronautique: SOGERMA SERVICES, MERIGNAC

demeurant: LE BOUSCAT - M. DROMEL Daniel

Technicien BE Mécanique : THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : BIGANOS - M. DROUET Bernard

Agent Technique d'atelier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : LE HAILLAN - M. DUBOIS Jacques

Représentant technique : SNECMA MOTEURS, EVRY CEDEX

demeurant : LANTON - M. DUBOIS Yannick

Vendeur itinérant : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE - Mme DUBOURG Marie-Thérèse

Gestionnaire logement : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : BELIN-BELIET - M. DUBROCAS Christian

Informaticien : SEDI - RSI, BRUGES demeurant : BLANQUEFORT - Mme DUBUISSON Anne-Marie

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: PESSAC

- Mme DUCHER Françoise

Cadre infirmière: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BEGLES - M. DUCOURS Jean

Ingénieur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- M. DUCUING Michel Retraite

demeurant: TAURIAC

- Mme DUFAU Denise née FABRE

Employée administrative : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: MONTUSSAN

- M. DUFAU Didier

Gestionnaire de production : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: PESSAC

- Mme DUFOURNET-DEBANDE Marie née DUFOURNET

Gestionnaire dossiers: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : MERIGNAC - Mme DUHAUT Aline

Agent de production spécialisé : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DULAU Jean-Claude

Technicien: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : MERIGNAC - Mme DULOS Danièle

Infirmière: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. DUMAHUT Bruno

Cadre sécurité sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. DUMAS Alain

Machiniste: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - Mme DUMAS Mireille

Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DUMESTRE René

Opérateur fabrication : COFRABLACK, AMBES

demeurant : BORDEAUX - M. DUPIOL Francis

Ouvrier de stockage : LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant : UZESTE - M. DUPONT Bruno

Responsable Projets Galéniques : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SALIGNAC

- Mme DUPONT Maryse née BRETHES

Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. DUPRAT Patrick

Agent frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC
- M. DUPUCH Michel

Aide chimiste qualifié: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: BLANQUEFORT - M. DUPUY Jean-Bernard

Leader d'équipe de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: MARSAS

- M. DUPUY Jean-Michel

Responsable service matériel : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS

- Mme DURAN Christine née STELMARSKI

Secrétaire de direction : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant: MONTUSSAN

- M. DUSSEAU Rémi

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BRUGES - M. DUTERTRE Christian

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : LE BARP - M. DUTHIL Dominique

Préparateur : KDI, AUBERVILLIERS

demeurant: FLOIRAC
- M. DUTREY Jean-Jacques

Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUWAVRAN Patrick

Chargé de sécurité : SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant : CESTAS

- Mme EGRETEAU Sylvie née BILLOUX

Chargée de formalités export : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. ELINEAU Bernard

Employé de bureau : CALBERSON SUD-OUEST, BRUGES

demeurant : EYSINES

- Mme ELLUL Martine née AMIGO

Ouvrière spécialisée : SOVEX WOLTNER, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- M. ESCARTIN Bernard

Directeur d'agence : MAAF Assurances, NIORT

demeurant : CENON

- M. ESCOUBEYROU Jean-Paul

Leader groupe pignonnerie: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : PAREMPUYRE - M. ESPAGNOL Francis

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- Mme ESPERT Francine née TONNELIER

Agent de gestion confirmé : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : CESTAS - M. ESQUIEU Pierre

Electricien: INEO EI AQUITAINE NORD, BORDEAUX

demeurant: LE BARP - M. ESTEBAN Jean

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: BLANQUEFORT

- M. ETIENNE Clément

Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- M. EYMARD Norbert

Technicien choix emballages: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LIBOURNE - M. FAGNIOT Edouard

Etancheur: SMAC, BORDEAUX

demeurant: MIOS

- M. FAJAU Francis

Inspecteur d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : BORDEAUX - M. FARGETAS Daniel

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: MERIGNAC
- M. FARTHOUAT Jean-Marc

Chef de service production : GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant: PAREMPUYRE

- M. FASOLO Alain

Ingénieur électronicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : CANEJAN - M. FAURE Bernard

Cadre technique: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. FAURIE Philippe

Commis optiste: CENTRAL 'OPTIC, LIBOURNE

demeurant : SAILLANS - M. FEBVRE Didier

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : SALLES - MIe FERBOS Sylvie

Contrôleuse PF: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LERM-ET-MUSSET
- Mme FERBOS-LARREGAIN Jeanine

Aide-Soignante diplômée : CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN, ARES

demeurant : ARES

- Mme FERNANDES Maria da Gloria

Retraite

demeurant : ARCACHON - M. FERREIRA Manuel

Maçon : Entreprise de bâtiment J.C FERRIERE, LEGE CAP-FERRET

demeurant : ARES - M. FERRET Jean-Michel

Agent technique de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : EYSINES - M. FESSARD Jacky

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : GUITRES - M. FEYDIEU Michel

Ouvrier d'usine : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : CADILLAC-EN-FRÓNSADAIS - Mme FEYTIT Monique née CHASSIN

Responsable d'expéditions : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant : CHAMADELLE

- M. FICHON Joël

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: PAREMPUYRE

- M. FIE Philippe

Directeur financier : L'OREAL, PARIS demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. FINORE Stéphane

Négociateur projets : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme FIQUET Claude née GERBAUD

Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: MERIGNAC

- M. FIQUET Jean-Louis

Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: MERIGNAC

- Mme FIRMIN REGIMBAL Françoise née LAJOUS

Appui Grandes Entreprises: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. FLANDRIN Serge

Agent de maîtrise : AGME, PARIS

demeurant : ARSAC - M. FLE Yannick

Agent méthode technique : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. FLEUTOT Pascal

Employé de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC

- M. FLORENCE Olivier Pénibilité du travail

Agent technique principal : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : FLOIRAC - M. FLORENTIN Marc

Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON

demeurant : CENON - M. FONTAINE Jean-Marie

Conditionneur cariste: UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : BEGLES - M. FONTAINE Norbert

Technicien: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : PAUILLAC - M. FORT François

Technicien: CEA CESTA, LE BARP

demeurant : PESSAC - M. FORTIN Philippe

Chargé de Mission : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : BORDEAUX - M. FOUGNE Philippe

Agent d'escale : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC

- Mme FOULHOUX Sylvie née PICOT

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : COUTRAS - M. FOUQUEY Claude

Dépolisseur : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: VAYRES

- Mme FOURCADE Evelyne née MARCO

Responsable équipe : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BRUGES - Mme FOURNET Nicole

Câbleuse: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : CESTAS

- Mme FOURNIER Martine née BOLLACK

Animatrice qualité : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. FOUSSAC Jacques

Imprimeur: LAUBARDEMONT, COUTRAS

demeurant : ABZAC

- Mme FRAIGNEAU Marie née RINGEVAL Secrétaire administrative : MEDEF, BORDEAUX

demeurant: VIRSAC

78

- Mme FRAISSE Anne-Marie née MALPLANCHE

Employée d'assurances : GENERALI ASSURANCES, PARIS CEDEX 09

demeurant: MERIGNAC - M. FRESQUET Janick

Mécanicien : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. GADOU Philippe

Technicien vidéo: FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme GAILLARD Réjane née ARLIX

Retraite

demeurant : BORDEAUX

- M. GAJAC Eric

Vendeur itinérant : RENAULT LORMONT, LORMONT

demeurant : CADAUJAC - Mme GALLICE Hélène

Responsable clientèle spéc. : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LEOGEATS - M. GALLIERE Philippe

Directeur d'agence bancaire : CREDIT COOPERATIF, NANTERRE

demeurant : BORDEAUX

- Mme GALLISSAIRES Josiane née PUYSSEGUR Etiquettiste : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CADAUJAC - Mme GANIVET Chantal

Agent administratif: Société G.S.M., PESSAC

demeurant: MONTUSSAN

- Mme GAOUI Mauricette née BATTISTELLA

Hôtesse de caisse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: TALENCE

- Mme GARANGER Marie-Christine née DUTREUILH

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: TABANAC
- M. GARCIA Antonio

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme GARCIA Jacqueline née HENRY

Assistante maternelle : MAIRIE de BLANQUEFORT, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT - M. GARNUNG Jean-Paul

Acheteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LACANAU

- Mme GAROND Yvonne née DE GAULLIER

Psychologue clinicienne : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BORDEAUX - M. GAROT Jean-Yves

Ajusteur moules: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. GARRIGUE Philippe

Chef de service qualité : GROUPE RENFORT, BEYCHAC ET CAILLAU

demeurant : BRANNE

- Mme GARROUTY Josselyne née CAZAUBON

Conseillère en assurance : GMF ASSURANCES, PARIS

demeurant : EYSINES - M. GASSIE Guy

Menuisier: GRATAUD-LAROCHE, SAINT- DENIS -DE -PILE

demeurant : CHAMADELLE

- Mme GATIUS Françoise née AMOROS

Chargée de clientèle : VEOLIA EAU, TOULOUSE

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. GATTEPAILLE Patrick

Chef de quart : COFRABLACK, AMBES

demeurant : GAURIAGUET - M. GAUMERY Gérard

Méthodiste : SFCME, LIBOURNE

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. GAURY Patrice

Contrôleur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BASSENS

- Mme GAUTREAU Monique née CASTEIGNAU

Assistante de direction : CABINET DE RADIOLOGIE SCM, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - Mme GAUTTIER Murielle

Assistante de direction : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : MERIGNAC - M. GELEZ Patrick

Moniteur Educateur : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16

demeurant : BLANQUEFORT - Mme GELLY Renée née DUBOS

Secrétaire : SODEXHO FRANCE, SAINT QUENTIN EN YVELINES

demeurant : TALENCE - M. GENEZE Patrick

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC

- Mme GENITEAU Françoise née DEGEILH Retraite

demeurant : PAREMPUYRE

- M. GENITEAU Jean-Claude Retraite

demeurant : PAREMPUYRE

- M. GEORGE Patrice

Cuisinier: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : PODENSAC - M. GEORGET Jean-Louis

Surveillant de parc auto : PARCUB, BORDEAUX

demeurant: LE BARP
- Mle GERMAIN Chantal

Ouvrier en CAT : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : CESTAS - M. GEYRE Michel

Technicien allocataires: ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. GHIGLIAZZA Alain

Electricien: LES HESPERIDES ST CHRISTOLY, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT
- M. GIBON Jean-Claude

Agent administratif : Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme GIEL Annie

Responsable paye: Sté BERGERAC NC, BERGERAC

demeurant: SAINT-GENES-DE-CASTILLON

- M. GIMENEZ Patrick

Chef gérant : SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT

demeurant : SADIRAC

- M. GIRA Eric

Agent administratif: GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GIRARD Philippe

Technicien méthodes: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme GIRAUD Marie-Line née DUMARTIN

Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. GIRET Henri

Dessinateur industriel: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC

- Mme GIROIRD Martine née RAEHM

Technicienne de gestion : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: SAINTE-EULALIE

- Mme GIUSTINIANI Aline née HOSTEINS

Agent administratif: MAIRIE de PAREMPUYRE, PAREMPUYRE

demeurant: PAREMPUYRE

- M. GIZARD Daniel

Technicien supérieur assurance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : COUTRAS - M. GOKELAERE Philippe

Responsable Echangeur : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme GONZALEZ Marie-Thérèse née GUTIERREZ Employée qualifiée : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant: FLOIRAC - M. GONZALEZ Yves

Responsable maintenance: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. GOOSSENS Jean-Paul

Ingénieur : MBDA France, VELIZY VILLACOUBLAY

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE
- Mme GOUJON Martine née TROUVE

Employée principale: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. GOUVERNET Jean-Claude

Logisticien Approvisionneur : AFPA Centre de Pessac, PESSAC

demeurant : SALLES - M. GRANGE Jean-Michel

Cariste: PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant : BEGLES

- Mme GRASSY Joëlle née MELLIER

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : CIVRAC-DE-BLAYE

- M. GRELET Didier

Ajusteur mécanicien : VKN FRANCE, ABZAC

demeurant : COUTRAS - M. GREMEN Bernard

Opérateur en fromagerie : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : LA ROQUILLE - M. GRENOT Michel

Ingénieur: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GROS Eric

Technicien standardisation: FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant: PINEUILH

- Mme GROSSET Maryse née LALANNE

Pharmacienne: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme GUERIN Catherine née GOURGUES

Retraite

demeurant : TALENCE
- M. GUERIN Jean-François

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GUERRA Joaquim

Maçon : SECMA BATIMENT, FLOIRAC demeurant : SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

- M. GUERRA Teddy

Ingénieur-Expert Domaine : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant : CARDAN - M. GUEVARA Serge

Gestionnaire de Paie: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: CASTRES-GIRONDE

- M. GUEYLARD Didier

Technicien choix emballages: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : CESTAS - M. GUIBOURDIN André

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- Mme GUICHARD Annie née MARCADET

Conducteur Aide-Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. GUIGNARD Francis

Chaudronnier: ENDEL, NANTES

demeurant : PUGNAC

- Mme GUILLERM Anne-Marie née LAPOUJADE Infirmière : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: GRADIGNAN

- Mme GUILLON Marie-Christine née CHARRUE

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: TRESSES - M. GUIMAUD Philippe

Carrossier-Peintre: RENAULT PESSAC, PESSAC

demeurant : EYSINES - M. GUIMBERTAUX José

Magasinier: CITROEN, LE BOUSCAT demeurant: LA LANDE-DE-FRONSAC - Mme GUINET Sylvie née DUCREUX

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : MIOS - M. GUYONNET Laurent

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. HAMONIAUX Pascal

Responsable manutention: SEA-INVEST BORDEAUX, CARBON-BLANC

demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme HANNOTEAUX Catherine née CHUTIN Responsable de projets : AFPA, MONTREUIL

demeurant : GRADIGNAN - Mme HASSOUN Chantal

Téléconseillère : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL

demeurant : BORDEAUX

- Mme HAZA Nicole née FONTILLE

Employée de commerce : DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : SAUCATS - M. HAZERA Jean

Conducteur lessiveur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- Mme HEINRICH Dominique née BERTRAND

Cadre responsable service : RSI AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme HENG Catherine née GASTON

Gestionnaire prestations santé: MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme HERAUD Bernadette née FAURE Assistante commerciale : AGME, PARIS

demeurant : BLANQUEFORT - M. HERBULOT Jean-Luc

Directeur régional : COFACE, PUTEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme HERITIE Annick née MARCEILLE Agent technique : YARA AMBES, AMBES demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. HERNANDO Joseph

Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - M. HERRERIA Vincent

Responsable unité: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme HERVE Ana née BONAQUE-PINERO

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. HERVE Patrick

Leader fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. HERVES Jean-Luc

Comptable: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE BOUSCAT - M. HEURTEBOUST Yves

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : SAINT-MAGNE - Mme HIBERT Claudine

Responsable marchandising: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON - Mme HIGUERAS Marie-France née TARBE

Employée administrative : Société RICARD, LORMONT

demeurant : LORMONT - Mle HOSTEIN Dominique

Employée principale: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. HOSTEIN Gilles

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. HOSTEIN Patrick

Technicien entretien: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: AVENSAN - M. HOSTIN Max

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme HOURCADE Joëlle née SOU

Technicienne législation soc. : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. HOURQUET Bruno

Magasinier: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant: LE BOUSCAT - M. HOURRI Abderrahim

Conducteur découpes planes : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : FARGUES

- M. HUET Erick

Magasinier vendeur: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BRUGES

- Mme HUMBERT Catherine née DEVAUD

Assistant ADV Export: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant : SALIGNAC - M. ILLARION Jean-Yves

Affûteur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: CARBON-BLANC

- M. IRIBARNE Alain

Cadre Supérieur : THALES, NEUILLY-SUR-SEINE

demeurant : PESSAC

- Mme ITHIER Brigitte née LECOURT

Employée Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : CASSEUIL - Mme IUNG Martine

Caissière: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. JABET François

Juriste d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : TALENCE

- Mme JANNEAU Martine née RENE

Piqueuse-Aide conductrice: GIEPAC CSO, PESSAC

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. JAUBERT Patrice

Coffreur: EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : LARUSCADE - M. JAUTARD Michel

Technicien supérieur poduction : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: PUGNAC

- Mme JEAUD Marie-Christine née LEYMARIE Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. JESOPHE Philippe

Concepteur-Réalisateur : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant: CARBON-BLANC

- Mme JOINEAU Chantal née CHAMPENOIS Comptable : DOMOFRANCE, BORDEAUX

demeurant : SALLEBOEUF

- M. JOLLY Patrick

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE PIAN-MEDOC - Mme JOLY Patricia née LECROCQ

Chef de service : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. JOUANET Daniel

Opérateur : VKN FRANCE, ABZAC

demeurant : LE FIEU

- Mme JOUBERT Danielle née STUTZ

Conductrice sur machine: SOREVI, MERIGNAC

demeurant: IZON

- M. JOURDIN Jean-Pierre

Responsable mouvements: SAIPOL, BASSENS

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. JOUSSELIN Jean-Guy

Technicien: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme JULIEN Germaine née VICTOR

Technicienne: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : GRADIGNAN - Mme JUSTICIA Josiane

Agent administratif: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- M. KINIC Joël

Nettoyeur-Approvisionneur: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : PERISSAC

- M. KONG Thath

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. KORN André

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. KUHNA Richard

Ingénieur logistique: FUJITSU SERVICES, ASNIERES-SUR-SEINE

demeurant : TALENCE

- Mme L'HEUREUX Marie-Claude née VIALLET

Assistante marketing: CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : SAINT-QUENTIN-DE-BARON - Mme LA TORRE Béatrice née GRABOWSKI

Sténodactylo : SMABTP, PARIS demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC

- M. LABARBE Jean-Pierre

Commercial: NESTLE PURINA PETCARE, RUEIL MALMAISON CEDEX

demeurant: ETAULIERS

- Mme LABASSE Frédérique née HERRIBERRY

Cadre bancaire: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme LABEYRIE Christine née MERVEILLAUD

Employée administrative : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- M. LABONNE Eric

Adjoint au chef group. Postes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : PESSAC

- M. LABORDE Jean-Jacques

Conseiller sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : CANTENAC - M. LABORDE Jean-Pierre

Technicien de chantier : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant: TALENCE
- Mme LABRUNE Bernadette

Manager commercial: CASINO SERVICES, SAINT - ETIENNE

demeurant : CESTAS - M. LACAMPAGNE Denis

Cadre technique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

Pénibilité du travail

- Mme LACAZE Vesta née BELLEGARDE

Aide-soignante: CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme LACELARIE Danielle née COLLONGUES

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme LACHAMP Marie-Françoise née AMAT

Correspondante commerciale: SMURFIT KAPPA, ST SEURIN SUR L'ISLE

demeurant : LATRESNE - M. LACOSTE Jean-Marc

Dessinateur industriel: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC
- Mme LACOUVE Dominique née ESTEVE
Assistante planning : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- Mme LAFARGUE Christine née ROLLAN

Agent bandothèque : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN

demeurant: GRADIGNAN

- Mme LAFFARGUE Evelyne née BERNADET

Assistante de direction : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES

demeurant: FLOIRAC

- Mme LAFITTE Dominique née RICHARD

Assistante Ressources Humaines : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LAFON Jacques

Régleur : VKN FRANCE, ABZAC

demeurant: ABZAC - M. LAFON Michel

Chargé de mission : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES

demeurant: MACAU
- M. LAFON Serge

Technicien maintenance : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : AMBES

- Mme LAGARDE Sylviane née TEXIER

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: TALENCE

- Mme LAGOUARDE Angélique née LAPOULE

Agent de collectivité : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : PAREMPUYRE - M. LAGRANGE Alain

Technicien: IMPRESS METAL PACKAGING SA, LA FLECHE CEDEX

demeurant : GOURS - M. LAHITEAU Pierre

Conseiller commercial: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : OMET

- Mme LAHONTA Danièle née MONGE

Ouvrière conditionnement : LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant: MAZERES

- Mme LAJONIE Christine née BERTHAUD Technicienne : SATELEC, MERIGNAC

demeurant : PESSAC - M. LALANDE Serge

Ingénieur d'affaires : ALEMA AUTOMATION, MERIGNAC

demeurant : MIOS

- Mme LALANNE Danielle née POTVAIN

Technicienne de comptabilité : DALKIA, SAINT ANDRE

demeurant : EYSINES

- M. LALANNE Jacques

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme LAMARRE Dominique née POMMIER Cadre d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: MERIGNAC

- Mme LAMBOLEZ Bernadette née VIGIER

Employée de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS - M. LAMEZAGUE Christian

Technicien de magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: AUBIE-ET-ESPESSAS

- M. LAMOUR Lionel

Conducteur Régleur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. LANG Bernard

Technicien supérieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : SALLES - M. LANGEARD Daniel

Responsable de secteurs : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme LANGLADE Isabelle née NARD

Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : CENON - Mme LAOUILLEAU Josiane

Opératrice optomécanique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LEOGNAN - M. LAPEYRE Bernard

Gestionnaire Bases données : SFCME, LIBOURNE demeurant : SAINT-LAURENT-DES-COMBES

- Mme LAPLANCHE Martine née FLOIRAC

Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES

demeurant : BASSENS - M. LAPORTE Jean-Louis

Ouvrier en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: BERNOS-BEAULAC

- M. LAPORTE Jean-Pierre

Chauffeur-livreur: ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES

demeurant : BLANQUEFORT

- M. LAPORTE Joël

Chef d'équipe : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant : LOUPIAC - M. LAREIGNE Pierre

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : LE BOUSCAT - Mle LARRIEU Annie

Employée administrative : SOGEDO, LYON demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- Mme LARROQUE Héliette

Comptable: ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : MACAU - M. LARTIGUE Claude

Responsable bureau assurances: SADA ASSURANCES, NIMES CEDEX 9

demeurant: VAYRES - M. LASSALLE Jean

Analyste: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : ARSAC

- M. LASSAUGE Pierre

Magasinier: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : SALLES - M. LASSERRE Bernard

Responsable Approvisionnement : BMSO, CESTAS

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. LASSUS William

Agent technique chimiste: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. LASSUS Xavier

Délégué technique : CEREXAGRI, PLAISIR

demeurant : BORDEAUX - M. LATAPIE Patrick

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme LATOUCHE Maryse née LABONNE

Agent de production spécialisé : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. LATRILLE Christian

Acheteur: AMD SUD-OUEST, LANGON

demeurant : COIMERES - M. LAUDOUAR Jacques

- M. LAUDOUAR Jacques Pénibilité du travail

Négociateur sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX

- Mme LAUMIERE Danielle née BION

Assistante direction: RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. LAURENT Etienne

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LORMONT

- Mme LAURENT Martine née AUGUSTE

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: LORMONT

- Mme LAVAL Maryse née GRIMAUD

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : LATRESNE - M. LAVERY Philippe

Coordinateur de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : ARSAC

- Mme LAVIGNAC Véronique née LABREZE Vendeuse : ETS J. LAFFARGUE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-LOUBES

- Mme LAVILLE Maryse née GIMBRES

Secrétaire : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant : SAINTE-CROIX-DU-MONT - Mme LAVOUTE Arlette née ROSSI

Agent comptable: REXEL FRANCE, MERIGNAC

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC
- Mme LAVOUTE Arlette née ROSSI
Comptable : REXEL FRANCE, MERIGNAC
demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. LAVRADOR Michel

Chef de groupe : CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant: PAREMPUYRE

- M. LE BESQ Denis

Ouvrier: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

88

- M. LE BLANC Jean-Paul

Médecin: CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN

demeurant: LEOGNAN - M. LE BOBINNEC Gilles

Responsable recouvrement: GIE GESTION & SERVICES GROUPE COFINOGA, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - Mme LE BRIGANT Noëlle

Agent de collectivité : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BRUGES

- Mme LE CORRE Françoise née BAYLE

Monitrice Educatrice: ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. LE PAIH Gérard

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC - M. LE POLOZEC André

Contrôleur qualité : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : BARON

- Mme LE QUERE Marie née MALANDIT

Secrétaire d'agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINTE-TERRE - M. LE QUERE Michel

Directeur adjoint: UNEDIC, PARIS demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LE QUERRE Jean-Marie

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- Mle LEBON Christine

Dessinatrice: SOCIETE DES SIGNALISATIONS, TRESSES

demeurant: LORMONT

- M. LEBON Thierry Contremaître équipe postes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. LECHARBAU Gérard

Relais technique: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LECHEVALLIER Xavier

Ouvrier: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LECOT Jean-François

Opérateur de production : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : BEGLES - M. LECOURT Jean-Bernard

Magasinier: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: COUTRAS

- Mme LEFEBVRE Catherine née ROULAND

Responsable d'équipe : MUTUELLE GENERALE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. LEGENDRE Christophe

Expert métier : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. LEGER Jean-Louis

Chargé de clientèle : AXA FRANCE, PARIS LA DEFENSE

demeurant: SAINT-EMILION - M. LEICHNER Patrick

Employé administratif: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: MARCHEPRIME

89

Pénibilité du travail

- Mme LEMBEYE Anne-Marie née RAVET

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. LEMOEL Rémy

Informaticien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- M. LEON Pierre

Chauffeur Porteur: OGF, PARIS

demeurant : PESSAC - M. LEURIDAN Christian

Gérant de restaurant : COMPASS GROUP, TALENCE

demeurant : LANGON - MIe LEVANT Marlène

Assistante commerciale: INAPA FRANCE, CORBEIL-ESSONNES

demeurant : PESSAC - Mme LEYGUE Michèle

Négociatrice immobilier : LAMY, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LHEUREUX Serge

Technicien d'atelier : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme LIESTAL Nicole née MARTIN

Technicien d'indemnisation : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : MERIGNAC - M. LINARES Gérard

Technicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: TALENCE
- Mle LOISEAU Dominique

Chef d'atelier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS

- Mme LOISEAU Marie-Andrée née TEILL

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : TARGON - M. LOISEL Yves

Directeur adjoint : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- M. LOPEZ Marc

Informaticien : SEDI - RSI, BRUGES demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. LOQUIER Denis

Mécanicien: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant: PUGNAC

- Mme LORENTE Fabienne née PREGUEZUELO

Employée de bureau : MUTUELLE NATIONALE MILITAIRE, PARIS

demeurant : TALENCE - M. LOUBET-MALET Patrick

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN - M. LOUVEL Patrick

Informaticien : SEDI - RSI, BRUGES demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. LOZES-MATIGNON Eric

Administrateur serveur : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LUCAS Jean-Christophe

Cadre technique: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE POUT

- Mme LUCBERNET Christine née EULOGE

Administrative logistique: AQUITAINE PYRENEES GAZ, SAINT-LOUBES

demeurant : CENON - M. LUENGO Christian

Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : ARSAC - M. LUTROT Philippe

Responsable maintenance: CECA, PUTEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. LY Sun

Agent logistique: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. MACARY Philippe

Organisateur: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme MACHNICKI Huguette née PRIOLEAU Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: SALLEBOEUF - M. MACON-PISSEU Pierre

Cariste: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : CAVIGNAC - M. MAILLARD Dominique

Ingénieur chimiste: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Mme MALAGGI Fabienne née LABARBE

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LANTON

- Mme MALGOUYAT Anne-Marie née DARQUE

Rédactrice juridique : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT - M. MALICHECQ Christian

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : POMPIGNAC - M. MANGEMATIN Eric

Employé d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme MANON Françoise

Secrétaire: LAUBARDEMONT, COUTRAS

demeurant: LAGORCE - M. MANTON Bernard

Cadre: FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY

demeurant : CESTAS

- Mme MAQUART Véronique née BARREAU Câbleuse : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : ARSAC

- M. MARCHAIS-DEJANTILS Michel Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARCHETTI André

Technicien supérieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GUJAN-MESTRAS
- M. MARGAT Dominique

Cadre d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : BRUGES

- Mme MARGAT Marie-Clémence née DANIEL-LACOMBE Gestionnaire : LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- M. MARNIESSE Jean-Yves

Magasinier: CERP ROUEN, PESSAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme MARTEL Marie-Claude née KIRCHSTETTER

Caissière principale : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. MARTIN Dominique

Mécanicien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LE HAILLAN - M. MARTIN Gérard

Agent d'exploitation principal : S.E.T.GI., CENON

demeurant : SADIRAC - M. MARTIN Jean-François

Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant : LANGON - Mme MARTINEZ Conchita

Employée qualifiée : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant : BORDEAUX - M. MARTINEZ Patrick

Employé administratif: SEA-INVEST BORDEAUX, CARBON-BLANC

demeurant : LORMONT - M. MASCARET Jean-Louis

Acheteur: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINTE-EULALIE

- M. MASSE Jacques

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. MATHIEU Jean-Baptiste

Vendeur automobiles : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : EYSINES - M. MAUCHAMP Alain

Peintre: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MAUMUS Jean-Pierre

Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CENON - M. MAUREL Bruno

Vendeur itinérant : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. MAURICE Denis

Ouvrier professionnel: SFCME, LIBOURNE

demeurant : GENISSAC - M. MAURIOL Daniel

Chaudronnier: GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX

demeurant : BORDEAUX
- M. MAURY Didier

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : GALGON - M. MAZEAU Jean-Guy

Journaliste: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme MAZURIER Fabienne

Responsable de groupe : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme MEDINA Loretta

Gestionnaire de projet : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LUDON-MEDOC

- M. MEIGNEN Jean-Henry

Pilote de ligne : AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. MEINVIEILLE Daniel Employé : ALTADIS, PARIS

demeurant: CASTETS-EN-DORTHE

- M. MENIEU Didier

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : PESSAC - Mle MENU Hélène

Ingénieur Développement : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : EYSINES - M. MERMET Jean-Philippe

Responsable d'activité : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. MESNIL François

Manager commercial: RENAULT TRUCKS SAS, SAINT-PRIEST

demeurant : AUDENGE

- Mme MESPLET Francisca née BUENO

Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : CISSAC-MEDOC - Mme MESURET Eliane née DUPORT

Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: VALEYRAC
- Mme METREAU Marie-Claude

Conseillère de vente : BELMART, ROUBAIX

demeurant: MARSAS
- M. METRO Louis

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LUDON-MEDOC

- M. MEYMAT Bernard

Coordonnateur sécurité : YARA AMBES, AMBES

demeurant : MERIGNAC - M. MEZIANE Daou

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: TARGON

- Mme MICAELO Martine née DUCAU

Secrétaire commerciale : MEUBLES DUCAU, PODENSAC

demeurant : BORDEAUX - M. MICHAUD Alain

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : LA BREDE - M. MICHAUD Fred

Attaché commercial: BALSAN, DEOLS

demeurant : BORDEAUX - M. MICHAUD Jean-Louis

Chef d'équipe mécanique : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. MINOIS Michel

Chef mécanicien : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LATRESNE

- Mme MOISSET Chantal née BONNAFOUX

Technicienne action sociale: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MOLINA Thierry

Agent de sécurité : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : SALLES

- Mme MONBRARD-PERRE Janine née MONBRARD

Responsable participations: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme MONGE Viviane

Caissière: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN

- Mme MONIE Brigitte née THOURON

Secrétaire : S N M, PARIS demeurant : AUDENGE

- Mme MONNIER Aline née SAUGEON

Gestionnaire technique: MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: VENDAYS-MONTALIVET

- MIe MONNIER Martine

Comptable: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme MONTASSIER Monique née AVRARD Agent de service : ONET SERVICES, TALENCE

demeurant : BORDEAUX - M. MONTERO Philippe

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE
- Mme MONTIGNAC Chantal née ROSSIGNOL
Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN
demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MONTIGNAC Didier

Technicien sécurité : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mle MOREAU Claude

Employée assurances: MAAF Assurances, NIORT

demeurant : IZON - Mme MOREAU Francine

Journaliste : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. MORICE Jean-Pierre

Responsable départ.viticulture : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: CASTRES-GIRONDE

- M. MORLIER Bernard

Technicien usinage: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : AVENSAN - M. MORON Claude

Gestion. relations entreprises: ASSOCIATION GESTION GROUPE MEDERIC, PARIS

demeurant: BORDEAUX

- Mme MOTARD Victoria née SANTAOLALLA

Responsable machine: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: TRESSES

- Mme MOTTE Michèle née LAFON

Assistante commerciale : BWT FRANCE, SAINT-DENIS

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MOUART Georges

Agent technique électronicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX

- Mme MOULOUDJ Roseline née ARQUEY Gestionnaire de contrat : SMABTP, PARIS

demeurant: BLANQUEFORT

- M. MOUNIC Bernard

Chef de poste fusion : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : COUTRAS

- M. MOUSSEAUX Pierrick

Rectifieur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- M. MUINOS José

Compagnon monteur: CLESTRA HALISERMAN, STRASBOURG

demeurant : PORTETS - M. MULLER Alphonse

Réceptionnaire VO: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MUNOZ Philippe

Cadre commercial : GIC-GIE, PARIS demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MURATET Philippe

Responsable informatique : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NAUDET Jean

Ouvrier professionnel: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX

- Mle NAY Maïté

Gestionnaire contrôle recettes : MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS

demeurant : EYSINES - M. NEGRIER Christian

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINT-GENES-DE-FRONSAC

- Mme NEYHOUSSER Suzanne

Psychologue: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. NICOLLE Francis

Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. NIVESSE Gérard

Mécanicien auto : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : BORDEAUX

- M. NOGUEZ Pierre

Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NORMAND Michel

Agent logistique : PLACOPLATRE, SADIRAC

demeurant : BLESIGNAC - M. NOUAILLE Jean-Luc

Manager technique: RENAULT TRUCKS SAS, SAINT-PRIEST

demeurant: YVRAC - M. OLIVA Joseph

Retraite

demeurant: SAINT-MAIXANT

- M. OLLIVIER Pierre

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme ORNON Marie-Claire née POUPART Technicienne : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : SAUMOS - MIe PABOT Jocelyne

Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. PACH Bernard

Tolier: BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : BEGLES

- Mme PAGES Annie née MARCHAIS

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : POMPIGNAC - M. PAILHET Jean-Paul

Conducteur ligne machine: FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant: SAINT-AVIT-DE-SOULEGE

- M. PAILLER Alain

Professionnel de fabrication : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC - Mme PALLIN Annie née BOUYSSOU

Infirmière : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. PAPET Didier

Mécanicien: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : LEOGNAN - M. PARIS Philippe

Technicien: STILL, BRUGES demeurant: VILLEGOUGE

- Mme PARISSE Marie-Claude née TARTIE

Conseillère en ligne: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: CAMBLANES-ET-MEYNAC

- M. PASQUALE Didier

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : COUTRAS - M. PASSICOUSSET Christian

Agent d'assainissement : SABARC, ARCACHON

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme PATACHON Sylviane née LEBLANC

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC - Mme PATIES-AMILHAT Sylvie née AMILHAT Employée de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant : PAUILLAC - M. PATRICIO Manuel

Maçon: SO.GI.BAT, FALEYRAS

demeurant : LOUPIAC - M. PEANT Bernard

Chef opérateur du son : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. PEBEREL Denis

Monteur : CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. PECHER Dominique

Agent de maîtrise : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : REIGNAC - Mme PEDAROS Sylvie

Employée administrative : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PENEAU Michel

Electromécanicien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BARSAC - M. PEPAY Gilles

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LEOGNAN - M. PERBET Jean-Noël

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : EYSINES

- MIe PERDREAU Dany

Assistante commerciale: PLACOPLATRE, SADIRAC

demeurant : FLOIRAC

- Mme PEROTTI Joëlle née LEGRAND

Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PERRON D'ARC Claude

Attaché Resp. Système Inform. : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: PAREMPUYRE

- Mme PETIT Danielle née PHELIPOT

Secrétaire Dactylo: ALGECO, CHARNAY-LES-MACON

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. PETIT Didier

Adjoint Resp. équipe postes : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : FLOIRAC - M. PEYRE Didier

Affûteur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT - Mme PHESANS Marie-Claire

Chargée Relations clientèle : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : PESSAC - Mme PHILIP Christine

Agent commercial: LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- M. PIC André

Technicien informatique: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. PIC Bruno

Assistant achat: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: MERIGNAC - Mme PICABEA Viviane

Secrétaire : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- Mme PIET Madeleine née LERAY

Déléguée médicale : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: MERIGNAC
- Mle PILLARD Jocelyne

Analyste financier: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : ARSAC - Mme PILON Jocelyne

Serveuse: ASSOCIATION GESTION DES RESTAURANTS, PARIS

demeurant : CENON - M. PINDADO Modeste

Responsable secteur ventes: MAAF Assurances, NIORT

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. PINDAT Serge

Directeur: WEBER BROUTIN, BRIE-COMTE-ROBERT CEDEX

demeurant: BORDEAUX
- Mme PINEAU Marie-Françoise

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: BORDEAUX

- Mme PIQUE Monique née SAINT-AUBERT

Conductrice machine à imprimer : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PIRON Joël

Agent de contrôle banc de test : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: CUSSAC-FORT-MEDOC

97

Pénibilité du travail

Pénibilité du travail

- Mme PLANTEY Claudine née MOUNEYRES

Responsable Documentation: BALGUERIE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PLANTEY Marie-Christine née RICARD Gestionnaire confirmée : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GRADIGNAN

- Mme PLEUMECKERS Bernadette née ARSICAUD

Responsable qualité: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : LEGE-CAP-FERRET - Mme PLOQUIN Aurore née JARLES

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - Mme POINTET Maryse

Technicienne répartition : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : COUTRAS

- Mme POISSONNET Geneviève

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme POIVERT Evelyne née HEULET

Ouvrière en chaussures : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- Mme PONCET Patricia née COQUEMONT

Gestionnaire clientèle Part. : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS
- M. PORTEYRON Jean-Pierre

Contremaître de fabrication : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: CHAMADELLE

- M. POUQUET Joël

Chef de groupe magasinier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : CAVIGNAC - M. POUYADE Christian

Ingénieur - Cadre : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY-VILLACOUBLAY

demeurant: MARCHEPRIME

- M. PRADAT Alain

Technicien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PRADEL Didier

Technicien: FOURNIE GROSPAUD BORDEAUX, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC

- Mme PRADES Nadine née GREGOIRE

Secrétaire : AQUITAINE PYRENEES GAZ, SAINT-LOUBES

demeurant : CARCANS

- M. PRAL Denis

Directeur adjoint d'agence : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : PESSAC - M. PREMPAIN Patrick

Ingénieur: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: LANTON - M. PREPOINT Alain

Technicien de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- M. PREVOST Jean

Mouleur: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

- M. PREVOT Jean-Pierre Retraite

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. PRIE Jacques

Coordinateur terrain: ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. PRIOL Jean-Claude

Gestionnaire clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BASSENS

- Mme PROCUREUR Annie née BORDIER

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PRUNIER Raymond

Mécanicien : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. PRUNIERE Jean-Yves

Assistant Réseau: EDF RESEAU DISTRIBUTION, PARIS LA DEFENSE CEDEX

demeurant : PESSAC - M. PUBERT Thierry

Technicien qualité : SFCME, LIBOURNE

demeurant : GOURS

- Mme QUILLET Nicole née FERNANDES

Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant : LESPARRE-MEDOC - Mme RAISON Martine née PEYRICHOU

Administrative gestion temps: SFCME, LIBOURNE

demeurant: LES BILLAUX

- Mme RAMISSE Brigitte née MARBOUTY

Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : CESTAS - Mme RAOULT Josiane

Technicienne: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- Mme RAYMOND Maryse née BERTHELOT

Préparatrice de commandes : ALLIANCE SANTE BORDEAUX, BRUGES

demeurant : TEUILLAC
- M. RAYNAL Vincent

Tourneur sur métaux : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant: CUBZAC-LES-PONTS

- M. REIFF Jean-Marc

Employé de laboratoire : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : PINEUILH - M. RENARD Alain

Contrôleur Auditeur: BNP PARIBAS LEASE GROUP, MARSEILLE

demeurant : PESSAC - M. RENAUD Jean-Michel

Ingénieur : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : COUTRAS - M. RENAUDEAU Patrick

Technicien aéronautique : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: LIGNAN-DE-BAZAS

- M. RENWICK Alain

Responsable sécurité : COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON CEDEX

demeurant : MERIGNAC - M. RESENDE David

Technicien: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: CAMPS-SUR-L'ISLE

- M. RESSE Jean-Paul

Conducteur Aide-Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

- Mme REVILLOT Pilar née GOMEZ

Assistante de direction : BALGUERIE, BORDEAUX demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. REYNAERT Claude

Cadre technique: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC

- M. REYNE Joël

Conseiller maladie: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme RIBET Betty née VILLAIN

Responsable de section : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL

demeurant : BORDEAUX

- Mme RIBO Marie-José née FOLCH

Employée administrative: COMITE ENTREPRISE CAISSES BAT. & TP, PARIS

demeurant : BORDEAUX

- Mme RICCI Carole née BAILLOU

Responsable logistique : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: IZON

- Mme RICHARD Annie née COURBIN

Chargée de recouvrement : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : CANEJAN - M. RICHARD Patrick

Comptable: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: MONTUSSAN - M. RICHARD Patrick

Réceptionnaire VO : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BASSENS - M. RICHER Didier

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme RICHON Marie-Paule née PERALTA

Comptable: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme RICO Agnès née PASQUET

Chef de groupe VPC: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: BLANQUEFORT

- M. RIGG David

Technicien: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: BORDEAUX

- Mme RIVIERE Yvette née GRATRAUD

Secrétaire : ADP GSI FRANCE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. ROBERT Christian

Employé commercial : LE BIHAN TMEG BORDEAUX, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. ROBERT Gérard

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. ROBIN Pierre

Employé de banque : BNP PARIBAS, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme ROBOREL DE CLIMENS Florence née BROWNE

Cadre administratif: UNEDIC AGS, PARIS

demeurant : BORDEAUX - M. ROBY Jean-Philippe

Agent technique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme ROCAFORT Martine née CONGE

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme RODRIGUES Christiane née TANCHE

Agent de maîtrise : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. RODRIGUES Jean-Marie

Technicien d'atelier: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. RODRIGUES Rui

Contrôleur pignonnerie: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: ORDONNAC

- Mme ROGE Françoise née DUFAURE Gestionnaire de contrat : SMABTP, PARIS

demeurant : BEGLES - M. ROMAC Gérard

Cariste: PLACOPLATRE, SADIRAC

demeurant : LATRESNE - Mme RONDEAU Paulette

Assistante commerciale : AXA FRANCE, PARIS LA DEFENSE

demeurant : ILLATS - M. RONZIE Yannick

Comptable: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. ROSSIGNOL Michel

Team Leader de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : TALENCE - M. ROSSIT Jean-Pierre

Réparateur machine outils : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LA SAUVE

- Mme ROUDIER Marie née RAKOCZY

Conseiller Technique gestion: MMA IARD, LE MANS

demeurant : BORDEAUX - M. ROUGIER Alain

Chargé d'études et projets : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. ROUGIER Jean-Luc

Electricien-Frigoriste: FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme ROUILLARD Brigitte née CHAMPION Technicienne trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LE BOUSCAT

- M. ROUMY Michel

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX

- Mme ROUSSARIE Jeanine née THOMASSON

Assistante de formation : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : PESSAC - M. ROUSSEAU Daniel

Maçon: EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : IZON - MIe ROUSSEAU Nicole

Préparatrice en pharmacie : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. ROUSSEL Bernard

Ajusteur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: MARCHEPRIME

- Mme ROUSSILLON Bernadette

Employée d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: LORMONT

- Mme ROUX Béatrice née VIAS

Employée de bureau : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : PAREMPUYRE

- Mme ROUX Denise née LANSALOT

Retoucheuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mle ROUX Marie-France

Gestionnaire confirmée : ACAS, GIF-SUR-YVETTE

demeurant: LE BARP

- Mme ROUX Marie-Hélène née BRISSAC

Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : BELIN-BELIET - M. ROUYE Jean-Luc

Directeur régional : ECKES GRANINI FRANCE, SARRE-UNION

demeurant: TRESSES
- M. ROUZES Daniel

Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. ROY Alain

Conseiller en clientèle : MAAF Assurances, NIORT

demeurant : TALENCE

- Mme ROY Catherine née LANUSSE

Laborantine: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme ROY Claire née ROSSI

Assistante commerciale : REXEL FRANCE, MERIGNAC

demeurant: PESSAC

- Mme ROZE Catherine née BOS

Infirmière Anesthésiste: CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- M. RUMEBE Alain

Affûteur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. SABOURIN Michel

Conducteur Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: CAMPS-SUR-L'ISLE

- M. SAGNA Antoine

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme SAILLOL Françoise née CABOY

Ouvrière de nettoyage : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant : BEGLES - M. SALIN Bernard

Employé Caisse d'Epargne : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. SALVAT Alain

Analyste budgétaire: GETRAG FORD, BLANQUEFORT CEDEX

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. SALZES Bernard

Chef du service Achats : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. SANCHEZ Didier

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. SANDRAZ Jean-Paul

Président Directeur Général : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. SANEL Norbert

Responsable Réception : CERP ROUEN, PESSAC

demeurant : BORDEAUX - M. SANUDO Dominique

Employé litige réception : REXEL FRANCE - SUD-OUEST, CESTAS

demeurant : BIGANOS - M. SANZ Bernard

Cadre administratif: PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX - M. SARRABAYROUSE Jacques

Chef d'équipe mécanique : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX

demeurant: LUDON-MEDOC - M. SARRAILLA Bernard

Agent technique: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : BEGUEY - M. SASTRE Pierre

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. SAUBI Jean-Jacques

Chef du service photographie : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC

- Mme SAUREL Dominique née BOUTIN

Contrôleur de gestion : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : CANEJAN - M. SCHMIT François

Informaticien: BULL SA, NANTES

demeurant: BORDEAUX
- Mme SEBASTIEN Françoise

Secrétaire: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme SEGUY Chantal née DEBET

Ouvrière de chai : PHILIPPE RAOUX S.A.S, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. SEIGNAT Dominique

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme SELVES Jeanine née JODA

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. SEMPERE Alain

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. SERRES Christian

Technicien supérieur atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SEVELLEC Jean-François

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CESTAS
- Mme SEVERINI Nicole

Facturière: DALKIA, SAINT ANDRE

demeurant : CESTAS - M. SEYDI Sara

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LORMONT

- M. SINTHAM Albert

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BORDEAUX - M. SIRVENTON Gérard

Agent technique exploitation: EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: PESSAC - M. SOGNY François

Technico commercial: FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme SOLER Marie-Claude née RIVET

Assistante de direction: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. SOUBERCAZES Christian Conseiller clientèle : AG2R, PARIS

demeurant : BEGLES

- Mme SOUBERVIE Marie-Martine

Agent de production qualifié : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS

- Mme SPARIAT Dominique née THUILLIER

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme SPERL Nadine née CASTANET

Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mme STEINKAMP Patricia née BOSQ-BOUSQUET Cadre technique: FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. STOSSE Francis

Responsable financier: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. STUDER Gérard

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: PESSAC - M. SUCHET Noël

Gestionnaire: CITROEN, LE BOUSCAT demeurant: SAINT-LEGER-DE-BALSON

- Mme SUREAU Roselyne née SIPIE

Secrétaire principale : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : GENERAC

- Mme SWAL Aline née TIERCET

Technicienne prestations retr.: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: BLANQUEFORT - Mme TACH Mariette née SAVARY

Assistante familiale: ASSOCIATION DU PRADO 33, TALENCE

demeurant: CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- Mme TANGOCCI Nadine née AUDET

Responsable des achats : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: SALLEBOEUF - M. TAUZIN Jean-Jacques

Responsable magasin: PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2

demeurant : TOULENNE - Mme TAUZIN Nicole

Employée services adm.: VERCERAL, BORDEAUX

demeurant : BOMMES

104

Pénibilité du travail

- M. TCHIA Meng Tech

demeurant : EYSINES

Contremaître: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant: MERIGNAC

- Mme TECHENEY Joëlle née DIAZ

Conducteur polyapte: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

Retraite

- M. TEISSEIRE Christian Employé administratif demeurant : BORDEAUX

- M. TEISSEIRE Eric

Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN demeurant : BORDEAUX

- Mme TEODORO Martine née BRAZDIL

Vendeur: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : CEZAC

- Mle TESSARI Marie-Christine

Directrice adjointe : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT - M. TESSONNEAU Gilles

Electronicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT

demeurant : PESSAC - M. TEYCHENEY Patrick

Chef d'équipe préparation : REXEL FRANCE - SUD-OUEST, CESTAS

demeurant : BEGLES - M. TEYCHENEY Pierre

Aide-soignant: CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : BRUGES - M. THARAN Daniel

Coordinateur de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. THEBAUD Dominique

Technicien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CESTAS - M. THEPENIER Jean

Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : BORDEAUX

- Mme THEREZE Evelyne née COURTY

Hôtesse d'accueil : R.S.I. AQUITAINE, BRUGES

demeurant : MERIGNAC - Mme THERIZOLS Michèle

Responsable clientèle : PAGES JAUNES, SEVRES

demeurant : BRUGES

- Mme THEZE Monique née RABINEAU

Conductrice de machines : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT - Mme THIBAUT Marianne

Chargée de recouvrement : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BRUGES - M. THIEBAUD Joël

Chef d'équipe : STTP, CARBON BLANC

demeurant : GALGON - M. THINE Georges

Technicien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Mme THIRION Marielle née PELLETAN

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-SAVIN

- M. THOMAS André

Responsable planning: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. THOMAS Didier

Cadre technique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: GUJAN-MESTRAS
- Mle THOUMAZEAU Christine

Employée de banque : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON

demeurant : BORDEAUX - M. THOURON Yannick

Chauffeur poids-lourds: CALBERSON SUD-OUEST, BRUGES

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. THOUY Michel

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : PESSAC - M. TICHANE Marc

Electronicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : GRADIGNAN - Mme TONON Odile

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : CANEJAN - M. TOUDIC Jean-Louis

Responsable entretien: LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant : BAZAS - M. TOUFFET Michel

Conducteur Pupitreur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LE HAILLAN
- M. TOURNIER Jean-Jacques

Chef des ventes : ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC

demeurant : BORDEAUX

- M. TRACZ Michel Monteur optique : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE PIAN-MEDOC

- Mme TRAVAUX Claudine née SABOURDY

Secrétaire de direction : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : MERIGNAC - M. TRAVET Jean-Marc

Technicien Sup en Electronique: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : BALIZAC - M. TREJAUT Michel

Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : TALENCE - M. TRENY Jean-Marc

Electricien: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : BONZAC - Mme TRISCOS Françoise

Déclarante en douane adjointe : BALGUERIE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- M. TURANI-I-BELLOTO Michel

Comptable: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : COIMERES

- M. UTIEL Didier

Magasinier-Approvisionneur: FOURNIE GROSPAUD BORDEAUX, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. VAINCOT Christian

Plombier: SARL PRIVAT CLAUDE, ARSAC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- Mme VALBUENA Brigitte née BELTRAN

Employée administrative: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: BLANQUEFORT - M. VALDES Jean-Pascal

Chef d'équipe : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LE BOUSCAT - M. VALEMBOIS Joël

Dessinateur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : FLOIRAC - M. VALERO Tomas

Conducteur de projets : VERMILION REP SAS, PARENTIS-EN-BORN CEDEX

demeurant : BEGLES - M. VALLADE Philippe

Responsable de service : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LORMONT

- Mme VANDAYS Isabelle née DAUVILLIER

Téléopératrice: LABORATOIRES BOIRON, GRADIGNAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme VANZETTI Gisèle

Maîtresse de maison : ADAPEI de la GIRONDE, BRUGES

demeurant : BORDEAUX - M. VERBECKE Christian

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : CAMBES - Mme VERDAGUER Olga

Employée de service : CE de la région SNCF de Bordeaux, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme VERDOIS Micheline née AMELIN Gestionnaire de compte : AG2R, PARIS

demeurant : LE HAILLAN - M. VERDON Daniel

Cuisinier: SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC

- M. VERDONI Jean-Pierre

Agent maîtrise en informatique : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: CASTRES-GIRONDE

- M. VERGNE Christian

Technicien en maintenance : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- Mme VERGNES Bernadette née CORBIERE

Comptable: SIVAQ, COUTRAS demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE
- Mme VERMEERSCH Brigitte née SINOPE

Secrétaire comptable : UNION MARITIME ET PORTUAIRE DE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme VERMUSE Martine née GARANS

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: LE HAILLAN

- Mme VERNEJOUL Caroline née GRIFFOUL

Responsable d'unité : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. VERNEY Michel

Ingénieur en informatique : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC - Mme VERSWIJVER Sylvie née TAILLADES

Employée de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- M. VESLIN Jean

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : PAREMPUYRE

- M. VIAUT Sylvain

Reporter: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme VICENTE Muriel

Téléopératrice : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant : CENON - M. VIDAL Jean-Claude

Technicien Electronicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : BEGLES

- Mme VIDOU Marie-Noëlle née GAILLARD

Serveuse direction: SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINTE-EULALIE - M. VIEILLEFOND Dominique

Agent technique de maintenance : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant: NAUJAN-ET-POSTIAC

- M. VIEMONT Christian

Magasinier Cariste : GIEPAC CSO, PESSAC demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VIGNES Lionel

Technicien Prévention: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE - Mme VIGUIER Marie-Pierre née SAURAT

Employée de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VILAYPHANH Eric

Fraiseur Tourneur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- Mme VILLEFRANCHE Myriam née LAGRANGE

Conseillère d'accueil : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. VILLION Patrick

Technicien maintenance: FICHET-BAUCHE, VELIZY- VILLACOUBLAY

demeurant : AUBIE-ET-ESPESSAS - Mme VIMES Danielle née GOENAGA

Assistante de direction : NANNI INDUSTRIES, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant : LE TEICH - M. VINCENT Christian

Employé administratif : SOGEDO, LYON

demeurant: VILLEGOUGE

- Mme VINSOU Laurence née DURET

Coordinateur Activité Gestion : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant : IZON - M. VIVIER Jean-Roch

Cadre commercial: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : EYSINES - M. VOISIN Francis

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : CARS - M. VOLFIN Yves

Chauffeur de four : CEREXAGRI, MARSEILLE demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. VOLLE Daniel

Conducteur d'engins : AQUITAINE DE MATERIAUX ENROBES, MERIGNAC

demeurant: MARCHEPRIME

- Mme VOTAT Dominique

Rédactrice de production : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : GRADIGNAN - M. VRIGNAUD Jean-Claude

Animateur montage: SFCME, LIBOURNE

demeurant : GENISSAC

- Mme VUILLEMIN Chantal née LESHAURIES

Aide soignante : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: HOURTIN

- Mme WALGER Marie-Hélène née CARLES

Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : BORDEAUX - Mme WASNER Martine

Responsable de fonction RH: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. WENDLING Didier

Agent de collectivité : CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN

demeurant: MARTILLAC - M. WIL Jean-Jacques

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : BORDEAUX - M. WODEY Christophe

Graveur : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : ILLATS - M. YUN Yorn

Tourneur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : FLOIRAC - M. ZAMORA Patrick

Ingénieur Directeur adjoint : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : BORDEAUX - Mle ZARAMELLA Gisèle

Gestionnaire: LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. ZERKANE Tayeb

Magasinier: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: LANGOIRAN - M. ZOUAOUI Mohamed

Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant: PESSAC

Echelon OR: 778 récipiendaires

- M. AGUNDEZ François

Responsable d'équipe poste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LIBOURNE

- M. ALFANO Hugues Pénibilité du travail

Attaché commercial : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : BORDEAUX

- M. ALIS Richard

Technicien de maintenance : SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE HAILLAN

- M. ALLAIN Yvon

Technicien de maintenance : YARA AMBES, AMBES

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. ALLARD Jean-Claude

Agent de maîtrise : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: SAINTE-HELENE

- M. ALLIES Serge

Inspecteur formateur: ACNIELSEN, CERGY-PONTOISE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. ALONSO Jean-Paul Retraite

demeurant: VILLENAVE-DE-RIONS
- Mme ALVAREZ Joëlle née CORS

Assistante commerciale : SINBPLA, BOUGUENAIS

demeurant : BRUGES - M. AMBILLE Jean-Marie

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. AMIC Bernard

Cadre commercial: RENAULT Direction Régionale, PESSAC

demeurant: SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. AMIGUET Guy

Afficheur Monteur Entretien: CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. ANDREAU Christian

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- M. ANGE Patrick

Préparateur-Monteur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CANTENAC - Mle ANSALDO Géma

Employée service administratif: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BEGLES
- M. ARDILLEY Jacques

Agent de maîtrise: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: VERTHEUIL
- M. ARDOUIN Francis

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- Mme ARENES Claudine née ROUGIER

Comptable: CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH - Mme ARESSY Maryse née POETE

Conseillère assurance maladie : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: BLANQUEFORT - M. ARGENTI Jean-Michel

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: MERIGNAC

- Mme ARIAGNO Renée-Claire née SERVIAN

Employée service courrier : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : LE HAILLAN - M. ARMAND Jean-Claude

Technicien de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. ARNAUD Daniel

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: MERIGNAC

- Mme ARNAUD LAPEYRE Anne-Marie née LARTIGAUT

Employée administrative : AG2R, PARIS

demeurant: FLOIRAC

- Mme ARNAUD Nicole née DUBREUIL

Aide-soignante: CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: PAUILLAC

- Mme ARNAUDIN Annie

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: TALENCE

- Mme ARQUEY Monique née GIL

Aide-Soignante: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. AUBERON Marcel

Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE HAILLAN - M. AUBRY Yannick

Animateur commercial: MAAF Assurances, NIORT

demeurant : BOULIAC - M. AUDET Daniel

Technicien environnement: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINTE-EULALIE

- Mme AUGUSTE Marie-Claude née LANGEVIN Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CENON

- Mme BADET Isabelle née AZNAR

Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. BALMIGERE Michel

Directeur Ressources Humaines : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme BARADAT Marie-José née COURTY

Agent social: C.C.A.S. de LE BOUSCAT, LE BOUSCAT

demeurant : LE BOUSCAT - Mme BARBE Chantal

Coordinatrice indicateurs: RONCADIN, VAYRES

demeurant : BONZAC - M. BARRERE Pierre

Agent logistique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- Mme BARTOLI Monique

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : CENON

- Mme BASSALER Sylvie née NOGUES

Responsable du reporting : BARTON & GUESTIER, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- Mle BASSE Nicole

Assistante commerciale : PLACOPLATRE, SADIRAC

demeurant: BORDEAUX - M. BAUDIN Thierry

Responsable planning: AMD SUD-OUEST, LANGON

demeurant: CASTETS-EN-DORTHE

- MIe BAZIN Cécile Retraite

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BAZOIN Patrick

Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS

- Mme BEAU Dominique née BAROS

Responsable administratif: ETS CLICHY, BORDEAUX BASTIDE

demeurant : BOULIAC - M. BEAUFILS Lionel

Employé de banque : NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT

demeurant : MIOS

- Mme BEAUFILS Maryse née IMMER

Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BEAUVAIS Michel

Agent technique d'atelier : FRAIKIN LOCAMION, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. BECAVIN Michel

Chargé d'études travaux : CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. BELARD Louis

Technicien: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme BELLAMY Christiane

Administration Générale: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. BENESSIS Francis

Contremaître division : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme BENEY Eliane

Secrétaire : CEA CESTA, LE BARP demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. BENOIT Didier

Technicien composant du SI: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : PAREMPUYRE

- M. BENON Jacques

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE PIAN-MEDOC - Mme BERGER Danielle

Assistante de direction : MEDEF, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme BERLAND Nicole née DUPORGE

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: VAYRES
- M. BERNARD Jean-Pierre

Régleur: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : MOULON - Mme BERNARD Noëlle

Agent administratif: MUTUELLE MEDICALE ET CHIRURGICALE CONNEX, BORDEAUX CEDEX

demeurant : PESSAC - M. BERNARDI Dominique

Bobineur: PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant : BEGLES - M. BERNON Alain

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: LA SAUVE

- Mme BERRY Martine née BARRIERE

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CURSAN - M. BERTET Gilles

Dessinateur: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : MERIGNAC - M. BERTHELEMY Patrick

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : LEOGNAN

- M. BERTHELIER Jean-Michel

Technicien magasinage: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. BERTIN Jacques

Coordinateur service client : GIE BNP PARIBAS ASSURANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. BESCOND Michel

Ingénieur : SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Mme BESNARD Claire née PUPIN

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: LUDON-MEDOC

- Mme BEUNEU Marie-Michèle née HOARAU

Secrétaire: ASTRIUM SAS - SPACE TRANSPORTATION, LES MUREAUX

demeurant : SALLES

- Mme BEYRIES Solange née ELBEZE

Gestionnaire de paie : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. BIANCHI Jean-François

Ingénieur expert : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. BIARROTTE Christian

Monteur Mécanicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : CESTAS

- Mme BIDON Evelyne née BERNARD

Employée de comptabilité : CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC - Mme BIDORET Josette née MARCON

Aide-Soignante: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. BIELSA Alexandre

Technicien: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. BIENSAN Pierre

Assistant Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. BILATTE Rémi

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. BISSIERES Jean-Etienne

Retraite

demeurant: MERIGNAC

- Mme BLAJDA Geneviève née COMPAGNO

Responsable communication: CSE DE LA CAISSE DES DEPOTS, PARIS 07 SP

demeurant : FLOIRAC - M. BLANCAN René

Cadre administratif: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: CREON

- Mme BLANCHET Maggy née VAGNER

Technicienne administration: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC
- Mme BLED Catherine née GAUTHIER
Assistante : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme BLOY Marie-Christine née CABANNES

Employée principale : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINT-SELVE

- Mme BODIN Nicole née CASTERET

Employée administrative : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-SAUVEUR

- Mme BOILLOT Brigitte née RUBI

Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : TALENCE

- Mme BOISOT Françoise née LAMBERT

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. BOISSEAU Janick

Cariste vidange de chambre : CEREXAGRI, MARSEILLE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BONAMY Francis

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : CESTAS - M. BONDU Dany

Agent administratiff: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: CASTELNAU-DE-MEDOC

- M. BONNAMI Alain

Technicien dessinateur: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE HAILLAN - M. BONNET Bernard

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : LIBOURNE - M. BONNET Christian

Affûteur: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LANSAC - M. BONVALET Gilles

Ingénieur Technico commercial: SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : CIVRAC-DE-BLAYE

- Mme BORDENAVE Francine née JUMEAU

Employée administrative: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : GOURS - M. BORY Gilles

Ingénieur : INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL

demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. BOU Jean-Yves

Cadre administratif: EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme BOUCHON Suzy née CASTAING Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. BOUIX Francis

Employé de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH
- M. BOUKELOUA Abdesleh

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: MERIGNAC

- Mme BOULOUNAUD Catherine née CAGNIN

Assistante logistique: MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant : CENON - Mme BOURGADE Martine

Technicienne informatique: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : LEGE-CAP-FERRET - M. BOUROUMEAU Gérard

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: PESSAC

- Mme BOUSSAROQUE Ginette née HEITZLER

Employée de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: BORDEAUX

- Mme BOUTEILLER Micheline

Comptable: Société LAMY, BORDEAUX CEDEX

demeurant : PESSAC - M. BOUTOULLE André

Ouvrier: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. BOUYDRON Henri

Papetier: PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. BOYE Joël

Cadre de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : BORDEAUX

- Mme BRET Marie-Rose née DUPONT

Maîtresse de maison : INSTITUT REEDUCATION CHATEAU BREILLAN, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. BRIAT Pierre

Ingénieur Exploitation : LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme BRIE Lysiane née MARTIN

Secrétaire: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : ARES

- Mme BRIOULET Sylviane née BOSQ

Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-SAUVEUR

- M. BRIS Jacky

Comptable: O-İ MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LAGORCE - Mme BROS Martine

Technicienne administrative : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme BROSSARD Martine née DESCAT

Responsable machine: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : BONNETAN - M. BROUSSARD André

Responsable produits: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX - M. BROUSTE Bernard

Chauffeur déménageur : AMENAGEURS BORDELAIS, BORDEAUX CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. BRUAU Jean-Marc

Gérant de magasin : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS

demeurant: SALLEBOEUF

- Mme BRUN Dominique née EYMERI

Auxiliaire de puériculture : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. BRUN Patrice

Secrétaire assistant : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. BRUNEL Patrick

Informaticien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. BRUNETIERE Christian

Commercial: BP FRANCE, CERGY-PONTOISE CEDEX

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. BUAZ Alain

Gestionnaire Serveur: SEDI - RSI, BRUGES

demeurant: CANEJAN

- M. CAIL Jean

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LA BREDE - M. CAILLARD Loïc

Directeur de secteur : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme CAILLE Annie

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: CARBON-BLANC

- M. CAIRON Noël

Agent de collectivité : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : LORMONT

- Mme CAMILLERI Myriam née DUCOS

Responsable du Personnel : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. CAMUS Alain

Inspecteur du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : MIOS

- Mme CANELLAS Christine née MIRAMON

Conseillère en patrimoine : BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS

demeurant : BORDEAUX - Mme CAPES Yvelise

Employée prémontage clichés : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: BERNOS-BEAULAC

- M. CARAPEZZI Serge

Approvisionneur: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : FLOIRAC - M. CARDONNE Christian

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : IZON - M. CARRIERE Jacques

Technicien maintenance: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH - Mme CASSAGNEAU Jacqueline

Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX - M. CASTAING Philippe

Electromécanicien : VEOLIA EAU, TOULOUSE

demeurant : GUJAN-MESTRAS - M. CASTEJON Jean-Claude

Ajusteur: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: ARVEYRES
- M. CASTELLARIN Bernard

Technicien Essais Contrôle: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. CASTETS Michel

Technicien prototypes: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. CATTIN Michel

Technicien informatique: BULL SA, NANTES

demeurant: MERIGNAC
- Mme CAUBIN Christiane

Chimiste: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : LACANAU - Mme CAZOBON Marie

Agent services commerciaux : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- M. CHABOT Hugues

Electricien : CHATENET, FLOIRAC demeurant : LESPARRE-MEDOC - Mme CHABRIER Sylvie née HOUGAS

Agent Recouvrement Agricole : APRIA R.S.A., PARIS

demeurant: MERIGNAC

- Mme CHAFFARDON Hélène née HUBERMAN

Chargée de contrôles : BNP PARIBAS LEASE GROUP, MARSEILLE

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme CHALVET Danielle née DEMONTOUX

Conseillère financière : CORTAL CONSORS, RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. CHALVET Gérard

Attaché commercial expert : CETELEM, PARIS

demeurant : BORDEAUX - Mme CHAMARD Nadine

Infirmière diplômée d'Etat : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BORDEAUX

- Mme CHAMBON Christiane née BEYNEY

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. CHAMPROU Michel

Technicien après-vente : RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. CHARLES Jean-Louis

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. CHARPENTIER Jean

Technicien d'atelier: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LUDON-MEDOC

- Mme CHARVY Nadine née MARCOU

Agent de production : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- M. CHATELARD-MINONDO Marc

Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. CHATENET Jacques

Cadre commercial: LES CALCAIRES GIRONDINS, CENON

demeurant: LE BOUSCAT - M. CHEVALIER Jean

Chauffeur-livreur-encaisseur: ALVEA, MONTPOUILLAN

demeurant : CREON - M. CHEVALLIER William

Gardien principal: IN CITE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. CHUSSEAU Jean-Luc

Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SADIRAC - M. CICCIA Gilbert

Pompiste raffinage : LESIEUR, BORDEAUX demeurant : SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- Mle CLAVERO Danièle

Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : SALLES - M. CODINA Jean

Ingénieur: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme COER Benjamine née NICOLLET

Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. COLLET Michel

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: MONTUSSAN - M. COLOMBANI Maxime

Chargé de recrutement : UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT, RUEIL MALMAISON

demeurant: LE HAILLAN

- Mme COMBECAVE Brigitte née SOURNET

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme COMERES Danièle née BONNET

Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. CONSTANS Thierry

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : GRADIGNAN - M. CONSTANT José-Marie

Responsable d'exploitation : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN

demeurant : CANEJAN - M. CONTE Gérard

Technicien supérieur : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: VIRSAC - M. CORTINA Guy

Agent technique : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BLANQUEFORT

- M. COSTE Christian Retraite

demeurant : LORMONT

- Mme COSTE Marie-Thérèse née GUSSE

Retraite

demeurant : LORMONT - Mme COULARY Françoise

Comptable: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. COUREAUD Michel

Ouvrier professionnel: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : CAVIGNAC - M. COURTOT Christian

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
- Mme COUSINAT Bernadette née BEGAUD
Agent d'accueil : OXYPHARM, ROUEN CEDEX 1

demeurant : BERSON - M. COUSINEY Luc

Electronicien: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : GREZILLAC

- Mme COUSINOU Martine née RASOTTO

Employée de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX

demeurant: MONGAUZY
- M. COUSSIRAT Jean-Pierre

Employé de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. COUTAUD René

Chauffeur: UNION CAVES COOP. VINICOLES D'AQUITAINE, COUTRAS

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. COYRAULT Gérard

Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : SAINT-ESTEPHE - Mme CREVEAU Evelyne née BLOC

Rédacteur polyvalent : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : TALENCE

- Mme CURE Françoise née DARZACQ

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. CUSOL Jacky

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LE BARP - M. D'OLIVEIRA Lucien

Technicien logistique: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. DA SILVA Joël

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : TALENCE

- Mme DALY Sylvie née FAGOTTI

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. DAMOUR Gérard

Employé SNPE: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme DARLAY Catherine née SOUNIGUE

Assistante de direction : MAISON RETRAITE LES COTEAUX-UGECAM, LORMONT

demeurant: BORDEAUX - M. DARMAILLACQ Michel

Ouvrier électronicien : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme DARQUY Marie née DUTREUILH

Retraite

demeurant : BAZAS

- Mme DAURIAC Maïté née COUCHINAVE

Responsable juridique: SEA INVEST FRANCE, COLOMBES CEDEX

demeurant : SAINT-LOUBES

- Mme DAUZIE Christine née DELALANDE

Conseillère technique AS: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE - M. DAVIAS Patrick

Agent administratif: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- Mme DAYON Nadine née DUCOS

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: LEOGNAN

- Mme DE LA FUENTE Florence née SANGLA

Gestionnaire d'exploitation : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. DE NARDI Jean-Claude

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : BONZAC - M. DE PERCZYNSKI Claude

Employé de bureau : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme DE SANTI Joëlle née CAZEAUX

Employée de bureau : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BARSAC

- M. DE WEVER Charles

Chargé d'affaires : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. DEBANDE Gilles

Chef de section fabrication: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: MERIGNAC
- M. DEBART Bernard

Chef de chantier : INOVA FRANCE S.A., RUEIL-MALMAISON CEDEX

demeurant : GAURIAC - Mme DEBIONNE Anne-Marie

Correspondante administrative: AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme DEBORD Monique née CROLAN

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-LOUBES

- Mme DECARRIERE Josiane née CORIC

Rédacteur-Régleur : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : EYSINES

- Mme DECLERCQ Evelyne née DUCRAUX Sous-Chef de bureau : AGME, PARIS

demeurant : BORDEAUX

- Mme DECOMBE Martine née DANIEL

Employée administrative: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : LANGON - M. DEDIEU Luc

Conseiller commercial: BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. DEFRANCE Alain

Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant: SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- Mme DELAS Nicole née DELHOTE

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. DELAVAUD Patrick

Conducteur d'engins : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: TALENCE
- M. DELPECH Thierry

Agent de sécurité : CÉA CESTA, LE BARP

demeurant : LE TEICH - M. DEMARCHI Bernard

Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC - Mme DEMARCQ Renée née BONILLO

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- Mme DENGUI Danielle

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. DEO VAN Bang

Responsable informatique: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: PESSAC

- Mme DEPEUX Yolande née VIROULAUD

Employée administrative : EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. DEREEPER Bruno

Technicien: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: CESTAS

- Mme DERNIAME Monique née DAGUT

Agent logistique hospitalier: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: LEGE-CAP-FERRET

- M. DERUMAUX Alain

Chef de secteur : VITOGAZ, PUTEAUX

demeurant : EYSINES - Mme DESPUJOLS Catherine

Assistante: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme DESVERGNES Martine

Agent administratif: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme DEVULDER Marie-Paule

Cadre: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LORMONT - M. DEZEMERY Pierre

Adjoint de direction : GROUPE SNPE, PARIS CEDEX 04

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DHENNIN Brigitte née LOISEL

Chargée relation service QHS: ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant : BIGANOS

- Mme DIEZ Martine née MICHAUD

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : CAMBES - Mme DIGON Maria-Térésa

Caissière: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. DOLLET Guy

Souscripteur délégué : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : CABANAC-ET-VILLAGRAINS - Mme DORN Lucie née KUENNEMANN

Rédacteur polyvalent : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DOS SANTOS Fernando

Technicien de bureau d'étude : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DOUAIS Erna

Agent des services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. DOUAT Philippe Retraite

demeurant : BRUGES - M. DOUGNAC Xavier

Délégué général : S.P.E.T.P.A., BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- MIe DU TREMOLET DE LACHEISSERIE Anne

Valideur système information : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT
- Mme DU VAL Chantal

Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUBO Steve

Opérateur de fabrication : SAIPOL, BASSENS

demeurant : BASSENS - M. DUBOS Jean-Pierre

Attaché commercial itinérant : BERNARD PAGES, BEGLES

demeurant: BLANQUEFORT

- Mme DUBOURG Annie née FOLEGANI

Technicienne allocataires : ASSEDIC AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme DUBOURG Nicole née BIRONNEAU

Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: CADILLAC

- Mme DUBOY Marie-Dominique née PLANTEY

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS

- Mme DUBREUIL Christiane née NOEL

Employée de banque : NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT

demeurant: SAINT-LOUBES
- M. DUCHER Jean-Guy

Ingénieur : BULL S.A., LES CLAYES SOUS BOIS

demeurant : BRACH - M. DUCOS Bernard

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : LANDIRAS - M. DUCOURS Jean

Ingénieur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. DUCUING Michel

Retraite

demeurant : TAURIAC - M. DUFAU André

Agent d'environnement : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: VAYRES - M. DUGUE Christian

Mécanicien auto : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant: CAMPUGNAN

- Mme DULHOSTE Joëlle née LAFON

Technicienne: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: TAURIAC - M. DUMARTIN Serge

Technicien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT - Mme DUMAS Martine née GELIN

Agent administratif: SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant: CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme DUMEAU Martine

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : TOULENNE

- Mme DUMERCQ Martine née DESMONS

Assistante commerciale : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : LE BOUSCAT - M. DUMORTIER André

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : MERIGNAC - M. DUPIOL Francis

Ouvrier de stockage : LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant: UZESTE

- Mme DUPONT Chantal née MOREAU

Employée de banque : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: REIGNAC

- Mme DUPRAT Chantal née BARBIN

Agent de production : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- M. DUPRAT Patrick

Agent frêt : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : MERIGNAC

- Mme DUPUY Elisabeth née VIU

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. DUVAL Georges

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. EGONEAU Patrick

Chargé traitements : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: GRADIGNAN

- Mme EMY Geneviève née COLOMBANI

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN

- M. EPELVA Michel

Technicien composite aéro. : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CANTENAC - M. ESCARBONNIER Philippe

Technicien prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : GISCOS

- Mme ESPANOL Jeannine née MARTINOTY

Retraite

demeurant : BORDEAUX - M. ESQUES Louis

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. ESTRADE Serge

Conducteur conditionnement : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE - Mme EUVE Mireille née DESTREMAUT

Technicienne de laboratoire : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: GRADIGNAN

- Mme EYNEMARD Eliane née NEVOT

Agent de restaurant : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant: MARTILLAC
- M. EYSSAUTIER Alain

Ingénieur: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LE BOUSCAT - M. FAGET Christian

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant: TALENCE

- Mme FAJOLLE Mireille née GIACOMETTI

Secrétaire: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. FAOTTO Francis

Magasinier: SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : MONTAGNE

- Mme FATH Josiane née LACOMBE

Secrétaire commerciale : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : LES BILLAUX

- M. FATTAZ Didier

Cadre de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: BORDEAUX - M. FAUCHER Guy

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. FAUDRY Alain

Monteur : SFCME, LIBOURNE demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE - Mme FAURE Anne-Marie née GARCIA Caissière Facturière : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : BRUGES - M. FAURE Bernard

Cadre technique: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. FAURE Jean-Pierre Retraite

demeurant: LALANDE-DE-POMEROL

- M. FAURE Philippe

Magasinier: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- M. FAVIER Alain

Technicien de fabrication: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme FAVRAUD Marie-José née ALSINA

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- MIe FAYOL Anne-Marie Retraite

demeurant: BORDEAUX
- M. FERRERAS-ROCA Henry
Monteur: MOINE, MERIGNAC
demeurant: BORDEAUX
- M. FERRET Jean-Michel

Agent technique de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : EYSINES

- Mme FETIS Marie-Thérèse née CHENOURY

Assistante de direction : REXEL FRANCE, MERIGNAC

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. FILHOL Jean-Raymond

Technicien d'atelier : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme FLOC Marlène née JAURIBERRY

Sténodactylographe: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. FLORENTIN Marc

Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON

demeurant : CENON - Mme FOLLIOT Nelly

Technicienne appui opérat. : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme FONTA Bernadette née BOULDE

Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme FORICHON Thérèse née HEBRARD

Assistante sociale : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. FOURNEL Georges

Technicien comptable: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : BEGLES - M. FOURNIER Jean-Max

Employé de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: GALGON

- M. FOURNIER Jean-Pierre

Commercial: Société RICARD, LORMONT

demeurant : BASSENS - Mme FOURNIER Mauricette

Ouvrier nettoyeur spécialisé : H.REINIER, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. FRANCES Patrick

Employé de transit : SAGATRANS, PUTEAUX

demeurant: BORDEAUX
- M. FRECHE-DUBILLE Marc

Employé de cartonnerie : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : GRIGNOLS - M. FRENARD Gilbert

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : BORDEAUX - M. FRESQUET Janick

Mécanicien: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. FRESSELINAT Francis

Technicien: CHATENET, FLOIRAC

demeurant: TRESSES
- M. FRIGO Christian

Agent de maîtrise : SOGERMA SERVICES, MERIGNAC

demeurant : PESSAC - M. FUENTES Serge

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC

- Mme GAILLARD Réjane née ARLIX

Retraite

demeurant : BORDEAUX - M. GAILLAUD Francis

Agent de maîtrise expéditions : TEMBEC TARTAS, TARTAS

demeurant : ARBANATS - M. GALEY Francis

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CENON - M. GALINIER Alain

Moniteur technique : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant: LE BOUSCAT - M. GALLINARI Richard

Chargé d'études statistiques : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : LA BREDE - M. GALTIE Michel

Afficheur Monteur: CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

demeurant : BIGANOS - M. GARCIA Jean-Michel

Chef d'équipe : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant: SAINT-MACAIRE

- M. GARCIA Patrick

Agent de service commercial : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: TRESSES

- Mme GARMENDIA Marie-Isabelle née BENGOA

Secrétaire: ETABLISSEMENTS MONDIET, GUJAN-MESTRAS

demeurant : LE TEICH - M. GARNIER Jean-Paul

Responsable projets: SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : LEOGNAN

- Mme GARNIER Marie-Christine née MIVIELLE Chef d'équipe : CERP ROUEN, PESSAC demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GARRIGUE Jacques

Magasinier: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : MERIGNAC

- Mme GARRIGUE Marie-France née FACHIN

Responsable comptable: S.A.S. DOUGADOS, LE HAILLAN

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- Mme GASSER Françoise

Assistante de direction : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : PESSAC - M. GASSIE Guy

Menuisier: GRATAUD-LAROCHE, SAINT- DENIS -DE -PILE

demeurant : CHAMADELLE

- Mme GASSIER Odile née SELINO

Cadre administratif: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : SADIRAC - Mme GATELLIER Huguette

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT - M. GAUDIN Jean-Pierre

Ouvrier en magasin : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant: LE BOUSCAT
- M. GAUDRY Jean-Jacques

Cadre de direction assurances : AGF, PARIS

demeurant: MARCENAIS
- M. GAUTRAT Bernard

Ingénieur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. GAY Jean-François

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LA BREDE - M. GAZEAU Jean

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. GENESTE Jean-Claude

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE - Mme GENIER Nicole née GASSIES

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : BIGANOS

- Mme GENITEAU Françoise née DEGEILH

Retraite

demeurant: PAREMPUYRE

- Mme GEOFFROY Paulette née FILIPPINI-BESSON

Retraite

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. GIBERT Bernard

Cadre: THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. GILARD Alain

Magasinier: PROXISERVE, LEVALLOIS PERRET

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. GILLES Gérard

Contrôleur de fabrication : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: PESSAC

- M. GIMENEZ Patrick

Chef gérant : SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT

demeurant : SADIRAC

- Mme GINIEIS Martine née ELLUL

Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - M. GIRALT Angelo

Agent de maîtrise : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: SAINTE-FOY-LA-LONGUE

- M. GIRAUD Jean-Louis

Cariste: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LUDON-MEDOC - Mme GIROIRD Martine née RAEHM

Technicienne de gestion : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-EULALIE - M. GISSELBRECHT Claude

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-CIERS-D'ABZAC

- M. GODREAUX Jean- Charles

Technicien bureau d'études : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CENON - M. GOIMARD Gérard

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: MERIGNAC

- Mme GONZALEZ Marie-Thérèse née GUTIERREZ Employée qualifiée : BOIRON, SAINTE FOY LES LYON

demeurant : FLOIRAC - Mme GOURDOUX Joëlle

Technicienne Conseil: UNITE MUTUALISTE, CRETEIL

demeurant : LE BOUSCAT - M. GOURVES André

Cariste: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant: MACAU
- MIe GRANDCOING Danielle

Téléphoniste standardiste : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant: PESSAC - M. GRANGER Gilles

Tourneur-Fraiseur-Ajusteur: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-GERVAIS

- M. GREIL Yves

Chef d'équipe: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : LIBOURNE - M. GRIMAL Jean-Pierre

Technicien aéronautique : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant : BLANQUEFORT - Mle GRONDIN Ginette

Hôtesse de caisse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme GUERIN Catherine née GOURGUES

Retraite

demeurant : TALENCE - M. GUICHARD Bernard

Chef d'équipe : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES

- M. GUICHARD Jean-Claude

Ingénieur: PONTICELLI Frères, BASSENS

demeurant : BORDEAUX

- Mme GUICHENEY Christiane née TROS

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LA REOLE - Mme GUILBAUD Evelyne

Chargée d'études statistiques : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: MERIGNAC
- M. GUILLAUD Michel

Technicien d'élaboration : CUSENIER, CRETEIL

demeurant : CUBZAC-LES-PONTS
- Mme GUILLON Muriel née DESMARTES

Assistante commerciale : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. GUIMARD Alain

Technicien aéronautique : EADS SOGERMA SERVICES, ROCHEFORT

demeurant : SAINT-SELVE - M. GUIRAUD Jean-Louis

Cariste: SYSTEME U SUD, LANGON

demeurant : TOULENNE - M. HANUSSE Jean-Paul

Technicien d'atelier: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. HAZERA Jean

Conducteur lessiveur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. HAZERA Jean-Pierre

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme HERAUD Bernadette née FAURE Assistante commerciale : AGME, PARIS

demeurant: BLANQUEFORT

- M. HERGOTT Pierre

Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : CENON - M. HEUZE Daniel

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme HIBERT Claudine

Responsable marchandising: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON

- M. HILY Louis

Gestionnaire Moyens: URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. HOAREAU Aldé

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LORMONT - M. HOCQUET Marcel

Cadre Technique: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. HOLLECOU Marcel

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : SALLES - M. HORDONNEAU Alain

Ingénieur : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. HOSTAINS Yves

Agent administratif: Comité d'Etablissement EADS-AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES

demeurant : SAINTE-HELENE

- M. HOSTEIN Gilles

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. HOUPLINE Patrice

Cadre technique: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: LE BARP - M. HUBERT Francis

Directeur d'agence : AQUITAINE PYRENEES GAZ, SAINT-LOUBES

demeurant : PUGNAC

- Mme HUE Françoise née UZIC

Retoucheuse-Couturière : VETEMENTS BUNOUT, LESPARRE MEDOC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- M. HUGUET Gilbert

Cadre: THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme HUGUET Joëlle née MARCEILLE

Assistante commerciale : GRANDS VINS de GIRONDE, SAINT-LOUBES

demeurant : SAINT-LOUBES - M. HURTEAU Gérard

Chargé d'affaires : GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX

demeurant : SAINTE-HELENE - M. HYVERNAUD Michel

Opérateur de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

- M. IRIGOYEN Nicolas

Ajusteur mécanicien: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-SAUVEUR

- M. ISTOCZAK Pierre

Assistant de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: LORMONT

- Mme JANNEAU Martine née RENE

Piqueuse-Aide conductrice: GIEPAC CSO, PESSAC

demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE - Mme JANOT Andrée née GOURIOU

Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX

demeurant: BORDEAUX

- Mme JEANTET Josiane née SARRAILLE

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MORILLON

- Mme JOACHIM Mireille née PELLETAN

Manutentionnaire pharmacie: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme JOLY Danièle née MONNIER

Technicienne Eco: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC - M. JOUANDET Michel

Technicien de maintenance : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BORDEAUX
- M. JOUGLEN Gérard

Analyste suivi clients : CERTIA, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. JOUGLET Jean-Louis

Responsable technique: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme JOURDA Catherine née MARSAN Comptable : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. JOURDAN Philippe

Team Leader fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme JOUSSEINS Bernadette née PICARD

Employée administrative : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : LUSSAC - M. JUILLA Jean-François

Aide-soignant: CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : LE BOUSCAT - M. JUIN Jean-Marie

Technicien Trafic : AIR FRANCE, MERIGNAC demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. KENTZINGER Daniel

Agent de maîtrise : GANTOIS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. LA TORRE Serge

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LA LANDE-DE-FRONSAC - Mme LABAT Jocelyne née PILLOT

Formatrice pour adultes : AFPA Centre de Pessac, PESSAC

demeurant : CANEJAN - M. LABECOT Christian

Agent technique d'atelier : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : PESSAC - M. LABEDADE Jean-Luc

Employé administratif: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme LABORDA Colette

Assistante commerciale: BSN DISTRIBUTION SUD-OUEST, VAYRES

demeurant: LE BOUSCAT - M. LABORDE Jean-Marc

Responsable technique : EUROPALACES, TALENCE

demeurant : PESSAC

- Mme LACARRERE Anne-Marie née BESSE

Comptable: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. LACOSTE Charles

Technicien supérieur : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. LACOSTE Jean-Marc

Dessinateur industriel: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC - Mme LACOSTE Marie-Dominique née GAUTRAUD

Employée de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : LIBOURNE - M. LACROIX Jacques

Vendeur Société : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. LACROIX Jean-Pierre

Gestionnaire: AQUITANIS OPAC de la C.U.B., BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. LAFAURIE Jean-Bernard

Chef boucher: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS - Mme LAFON Hélène née BERTRAND

Coordinatrice contrôle interne: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. LAFON Joël

Analyste gestion des stocks: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. LAFON Serge

Technicien maintenance: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : AMBES

- Mme LAFOND Martine née LESTYNEK

Assistante commerciale : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. LAFUENTE Jean-Pierre

Machiniste-opérateur : BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : CARBON-BLANC

- Mme LAGAN Christine

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX
- M. LAGARDERE Bernard

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: LEOGNAN

- Mme LAGARDERE Martine née LASSEUGUETTE

Rédactrice juridique : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. LAGUEYTE Jean-Louis

Magasinier: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : MERIGNAC - M. LALLET Francis

Conducteur de travaux : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : BORDEAUX - Mme LALU Chantal née MORIN

Conseillère adhérents : RSI AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. LAMARQUE Jacques

Directeur général : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. LAMARQUE Jean-Jacques

Cadre bancaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: LANGON - M. LAMBERT Bernard

Agent technique de maintenance : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant : BRUGES

- Mme LAMOTA Marie-Claire née VASQUEZ

Responsable comptabilité : PACT HABITAT ET DEVELOPPEMEN GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LEOGNAN

- Mme LAMOURE Maryse née MONOT

Assistante de direction : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- Mme LANASPA Christine née LAUGIER

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: FLOIRAC - M. LANTRADE Daniel

Cadre administratif: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme LANUSSE Régine née THEZE

Comptable: CABINET FRANCO-PELTRIAUX, EYSINES

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme LAPIERRE Solange

Liquidatrice: MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- M. LAPIOS Hubert

Logisticien: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. LAPLACE Bernard

Agent itinérant : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC - Mme LARGE Maryse née BARBEDETTE

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : HAUX - M. LAROSE Jack

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : SAINT-MORILLON - Mme LARRERE Régine née DECIS

Chargée Clients Collectivités : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : SALLEBOEUF - Mle LARRIEU Annie

Employée administrative : SOGEDO, LYON demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. LARRUE Michel

Acheteur: CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: LEGE-CAP-FERRET

- M. LARTIGUE Claude

Responsable bureau assurances: SADA ASSURANCES, NIMES CEDEX 9

demeurant: VAYRES - M. LATRILLE Michel

Responsable sécurité. : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : LOUPIAC-DE-LA-REOLE - Mme LAURENT Bernadette née FORTIN

Préleveur-Réceptionnaire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: IZON

- Mme LAURENT Martine née AUGUSTE

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : LORMONT

- Mme LAVAL Maryse née GRIMAUD

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LATRESNE

- Mme LAVERGNE Pierrette née CAZENAVE

Retraite

demeurant : BRUGES

- Mme LAYGUE Madeleine née BRETON

Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme LAZERAND Annie née CAPDEVILLE

Technicienne de paie : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE - Mme LE NAOUR Annick née VANNIER

Assistante de gestion : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : COURS-DE-MONSEGUR - Mme LE QUERE Marie née MALANDIT

Secrétaire d'agence : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-TERRE

- M. LEAL José

Chef de chantier : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant : CADAUJAC - M. LEBEAU Maurice

Responsable finition: BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant: SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

- Mme LEBOULANGER Catherine née VICAIRE

Technicienne de souscription : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : LE BOUSCAT

- M. LEBRAS Gilles

Cadre bancaire: SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant: IZON

- M. LECLERCQ Jean-Claude

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme LEDEUIL Nadine née FLEURY

Référent technique : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- MIe LEGLISE Marie

Comptable: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : LANDIRAS - M. LELAIDIER Hubert

Agent de fabrication : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LUDON-MEDOC

- M. LELOUP Gérard

Chaudronnier: GAME TRAVAUX, MOURENX CEDEX

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. LEMAIRE Etienne

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme LEMAIRE Jocelyne née PEAQUIN

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: BELIN-BELIET - M. LEMAITRE Bernard

Cadre technique: SOGERMA SERVICES, MERIGNAC

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC - Mme LEMOIGNE Danielle née MOURA

Agent de vente : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2

demeurant : PREIGNAC

- M. LENAIN Guy

Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme LEON Maryse née JOUANEM

Technicienne tarification: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. LEON Pierre

Chauffeur Porteur: OGF, PARIS

demeurant: PESSAC

- Mme LESCARRET Ginette née GARNUNG

Retraite

demeurant : SALLES

- M. LESCOURRET Jean-Louis

Ingénieur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. LESNE Francis

Agent de maintenance : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant : GENISSAC

- Mme LESPOUX Maryvonne née LINE

Agent administratif: CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- Mme LESTAGE Annie

Agent administratif: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- M. LESTRUHAUT Michel

Ingénieur d'études : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - M. LHARI Christian

Automaticien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LE PIAN-MEDOC - Mme LIABAT Marie-Laure

Conseillère en ligne: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : FLOIRAC

- Mme LIGNAC Bernadette née BEREAU

Conseillère clientèle : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : SAINT-LOUBES - M. LISSILLOUR André

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CENON - M. LISSONDE Michel

Cadre d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : ARES - M. LITANEUR Jean-Louis

Technicien: B2V GESTION, PARIS CEDEX 02

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH - Mme LOISEAU Evelyne née STRUBE

Orthophoniste neurospychologue: CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : ARSAC - Mme LOPEZ Josée

Gestionnaire Flux Aval: SFCME, LIBOURNE

demeurant : LIBOURNE

- Mme LOPEZ Marie-Hélène née CARPENTIER

Technicienne paiement prest.: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : CENAC - M. LOURTEAU Jacques

Assistant commercial: CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. MACHADO François

Comptable : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. MACHU Roger

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. MACIAS Francisco

Chef de projet : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : MIOS
- M. MACINEIRAS Michel

Conducteur de travaux : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. MACOUILLARD Lionel

Peintre auto: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : BORDEAUX

- Mme MAESTRO Marie-Françoise née LAMBERT

Technicienne: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC - Mme MAGER Patricia née GUE

Chef secteur services: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme MAGNIETTE-JOSELEAU Patricia née CALMETTES

Technicienne: SNPE MATERIAUX ENERGETIQUES, ST MEDARD EN JALLES CEDEX

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. MAGNINO Marc

Ingénieur : Société D C N, PARIS CEDEX 15 demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- M. MAHAUT Marcel

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- Mme MAHE Nicole née JOUAN

Conseillère ESF: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES
- Mme MAINGUENAUD Rolande née PITON
Relais technique : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-LOUBES

- Mme MAISONNAVE Monique née LAPLUME

Technicienne de comptabilité : DALKIA, SAINT ANDRE

demeurant : EYSINES - M. MALAGGI Rémy

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: LANTON
- M. MALICHECQ Christian

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: POMPIGNAC

- Mme MANECKI Arlette née GAUTHIER Conducteur sur machine : SOREVI, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. MARCERON Alain

Magasinier vendeur: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : PESSAC - Mme MARCHAL Eliane

Assistante maternelle : C.C.A.S. de TALENCE, TALENCE

demeurant : TALENCE - M. MARIMPOUY Patrick

Chef de surveillance : UNIVERSITE MONTESQUIEU - BORDEAUX IV, PESSAC

demeurant : BEGLES - Mme MARQUETTE Danièle

Chef d'équipe fabrication : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant: TOULENNE

- M. MARRE Luc

Chef de chantier : METAREG AQUITAINE, PESSAC

demeurant: SOUSSANS

- Mme MARTIN Annie née DUPUY

Responsable magasin: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: FLOIRAC

- Mme MARTIN Dominique née ALBA

Manager de rayons : CHAMPION, COLOMIERS

demeurant: SOULAC-SUR-MER

- M. MARTIN Jean-Pierre

Employé de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : CESTAS

- Mme MARTIN Marie-Thérèse née MAURICIO

Opératrice de saisie : PHILIPPE RAOUX S.A.S, BORDEAUX

demeurant: BLANQUEFORT - Mme MARTIN Monique

Caissière principale : MONOPRIX, ARCACHON

demeurant : ARCACHON - Mme MARTINEAU Nicole

Aide-soignante: MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : FLOIRAC

- M. MARTINEZ Claude

Responsable technique: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BORDEAUX
- M. MARTINEZ Francis
Serrurier : MOINE, MERIGNAC
demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARTINS Jean-Claude

Réceptionnaire : CITROEN, LE BOUSCAT demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARTY Alain

Chargé d'accueil : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme MARY Christiane née EUMONT

Opératrice de saisie : G10 INFORMATIQUE, BRUGES

demeurant : FLOIRAC - M. MASSE Daniel

Contremaître: EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- Mme MATE Viviane née GARCIA

Comptable: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme MATHELY Françoise née DAVY Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MATHIEU Jean-Baptiste

Vendeur automobiles: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : EYSINES

- Mme MATO Michelle née SIMOTHE

Assistante: SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : PESSAC - M. MAUMUS Jean-Pierre

Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CENON - M. MAUMY Jean-Pierre

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : PORTETS - M. MAUMY Patrick

Technicien de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: LORMONT

- Mme MAUREL Claudine née SIMON

Agent d'accueil : ASSOCIATION C.A.Q. de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme MAZUQUE Marie-Christine née GRAVIER Caissière : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX demeurant : SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. MAZZEI Gérard

Mécanicien: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MAZZUCATO Didier

Agent de maîtrise : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CARBON-BLANC - M. MAZZUCATTO Bruno

Magasinier: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. MELET Daniel

Chef d'équipe: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

 $\ \ \, \text{demeurant} \ : \text{ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND}$

136

Pénibilité du travail

- M. MELLIS Patrick

Conducteur Polyapte: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. MENE Marc

Ingénieur: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC - Mme MERCIER Josiane née PITARD

Technicienne de prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme MERINO Juliette née ZACHELLA

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: FARGUES

- Mme MESPLET Francisca née BUENO

Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : CISSAC-MEDOC

- M. MESPOULES Alain

Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : ARSAC

- Mme MESPOULES Martine née LOUBET

Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : ARSAC

- M. METAIS Claude Retraite

demeurant : PESSAC - M. METAYET Jean-Louis

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: BLANQUEFORT - M. MEYLAN Jean-Marie

Chargé de contentieux : AG2R, PARIS demeurant : CASTILLON-LA-BATAILLE

- M. MEYNARD Alain

Monteur: SFCME, LIBOURNE

demeurant : SAINT-MARTIN-DU-BOIS - Mme MICAELO Martine née DUCAU

Secrétaire commerciale : MEUBLES DUCAU, PODENSAC

demeurant : BORDEAUX - M. MICHAUD François

Chef d'équipe : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: PORCHERES

- M. MICHEL Pierre

Contrôleur de sécurité : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. MICHIELS Gérard

Chef de projet : SEDI - RSI, BRUGES demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. MICOULEAU Daniel

Responsable logistique: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: CARBON-BLANC

- M. MILLET Daniel

Aide Opérateur Tamisage : CEREXAGRI, MARSEILLE

demeurant : BASSENS - M. MONOY Michel

Animateur contrat de travail : RTE EDF TRANSPORT, PARIS - LA DEFENSE

demeurant: PAREMPUYRE - M. MONTAGNEY Jean-Paul

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: LEOGNAN

- Mme MONTAUT Gisèle née CLUZAUD

Coordinateur pôle personnel : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BORDEAUX - M. MONTEILS Patrice

Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Mme MONTET Francine née COLMET

Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE

- M. MONTHUS Bernard

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : BORDEAUX

- Mme MONTIGNAC Evelyne née LEGLISE Employée de bureau : AGF VIE-IART, MARSEILLE demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MONTJEAN Jean-Louis

Cadre assurances: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: AYGUEMORTE-LES-GRAVES

- M. MORA Henri

Chef de chantier: CHATENET, FLOIRAC

demeurant : PESSAC - Mme MOREAU Francine

Journaliste: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme MORELLO Jacqueline née BORDAGE

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. MORO Daniel

Préparateur : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme MORU Viviane née VISEE

Assistante commerciale: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : SAINTE-HELENE - MIe MOTARD Anne-Marie

Employée administrative : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - Mme MOULIA Liliane

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CENON - M. MUNOZ Alain

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : AVENSAN - M. MURATET Philippe

Responsable informatique : GAN PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme MURRATE Chantal née GARRIGA

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. MUSSOTTE Jean-Claude

Copiste Polyapte: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LA BREDE

- Mme NART Michèle née LASTIC

Technicienne d'exploitation : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. NAVARRO Jean

Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant : BOURG

- M. NAY Pierre

Agent technique: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. NAZARIES Norbert

Technicien de fabrication : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE BOUSCAT

- M. NICOLO Patrick

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. NOGUEZ Pierre

Ingénieur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. NOUAUD Patrick

Technicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: MARCHEPRIME

- M. NUTER Francis

Mécanicien : CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : EYSINES

- Mme OCHOA Marie-Edith née CASTAIGNEDE

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LANTON

- M. OLIVA Joseph Retraite

demeurant : SAINT-MAIXANT - M. ONEZIME Christian

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC - M. ORNON Michel

Responsable informatique: NANNI INDUSTRIES, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. ORO AGUADO Aurélio

Maçon: BONNA SABLA, PARIS LA DEFENSE

demeurant : CADAUJAC - M. ORTIZ Jean-Pierre

Conseiller technique : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : PODENSAC - M. OSLISLO Waldemar

Dessinateur industriel : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : ARCACHON
- M. PACINI Laurent

Assistant Serveur et Poste : SEDI - RSI, BRUGES

demeurant : BLANQUEFORT

- M. PAGA Michel

Technicien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- M. PALLARES Guy

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : SAINTE-HELENE - M. PANCALDI Jacques

Magasinier: SERCA, SAINT-ETIENNE

demeurant : SALLES - M. PAPET Alain

Chargé d'affaires : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. PAQUET Alain

Technicien expert achats: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PAQUIS Jean-Marie

Directeur commercial: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: CARBON-BLANC

- Mme PARACHOU Hélène née BONNEMASON

Assistante sociale : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme PARANTEAU Claudine née ODOIR

Employée de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : EYSINES - M. PARET Jean-Yves

Agent technique: KSB, GENNEVILLIERS

demeurant : CHAMADELLE - M. PARMENTIER Gérard

Directeur adm. et financier: AMD SUD-OUEST, LANGON

demeurant : COIMERES

- M. PASQUERON DE FOMMERVAULT Xavier

Directeur d'établissement : SAINT-GOBAIN AUTOVER FRANCE, PUSIGNAN

demeurant: CASTETS-EN-DORTHE

- M. PASSICOUSSET Christian

Agent d'assainissement : SABARC, ARCACHON

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. PAULHIAC Philippe

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant: BLANQUEFORT

- M. PAYERO Alain Retraite

demeurant: MERIGNAC
- M. PEANT Bernard

Chef opérateur du son : FRANCE 3 AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. PELET Jean-Claude

Médecin Conseil : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PERAMATO Michel

Chef de chantier: EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE
- Mme PERAUD Francine née SIBEAUX

Technicienne électronique : ACTEON, MERIGNAC

demeurant : CESTAS - M. PERES Jacques

Responsable éducatif : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16

demeurant : CESTAS

- Mme PERROMAT Danielle née VINCE

Technicienne: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. PERROMAT Jean

Electricien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme PETIT Nicole

Secrétaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. PETIT Patrick

Technicien service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. PETITNICOLAS Jean-Michel

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS

- M. PETRIAT Pascal

Technicien maintenance: LESIEUR, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. PEYRAN Jean-Bernard

Ajusteur: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- M. PIC André

Technicien informatique: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. PICARD Michel

Technicien moteur : AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX

demeurant : CAZALIS - M. PICAUD Patrick

Assistant commercial: CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX - M. PICHENOT Gérard

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : BEAUTIRAN - M. PICOT Philippe

Gestionnaire de production : CERTIA, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - M. PIGNAC Gaëtan

Manutentionnaire: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : CENON - M. PINGUET Christian

Mécanicien auto : AQUITAINE DEPANNAGE SERVICE, BORDEAUX

demeurant : GANS - Mme PINOL Maryse

Employée de banque : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : CENAC

- Mme PINON Claudine née ALBERDI

Technicienne: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: TALENCE - M. PITT Christian

Cadre technique: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : BORDEAUX

- Mme PLANTEY Marie-Christine née RICARD Gestionnaire confirmée : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GRADIGNAN

- Mme PLESSIER Martine née JOURDAN

Employée de banque : BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX - M. PLISSON Michel

Chargé recouvrement sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : FLOIRAC - M. PLOUVIER Michel

Electronicien: THALES OPTRONIQUE, GUYANCOURT

demeurant : PESSAC - M. PORTALIER Jean

Responsable commercial: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme PORTILLO-REVUELTAS Yolande née DUQUET

Chef de Projet: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : HOSTENS - M. POUQUET Joël

Chef de groupe magasinier : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : CAVIGNAC

- M. PRAT Daniel

Expéditionnaire : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT

- M. PREVOT Jean-Pierre Retraite

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. PRIGENT Jean-Michel

Chef d'atelier principal : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : BORDEAUX

- M. PRIVAT Pierre

Inspecteur de maintenance : BULL SA, NANTES

demeurant : CESTAS

- Mme PRUDENCE Françoise née GOURDIN Secrétaire : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mme PRUNET Régine née GRANDCHAMP Attachée commerciale : CETELEM, PARIS demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. PRUNIER Dominique

Animateur régional : GMF ASSURANCES, PARIS

demeurant : AUDENGE

- Mme PUJOS Josiane née MICHAUD

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - Mme QUEYROI Christine

Secrétaire : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX

demeurant : MERIGNAC
- Mme QUINTARD Maryse
Comptable : SOREVI, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme RABA Christiane née BISSIRIEIX

Employée administrative: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

- Mme RAGONNEAU Nadine

Secrétaire : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC - M. RAMALHO José

Chauffeur poids lourds: SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: AVENSAN

- Mme RAMBERT Danielle née REYNAUD

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. RATEAUX Yves

Technicien administratif: VEOLIA EAU, TOULOUSE

demeurant : ARCACHON

- Mme RAUD Dominique née BOUCHEREAU

Assistante ADV Export: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant : SAINTE-EULALIE

- M. RAYMOND Denis

Acheteur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CAMARSAC

- M. REAL André

Aide soignant : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant : LESPARRE-MEDOC - Mme REFFE Reyne née BERKELMANS

Chargée clientèle particuliers : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme REGONESI Monique née BERGERON

Employée de bureau : CIRON, BARSAC demeurant : PUJOLS-SUR-CIRON

- Mme REMON Nelly née TAILLEU

Conducteur Aide-Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

- M. RENAUD Jean-Michel

Ingénieur : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : COUTRAS - M. RENAUDEAU Jacques

Employé de banque : SOCIETE GENERALE, BORDEAUX

demeurant: TRESSES
- M. RESSE Jean-Paul

Conducteur Aide-Régleur: ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: ST SAUVEUR-DE-PUYNORMAND

- M. REY Denis

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : CENAC - M. RIBATET Robert

Technicien aéronautique : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. RICHARD Patrick

Conseiller en ligne: E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : CANEJAN

- Mme RICHET Josiane née GASQUE

Infirmière: CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN

demeurant : LEOGNAN - M. RICHETON Noël

Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: GRADIGNAN

- M. RICHON Daniel

Comptable: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES

- Mme RIFFAUD Marie-Jeanne

Technicienne de prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LACANAU - M. RIFLADE Joël

Contrôleur: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-SYMPHORIEN - Mme RIMBAUD Martine née ALONSO

Contrôleuse : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mme RIOU Christiane

Opératrice marketing : TOTAL FRANCE, PARIS LA DEFENSE

demeurant : BLAYE

- Mme RIVET Andrée née BOURDON

Contrôleur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. ROBERT Christian

Employé commercial : LE BIHAN TMEG BORDEAUX, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. ROBERT Gérard

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. ROBIN Didier

Chef de chantier : PONTICELLI Frères, BASSENS

demeurant: SAINT-LAURENT-D'ARCE

- Mme ROCHER Françoise née SOUBIROU

Employée commerciale: DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant: MERIGNAC

- Mme RODRIGUES Chantal née BELLARDIE

Adjointe planning production: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. RODRIGUES José

Maçon: EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. ROGET Bernard

Cadre Ingénierie: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : CESTAS - M. ROLAND Jacques

Cuisinier: SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : BEGLES - Mme ROUARD Bernadette

Acheteuse: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : LORMONT

- Mme ROUBY-PAINDESSOUS Françoise née PAINDESSOUS

Conseillère prévoyance santé : AGF, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. ROUGIER Patrick

Coordinateur logistique: UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant : BORDEAUX - M. ROUSSEAU Daniel

Maçon: EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant : IZON - MIe ROUSSEAU Nicole

Préparatrice en pharmacie : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme ROUSSEAU-SIMON Christiane née LARDY

Retraite

demeurant : PESSAC

- Mme ROUSSEIL Odile née PULQUERIE

Agent de ménage : FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16

demeurant: LEOGNAN
- M. ROUVRAIS Jean-Yves

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant: PESSAC

- Mme ROUX Christiane née THORE

Assistante commerciale: CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- M. ROUZES Daniel

Employé de banque : CREDIT LYONNAIS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme ROY Brigitte née MOURGUET

Assistante de direction : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- Mme ROY Claudie née RENOUX

Conseillère en clientèle : MAAF Assurances, NIORT

demeurant : TALENCE

- Mme ROZE Catherine née BOS

Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant: LESPARRE-MEDOC

- M. RUIZ Jean-Charles

Electro-Bobinier: CEGELEC SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: FLOIRAC

- M. RULLIER Bernard

Ingénieur commercial: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme RUMEAU Françoise née MENAERT

Chargée d'études techniques : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme SACRISTE Claudette née LACROIX

Gestionnaire dossiers retraite : RSI AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. SAINT- SAENS Philippe

Ingénieur Cadre: PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY-VILLACOUBLAY

demeurant : BORDEAUX - M. SAINT-AUBERT Philippe

Contrôleur de gestion : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LE HAILLAN - M. SAINT-PASTEUR Denis

Ingénieur commercial: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : LA BREDE - M. SAJOUS Franck

Directeur technique: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme SALAS Josiane née SALVAT

Attachée juridique : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : CURSAN - Mle SALAUN Dominique

Secrétaire assistante : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : BORDEAUX

- M. SALZAT Alain

Gestionnaire garantie: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme SALZAT Patricia née BIANCIOTTO

Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. SAMITIER Michel

Peintre: LA MAISON GIRONDINE, BORDEAUX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. SAMPER Alain

Technicien supérieur : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : AMBES

- Mme SAMUEL Monique née ROBINE

Technicienne: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. SANDRAZ Jean-Paul

Président Directeur Général : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. SANZ Bernard

Cadre administratif: PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX

- Mme SATGE Raymonde née MARSAIS

Attachée commerciale : BROSSETTE BTI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. SAUBI Jean-Jacques

Chef du service photographie : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BOULIAC

- Mme SAUNIER Francesca née DELMAS

Caissière: MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT

demeurant: BORDEAUX

- Mme SAUVANT Dominique née MICHEL

Technicienne contentieux: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme SEGONDY Françoise née LAFOSSE

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - Mme SEGUINAUD Marie-France née BOITEAU

Technicienne de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : FLOIRAC - M. SERVETO Patrick

Conducteur de lignes/cariste : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme SEUVE Annie née CALVO

Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : RIONS - M. SEVE Alain

Agent technique: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SIEZE Jean-Louis

Technicien entr. Maintenance: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. SIMON Yves

Inspecteur: AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. SINTES Michel

Technicien dessinateur: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme SIRCAND Marie-France née BRACONNIER

Secrétaire: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CARCANS - Mme SOLE Nicole

Monitrice Educatrice: ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PEP, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC - M. SOTO Bernard

Directeur régional : MMA IARD, LE MANS

demeurant: BORDEAUX

- Mme SOULARD Ida née SMANIOTTO

Gestionnaire des assurés : R.S.I. - AQUITAINE - Branche Santé, BORDEAUX

demeurant: PESSAC

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. STOOP Gérard

Contrôleur: ENDEL, NANTES

demeurant: SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

- M. SUBERCASAUX Bernard

Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. SUBRECHICOT Jean-Marc

Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

 $demeurant \ : BORDEAUX$

- M. SURIN Hary

Préparateur de véhicules : RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : CARCANS - M. TABLEAU Jean-Francis

Chargé prestations clientèle : GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme TAFFARY Françoise

Technicienne carrières: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. TALEYSON Jean-François

Agent Technique Electronicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : BRUGES

- M. TALZAC Alain

Agent magasinier : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant : LIBOURNE - M. TANTET Alain

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC - Mme TAUZIN Lucette

Préparateur de commandes : SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant : POMEROL - M. TAUZIN Michel

Responsable d'agence : PUM PLASTIQUES, REIMS CEDEX 2

demeurant : TOULENNE

- Mme TECHENEY Joëlle née DIAZ

Conducteur polyapte: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : EYSINES
- M. TEISSEIRE Christian
Employé administratif
demeurant : BORDEAUX

Retraite

demeurant : BORDEAUX
- M. TESSONNEAU Gilles

Electronicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT

demeurant : PESSAC - M. TEXIER Jean-Paul

Directeur d'exploitation : CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. TEYSSEDRE Patrick

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : PERISSAC

- Mme TEYSSIER Yvette née MANTHE

Vendeuse: ARMAND THIERY, LEVALLOIS-PERRET

demeurant : BORDEAUX

- Mme THEREAU Marie-Claude née PELETTE

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE - Mme THIBAUT Bernadette née ANTIGNY

Employée de banque : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. THIBIER Gérard

Technicien supérieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC - M. THIERRY Patrice

Technicien de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Mme THOREAU Monique née MASSIEU

Responsable bureau d'études : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme TISSANDIER Violette

Technicienne de production : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CUBZAC-LES-PONTS - Mme TOBELEM Colette née PIQUETIAL

Secrétaire : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme TOMBREY Michelle née LEFEBVRE Enseignante : AFPA Centre de Pessac, PESSAC

demeurant : PESSAC - M. TOUDIC Jean-Louis

Responsable entretien: LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant : BAZAS - M. TOUFFET Michel

Conducteur Pupitreur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN
- MIe TOURANCHEAU Jocelyne

Assistante administrative : VÉRCERAL, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme TRABUT-CUSSAC Marie-Claude née CYREN-DECOLY Assistante de direction : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-ETIENNE-DE-LISSE

- M. TRAILLIS Jean

Préparateur de travaux : GIE AGIRC - ARRCO, GRADIGNAN

demeurant: LE BARP - M. TRAVERT Michel

Agent technique électronicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-GERVAIS

- Mme TRESSOUS Viviane née PICO

Lingère: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant: MARTILLAC

- M. TUFFERY Guy Retraite

demeurant : TALENCE - Mme TURO Monique

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: CARBON-BLANC

- M. UMBREHT Alain

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. VACHER Jean-Claude

Pâtissier: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC

- Mme VALADEAU Solange née MARTIN

Courtière VRP: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE - Mme VALENCIA Marie-France née REY

Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: SALLEBOEUF

- Mme VALET Marie née FLAMBEAU

Technicienne prestations : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : SALIGNAC - Mme VALLADE Françoise

Employée de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. VALLEE Patrick

Cadre: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. VALLET Philippe

Professeur de cuisine : ICFA, BORDEAUX

demeurant : SADIRAC - M. VALSESIA Jean-Pierre

Cadre logistique: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : ARES

- M. VAN DAELE Christian

Cadre: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant: SAINT-MORILLON

- M. VANDESMET Jean

Responsable exploitation : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: LANTON

- M. VANHEMELSDAELE Daniel

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : TALENCE - Mle VAUTOUR Martine

Technicienne: FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : GENSAC

- Mme VAYSSE Anne-Marie née BOUSCAU

Infirmière: PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : LEOGNAN - M. VENZAC Michel

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : MARCENAIS

- M. VERDON Alain

Electrotechnicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, PESSAC

demeurant : TALENCE - Mle VERGE Pierrette

Employée d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : PESSAC

- Mme VERITE Yolande née CHAZE

Déléguée médicale : SANOFI- AVENTIS FRANCE, PARIS

demeurant: LANGON - M. VERMUSE Jean-Luc

Cadre bancaire: LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: LE HAILLAN

- M. VIAUT Sylvain

Reporter: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- Mme VIDEAU Dominique

Cadre administratif: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. VIDEAU Serge

Chef de chantier : CHATENET, FLOIRAC

demeurant : SAINTE-EULALIE - Mme VIGE Marie-Laurence

Technicienne: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: GRADIGNAN - Mme VIGIER Marie-France

Assistante de direction : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: PAREMPUYRE

- Mme VIGNAU Marie-Paule née CASAUBON Secrétaire : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant: PESSAC

- Mme VILLEVAL Annick née MAROLEAU

Chargée de recouvrement : SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS

demeurant: LE BOUSCAT
- M. VINCENT Christian

Employé administratif: SOGEDO, LYON

demeurant: VILLEGOUGE
- M. VINCENT Francis

Analyste de réseaux : CERTIA, BORDEAUX

demeurant: GRADIGNAN

- M. VINSON Jean-Marie

Chargé d'études informatiques : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant: IZON

- Mme VIUDES Marie-France née DORE

Employée hautement qualifiée : SAMADA, BRUGES

demeurant: LORMONT - M. VIVIER Jean-Roch

Cadre commercial: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : EYSINES

- M. VONTHRON Jean-Jacques

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC - Mme WALTER Marie-Hélène

Secrétaire: FONDATION D'AUTEUIL, PARIS CEDEX 16

demeurant: MERIGNAC
- M. WEBER Jean-Luc

Opérateur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX
- Mme WERNERT Sylviane

Chargée services clients Ent. : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant: SAINT-MACAIRE

- Mme WIDOLFF Jacqueline née LESBURGUERES

Employée de banque : CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON

demeurant : GUILLOS

- Mme YOUSFI Nadine née RUMEAU

Chargée de mission : MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. YUGUERO Vincent

Conducteur Lessiveur: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : LE BARP - M. YVARS Henri

Technicien: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme ZANCHETTIN Annie née MUSSOTE

Responsable concession: PETIT BATEAU, TROYES

demeurant: FARGUES-SAINT-HILAIRE

- M. ZERMANE Ali

Maçon: EUROVIA GIRONDE, MERIGNAC

demeurant: LANGON

Echelon GRAND OR: 442 récipiendaires

- M. ABADIE Louis

Agent technique: GAZ de BORDEAUX, BORDEAUX

demeurant: BLANQUEFORT

- Mme ABBAL Anne-Marie née PERRAMENT

Vendeuse: MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT

demeurant: LE BOUSCAT

- M. ALBERO Simon

Electricien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : TALENCE - M. ALBERT Janick

Contremaître carrière : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant : SAINT-SAVIN

- Mme ALEU Marie-Thérèse née BROT

Responsable d'agence : GMF ASSURANCES, PARIS

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. ALEXANDRE Jean-Claude

Contrôleur de fabrication : DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : AVENSAN - M. ALLEGRE Michel

Aide-Comptable: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant: MERIGNAC - M. ALONSO Jean-Paul

Retraite

demeurant: VILLENAVE-DE-RIONS

- Mme ANDRIGHETTO Janine née SEPTEMBRE

Retraite

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme ARAGON Maryse née LACAPE

Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT - M. ARDONNEAU Hervé

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. ARDOUIN Guy

Ouvrier qualifié d'entretien : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: MARANSIN - Mme ARDURAT Nicole

Responsable service retours: CERP ROUEN, PESSAC

demeurant: QUINSAC

- Mme ARGILLOS Régine née STEIGERWALD

Contrôleur domaine Santé: MUTUELLE GENERALE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. ARIAS Dominique

Vendeur: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CARS - M. ARNAUD Pierre

Responsable logistique: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. ARQUEY Michel

Brancardier: INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : SAUCATS

- Mme AUDUBERTEAU Grâce née LIVOLSI

Assistante formation: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-LOUBES

- M. AUGE Patrice

Agent de maîtrise : DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme BADIA Martine

Secrétaire commerciale : Société RICARD, LORMONT

demeurant : BORDEAUX - M. BAILLERES Robert

Chargé d'études : C.I.A.T., CULOZ demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. BAILLET Dominique Retraite

demeurant : LE HAILLAN

- Mme BARBOTEAU Enie née FRUSCALZO

Technicienne de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : PEUJARD - M. BARRAUD Christian

Technicien géomètre : STTP, CARBON BLANC

demeurant : LIBOURNE

- M. BARRERE Gérard

Technicien: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LORMONT

- Mme BASTRY Nicole née BEAUCLAIR Acheteur : KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS

demeurant: LES PEINTURES

- M. BATAILLE Jacques Retraite

demeurant : FLOIRAC - M. BATIOT Dominique

Gestionnaire clientèle part. : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. BAUD Serge

Technicien de maintenance: TOKHEIM SERVICES FRANCE, LE PLESSIS- ROBINSON

demeurant : LANGON - M. BAUDOIN Michel

Conducteur d'engins : SCREG SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC - M. BAUDOUIN Gérard

Rédacteur de production : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BORDEAUX - M. BAUDOUX Daniel

Agent de service logistique : MAISON SANTE PROTESTANTE BAGATELLE, TALENCE

demeurant : BEGLES

- MIe BAZIN Cécile Retraite

demeurant: SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

- M. BEAUME Christian

Technicien d'atelier : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : MACAU - M. BEINAT Jean-Louis

Assistant de secteur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : COUTRAS - M. BENASSY Jean-Pierre

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. BENESSE André

Electricien: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : CASTELNAU-DE-MEDOC - Mme BENOIT Françoise née ROUSSEL

Assistante technique: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme BERNARD Martine née MARTY

Aide-Soignante : INSTITUT BERGONIE, BORDEAUX

demeurant : CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme BERTHELOT Marie-Christine

Agent administratif: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : GUJAN-MESTRAS - M. BERTONECHE Jean-Marie

Pénibilité du travail

Agent technique principal : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : PESSAC

- Mme BEUNARD Lydie née ROUTURIER

Acheteuse: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAMONAC - M. BEYNARD Christian

Chargé clientèle immobilier : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. BIBENS Michel

Cariste: SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: SAUTERNES

- Mme BIELSA SOLANS Béatrice née LEFORT

Rédactrice polyvalente : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : BORDEAUX - M. BIENSAN Pierre

Assistant Chaudière : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. BILLON Alain

Serrurier: METAREG AQUITAINE, PESSAC

demeurant : GRADIGNAN - Mme BIRON Monique

Monique Retraite

Assistante de direction demeurant : SAINT-LOUBES - M. BISTODEAU Jean-Christian

Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

- M. BIZEAU Michel

Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant : FARGUES - M. BLANCAN René

Cadre administratif: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CREON - M. BLANCHARD Jacques

Dessinateur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- Mme BLANDIN Danielle née DIEZ

Chef service comptabilité : CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. BLONDEL Jean-Paul

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC - M. BOCQUIER Jean-Marie

Informaticien: CERTIA, BORDEAUX

demeurant: LE HAILLAN

- Mme BOIREAU Marie-Louise née MOUTARD

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : IZON

- M. BONATI Pierre Retraite

demeurant: SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. BONNEL Maurice

Cadre d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: LA BREDE

- Mme BONNEUIL Monique née CHARBONNIER

Secrétaire assistante : AGENCE DE L'EAU "ADOUR-GARONNE", TOULOUSE

demeurant: LANTON - M. BOULERY Christian

Mécanicien d'entretien : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON

- M. BOULERY Daniel

Contrôleur moules: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : DOULEZON - M. BOURGEIX Jean-Pierre

Attaché commercial: BAKEMARK INGREDIENTS FRANCE, BISCHHEIM

demeurant : LAGORCE

- M. BOURREE Patrick

Chargé d'affaires : ENDEL, NANTES

demeurant : LATRESNE

- M. BOUSQUET Jean-Paul Retraite

demeurant : MERIGNAC - M. BOUYSSIERE Jean-Pierre

Dessinateur: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT - M. BOZELLE Bernard

Conseiller commercial: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: PAREMPUYRE

- M. BOZZO Joseph Retraite

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- Mme BRESSAN Monique née AUZENEAU

Technicienne supérieure : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - Mme BROS Rose née MONTAGNE

Responsable prestations: RSI AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. BROTONS Michel

Opérateur de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: FLOIRAC

- Mme BROUSSE Anne-Marie née BEYSSERESSE

Assistante: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : PAILLET

- Mme BROUSSE Annie née PAN

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : CESTAS - M. BRUN Guy

Agent technique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC - Mme BRUN Liliane née LEOBON

Agent technique: TOTAL FRANCE, ORVAULT

demeurant : BORDEAUX
- Mme BUY Lina née VEYRIER
Monteuse : SFCME, LIBOURNE
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE
- Mme CABEZAS Christiane née SIERRA

Technicienne serv.généraux : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : SAINT-LOUBES - Mme CALLEN Danièle née LUCAT

Gestionnaire dossiers retraite : RSI AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MONTUSSAN - M. CAMIEZ Bernard

Chauffeur poids-lourd: CHANTIERS MODERNES SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: VIRSAC - M. CANDILLON Christian

Ingénieur : CEA CESTA, LE BARP demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme CAPDET Monique née BARTHELEMY

Directrice Supply Chain: BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

- M. CARASCO Thomas

Technicien de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. CASTET Patrick

Chef de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : BIGANOS

- Mme CATARD Chantal née CHAMPEVAL

Gestionnaire de stock : RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- Mme CAZENAVE Nicole née GRANDRIEUX

Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : CENON - M. CHAMINADE Philippe

Carrossier-Peintre: RENAULT PONT DE LA MAYE, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant : CADAUJAC - M. CHANSAREL Jean-Paul

Directeur des Engagements: CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: ARCACHON - M. CHARDIN Jean-Marie

Gardien: BAROKEL IMMOBILIER, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. CHARVET Serge

Technicien: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BOURG - Mme CHARVY Eliane

Chef d'équipe: MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- Mme CHAVAS Christine née ESQUERRE

Gestionnaire administratif: CEA CESTA, LE BARP

demeurant : BORDEAUX

- Mme CHESSA Claudette née ROUGERIE

Employée de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. CHEVALIER Alain

Chargé d'études techniques : CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- Mme CISCATO Michelle

Opératrice imprimeuse : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant: SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

- Mme CLIDASSOUX Josiane

Technicienne retraite expert : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. CLOUTE Patrice

Responsable de restaurant : SODEXHO SFS, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LE PIAN-MEDOC
- M. CLOVIROLA Bernard

Conducteur de travaux : STTP, CARBON BLANC

demeurant : PRIGNAC-ET-MARCAMPS - Mme CLUZEAU Bernadette née DARRIEUX

Opératrice de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: MARSAS

- Mme COER Benjamine née NICOLLET

Assistante de direction : CEA CESTA, LE BARP

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. COIFFARD Henri

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS demeurant : SAINT-JEAN-D'ILLAC - Mme COIFFARD Monique née LACAM

Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- Mme COMMARIEU Nicole

Support technique en assurance : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. CONFAIS Jacky

Cariste qualifié: Société RICARD, LORMONT

demeurant : LEOGNAN - M. CONNANGLE Michel

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant : BORDEAUX - M. CORUE Pierre-Henry

Vendeur: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : GRADIGNAN

- M. COSTE Christian Retraite

demeurant : LORMONT - M. COSTES Jean-Marie

Technicien: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. COUDERC Daniel

Agent de maîtrise : DEHON SERVICE S.A., VINCENNES CEDEX

demeurant: BORDEAUX

- Mme COUDRET Marie-Claude née GOLFIER

Responsable technique : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. COUTANT Alain

Cadre technique: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : LE PORGE - M. COUTAUD René

Chauffeur: UNION CAVES COOP. VINICOLES D'AQUITAINE, COUTRAS

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
- Mme COUTURIER Elisabeth née DE RICCARDIS

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme CREVEAU Evelyne née BLOC

Rédactrice polyvalente : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: TALENCE - M. CROIZER Michel

Chef de groupe : CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : HOURTIN - M. D'OLIVEIRA Lucien

Technicien logistique : EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - Mme DACHICOURT Yvette née LAGREOULE

Chargée d'accueil : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- Mme DAGUT Marguerite

Agent technique qualifié: TEKELEC TEMEX, PESSAC

demeurant: TALENCE - M. DANTAS Apolinario

Chef d'équipe : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant: LA LANDE-DE-FRONSAC

- M. DARMAILLACQ Michel

Ouvrier électronicien : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : BRUGES - M. DARRACQ Jean

Technicien de planning: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- Mme DAVID Nicole née SALLE

Agent de maîtrise : CASTORAMA, VILLENAVE-D'ORNON

demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. DE AMORIN ANTUNES José

Chef de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : LE BOUSCAT

- M. DE BRITO Albert

Maître de chantier : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant: CARIGNAN-DE-BORDEAUX

- M. DE LA CASA Thomas Retraite

demeurant: MERIGNAC - M. DE WEVER Charles

Chargé d'affaires : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. DEBAH Christian

Dépanneur chauffage : C. MERY CHAUFFAGE, BORDEAUX

demeurant : CENON

- M. DEBERNARD Jean-François

Directeur zone Afrique: CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : LIBOURNE - M. DECHAMPS Daniel

Cadre gestion patrimoniale: SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN

- M. DEGREZ André

Employé d'assurances : GAN Assurances, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. DEIROS William

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. DELAGE Michel

Technicien d'atelier: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DELMOND Jean-Michel

Mouleur Démouleur : AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant: LEOGEATS
- Mme DELOBIS Maryvonne

Agent de gestion locative : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX

demeurant: TALENCE

- Mme DELTEIL Aline née LABADIE

Secrétaire: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: IZON

- Mme DERAMAT Michelle née GAUTRAUD

Technicienne retraite expert : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : PUGNAC

- M. DESCOUBES Jean-Pierre

Conducteur matériel collecte : ONYX AQUITAINE, POMPIGNAC

demeurant : LIBOURNE - M. DESERT François

rançois Retraite

demeurant : MIOS - M. DIEULAFAIT Patrick

Conducteur de travaux : EG COURBU, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme DIJON Nicole née CONDEMINE

Assistante technique: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: LE TEICH

- M. DION Michel

Agent hautement qualifié: AGS, CLERAC

demeurant: LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

- M. DORLANNE Alain

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC - M. DORN Alain

Employé d'assurances : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme DOUAIS Erna

Agent des services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DROUET Jacques

Agent de maîtrise : ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL

- M. DUBOS Michel

Agent escale avion : AIR FRANCE, MERIGNAC demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUBOURG André

Agent de maîtrise : Société LAMY, BORDEAUX CEDEX

demeurant: LE BARP

- Mme DUCASSE Elisabeth née SAINT-AUBIN

Aide-soignante : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant : LE PIAN-MEDOC - Mle DUCOS Dominique

Responsable de rayons : MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT

demeurant: LE BOUSCAT - M. DUEYMES Raymond

Technicien sécurité : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : CAMARSAC - Mme DUFFAUD Marie-Thérèse

Agent de gestion locative : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE S.O., BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- Mme DUHAL Marie-José née BORDE

Etalagiste: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. DULAU Jean-Marie

Cadre: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BEGLES - M. DUMORA Jean-Pierre

Retraite

demeurant: LA BREDE

- Mme DUPEYRE Michèle née GARDERE

Agent de maîtrise : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : BERNOS-BEAULAC

- M. DUPLAN Alain

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. DUPORTE Alain

Responsable télécom : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: TAURIAC

- Mme DUPOUY Danièle née CHAINTRIER

Technicienne tarification: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BEGLES

- Mme DUPRAT Chantal née BARBIN

Agent de production qualifié : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- M. DUPRAT Jacques

Comptable: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX - M. DURAND Michel

Cadre technique: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme DURIN-DOR Eliane née CAZALET

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : PESSAC - M. ELISSALDE Denis

Directeur Ressources Humaines: BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : POMPIGNAC - Mle ELISSALT Martine

Secrétaire : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme EMY Geneviève née COLOMBANI

Infirmière diplômée d'Etat : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : GRADIGNAN - M. ESPAGNET Benoît

Ouvrier en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant : CUDOS

- Mme ESPANOL Jeannine née MARTINOTY

Retraite

demeurant : BORDEAUX

- M. ESQUER Alain

Adjoint de direction : SOCIETE ALMET, CHARBONNIERES CEDEX

demeurant: CARBON-BLANC

- M. ESTEVES François

Préparateur écrans photos : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : CENON - Mme FALLOURD Josette

Technicienne supérieure adm. : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant : AMBES - M. FARES M'Hamed

Chef matériel: BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, SAINT QUENTIN EN YVELINES

demeurant : AUDENGE

- Mme FARION Isabelle née MORELLET

Assistante commerciale: SNC SCHADES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: CARBON-BLANC

- M. FAUDRY Alain

Monteur : SFCME, LIBOURNE demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. FAURE Bernard

Cadre technique: DASSAULT AVIATION, MERIGNAC

demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE - Mme FAURE Jeannine née LESGOIRRES

Agent de production qualifié : MAJ ELIS AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC

- M. FILLON Joël

Chaudronnier: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : LUDON-MEDOC - Mme FILLOUS Martine née BLUT

Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-LOUBES

- M. FLORENTIN Marc

Coordinateur d'activités : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, CENON

demeurant: CENON

- Mme FLORENTIN Mireille

Technicienne Escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: BORDEAUX
- Mme FORTINON Maryse

Comptable: ELYO MIDI OCEAN, LORMONT

demeurant : PODENSAC - M. FOSSEUX Jean-Pierre

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE HAILLAN

- Mme FOULADOUX Claudine née FLORAS

Agent administratif: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. FOURNIER Michel

Cuisinier: Comité d'Etablissement EADS- AQUITAINE, SAINT MEDARD EN JALLES

demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
- Mme GAGLIONE Marie-Jeanne née BELTRA
Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant: LE HAILLAN

- Mme GARCIA Chantal née MARANON

Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : FLOIRAC

- Mme GARCIA Gisèle née MIGUEL

Technicienne de fabrication : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : CAMARSAC - M. GARCIA Jean-Pierre

Technicien de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : BONZAC - Mme GARCIA Violette

Assistante de direction : CSSR CHATEAUNEUF, LEOGNAN

demeurant : LEOGNAN - M. GARROT Michel

Jardinier: FONDATION D'AUTEUIL, BLANQUEFORT

demeurant: BLANQUEFORT

- M. GAS Yves

Contrôleur technique: EDF - UNITE DE SERVICES SUD-OUEST, TOULOUSE

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. GASSIAT Alain

Cadre technique: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: MONTUSSAN - M. GASTELIER Marcel

Technicien de la banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant : PESSAC - Mme GAUTIER Gisèle

Employée de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme GERARD Maïté

Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. GILLET Alain

Cadre administratif: AG2R, PARIS

demeurant : PESSAC - M. GOBBI Serge

Cariste: O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: SAINT-DENIS-DE-PILE

- Mle GOIRAND Nicole

Employée commerciale: ALTIS - HYPERMARCHE CARREFOUR, LA TESTE-DE-BUCH

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- Mme GONZALEZ Josette née BESOMBE

Gestionnaire du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: VAYRES

- Mme GORSSE Danièle née AUDET

Agent de maîtrise : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. GOUAZE Bernard

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : LE TEICH - Mme GOUIX Marvvonne

Gestionnaire en assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : GRADIGNAN
- M. GOURGUES Jean-Claude
Scieur : Ets BEDOUT, GUILLOS

demeurant : LANDIRAS - M. GOURVES André

Cariste: CASTEL Frères, BLANQUEFORT

demeurant : MACAU

- Mme GOUVERNE Claudine née DUDON

Agent de fabrication: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : AUDENGE - M. GRELOT Régis

Responsable Dép. Sociétariat : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LIBOURNE - M. GRILLAT Francis

Mécanicien équipement : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BRUGES - Mle GRONDIN Ginette

Hôtesse de caisse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme GUERAULT Gisèle née THURIAL

Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : FLOIRAC

- M. GUILLEMET Jean-François

Chef de service financier : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : EYSINES

- Mme GUILLEREY Marie-Claire née MONCLIN

Ouvrière en cartonnage : SAPSO EMBALLAGES ONDULES, BERNOS-BEAULAC

demeurant: BERNOS-BEAULAC

- Mme GUILLON Marie-France née SCHAUS

Technicienne services généraux : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: CUBZAC-LES-PONTS

- Mme GUIMBERTEAU Jacqueline née GUREME Vendeuse : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC - M. HACQUART Christian

Chef de poste : CEREXAGRI, MARSEILLE

demeurant : CARBON-BLANC - Mme HASSEK Annie née LAUMONT

Gestionnaire de flux : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : SAINTE-EULALIE - M. HAZERA Jean-Pierre

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: LE PIAN-MEDOC

- M. HAZERA Robert

Responsable de dépôt : SAINT- GOBAIN EMBALLAGE, COGNAC

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. HERAUD Michel

Chef de bureau : SDV LOGISTIQUE INTERNATIONALE, MERIGNAC

demeurant : IZON - M. HEUZE Daniel

Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- Mme HEUZE Martine née ROCHAIS

Dessinatrice: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. HIRIBERRY Alain

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : PESSAC

- Mme HOLZL Annie née DUBOUDIN

Technicienne administrative : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: CUBZAC-LES-PONTS

- M. HUSSON Georges

Mécanicien-Hydraulicien: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : IZON - M. HUTINET Joël

Gestionnaire: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant : LE PIAN-MEDOC - Mme JANNEAU Martine née RENE

Piqueuse-Aide conductrice: GIEPAC CSO, PESSAC

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. KLUZA Patrick

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : PESSAC

- Mme KOENIG Marie-Françoise

Conseillère agence : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant : SABLONS

- Mme LABADIE Claudine née BROUAGE

Technicienne de magasinage : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : REIGNAC - Mme LABARBE Josiane

Agent d'entretien: AVIATION CIVILE DU SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- Mme LABARBE Marie-Pierrette née GALISSAIRE

Technicienne: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: IZON

- Mme LABATUT Eliane née VALONNE

Agent de maitrise : UNITE MUTUALISTE, CRETEIL

demeurant : LUDON-MEDOC - Mme LABORDA Colette

Assistante commerciale: BSN DISTRIBUTION SUD-OUEST, VAYRES

demeurant : LE BOUSCAT - M. LABORDE Gérard

Technicien de distribution : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant : FLOIRAC

- M. LABORDE Jean

Technicien Rex Evènementiel : EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant : BORDEAUX

- Mme LABOUNOUX Claudine née LONARDI

Technicienne administrative : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : MONTUSSAN

- M. LABUZAN Alain

Mécanicien: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: SAINT-SELVE

Pénibilité du travail

- Mme LACHAIZE Yolande

Assistante de direction : EIFFAGE CONSTRUCTION, BORDEAUX

demeurant : ARSAC

- Mme LAFON Josiane née ROQUES

Contrôleuse de réserve : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - Mme LAFON Odette

Assistante commerciale : BAUDOU, LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES

demeurant : ABZAC

- Mme LAGUNEGRAND Christiane Cadre : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BRUGES

- Mme LALANNE Louise née CRUZ

Technicienne de laboratoire : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: AUBIE-ET-ESPESSAS

- M. LALLET Jean-Jacques

Chaudronnier: PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant : CENON - M. LAMARQUE Gérard

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : PESSAC

- Mme LAMOINE Christiane née BROUSSE Hôtesse de caisse : CHAMPION, COLOMIERS

demeurant: GAILLAN-EN-MEDOC

- M. LAMOUROUX Roland

Agent de maintenance : COMPASS GROUP FRANCE, MERIGNAC

demeurant: SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET

- M. LANAU Bernard

Magasinier de maintenance : BARDINET, BLANQUEFORT

demeurant : BORDEAUX

- Mme LANDREAU Linette née PRINCE

Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CUBNEZAIS

- M. LANGLE Alain

Cadre de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant : LIBOURNE - M. LAPELLETRIE Maurice

Chef de fabrication: CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant: LORMONT

- Mme LAPEYRONIE Claudine née PENE

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : ARVEYRES

- M. LAROCHE Michel Retraite

demeurant : LIBOURNE - Mle LARRIEU Annie

Employée administrative : SOGEDO, LYON demeurant : SAINT-LAURENT-D'ARCE

- M. LARTIGUE Claude

Responsable bureau assurances : SADA ASSURANCES, NIMES CEDEX 9

demeurant: VAYRES
- M. LASHERAS Jean-Claude

Agent technique de maintenance : CIMENTS CALCIA, BUSSAC - FORET

demeurant : GENISSAC

- Mme LATREILLE Pierrette née GUITON

Technicienne de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. LATRONICO Alain

Pompiste raffinage: LESIEUR, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LAULLA Claude

Cuisinier: SODEXHO FRANCE, LE HAILLAN

demeurant : BONZAC

- Mme LAVERGNE Maryse née VIGNAUD

Préparatrice de commandes : CERP ROUEN, PESSAC

demeurant : CANEJAN - M. LAVIGNE Georges

Technicien contrôle moule : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mme LAVIGNE Nicole

Comptable: DASSAULT AVIATION, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant : BORDEAUX - M. LAVILLE Bernard

Assistant de secteur : ALCAN PACKAGING CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

demeurant : FRANCS

- Mme LAVILLE Danièle née DUCAMP

Employée de bureau : FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : LE PUY - M. LAWSON Laté

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CENON - M. LE GOFF Jean-Pierre

Technicien: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MARCHEPRIME
- M. LE QUERE Jean-Louis

Informaticien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- Mme LEBEAU Yvelise

Agent de service hospitalier : CLINIQUE TIVOLI, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. LECULIER Jean-Pierre

Responsable unité traitement : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: BORDEAUX - M. LEGALLAIS Bernard

Employé de banque : LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant: MERIGNAC

- Mme LEGLISE Marie née TECHOUEYRES Secrétaire : MUTUELLE MYRIADE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme LEGLISE Nicole née SUILS

Employée de banque : CREDIT COOPERATIF, NANTERRE

demeurant: CARCANS

- Mme LELOGEAIS Mireille née DEZELEE

Assistante commerciale: SAINT-GOBAIN AUTOVER FRANCE, PUSIGNAN

demeurant: BLANQUEFORT

- M. LERUSTE Michel

Technicien : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. LIOTEAU Gilbert Retraite

demeurant: SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS

- Mle LOPEZ Marcella

Secrétaire : MARCONI MEILLAN - Huissier de Justice, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme LOPEZ Paule née PUAUX

Vendeuse très qualifiée : GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant: TRESSES - M. LOUBAT Roland

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. LUCBERT Alain

Agent de préparation : AMD SUD-OUEST, LANGON

demeurant: TOULENNE

- Mme MACHADEAU Jacqueline née PESTEL Assistante commerciale : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant: MERIGNAC - M. MAGISTER Gérard

Homme de Parc : PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS

demeurant: SAINTE-EULALIE

- Mme MAGNE Marie-Yvonne née GIROU

Assistante Gestion production: RONCADIN, VAYRES

demeurant : LIBOURNE

- Mme MAILLET Claudine née ARTIGUE-BALERE Employée de mairie : MAIRIE de BEGLES, BEGLES

demeurant : BEGLES

- Mme MARQUERIE Josette née GUEYDON

Cadre

demeurant : MERIGNAC - M. MARQUET Gérard

Opérateur : THALES AVIONICS, LE HAILLAN demeurant : MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. MARTEAU Daniel

Technicien atelier: ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Retraite

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MARTIN Daniel

Administratif: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. MARTIN Gérard

Ouvrier : LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : MERIGNAC - Mme MARTINET Jeanine

Secrétaire : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : CENON - M. MARTINS Jean-Claude

Réceptionnaire : CITROEN, LE BOUSCAT demeurant : VILLENAVE-D'ORNON

- M. MARTZOLFF Hervé

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. MARVY Bernard

Carrossier: CITROEN, LE BOUSCAT

demeurant: BORDEAUX

- M. MARY Jean-Michel Retraite

demeurant: MERIGNAC
- M. MAUMUS Jean-Pierre

Ingénieur expert conseil : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : CENON

- Mme MAURAND Claudine née LARONZE

Opératrice sur machine : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: FLOIRAC

- M. MECHAIN Michel Retraite

demeurant : LUDON-MEDOC - M. MEIRINHOS José - Francisco Etancheur : SMAC, BORDEAUX

demeurant : LE BARP

- Mme MENA-BUSTOS Annette née VEIGNAL

Téléconseillère en assurances : TELEASSURANCES, PARIS

demeurant : IZON - MIe MENARD Anny

Inspecteur du recouvrement : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : QUINSAC - MIe MENDIBOURE Jeannine

Comptable: SEA-INVEST BORDEAUX, CARBON-BLANC

demeurant : BEGLES

- Mme MENDY Jocelyne née LEPRETRE

Agent Administratif: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. MENTUY Alain

Chef d'équipe secteur froid : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant: LES ARTIGUES-DE-LUSSAC
- M. MERCIER LA CHAPELLE Bernard

Responsable de secteur : FICHET SERRURERIE BATIMENT, EU

demeurant: GRADIGNAN

- Mme MEUDIC Anne-Marie née QUARI

Cadre de réserve : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme MEUNIER Josiane née FAVRE

Technicienne ordonnancement : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : IZON - M. MEZIANI Bernard

Chef service achats: FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant: BORDEAUX

- M. MILLAS René

Opérateur machine : CUSENIER, CRETEIL

demeurant : BORDEAUX

- M. MILON Bernard

Agent de Maîtrise : PAPETERIES de BEGLES, BEGLES

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON

- M. MIONNET Jean-François

Menuisier : LA CUISINE AS, LA REOLE demeurant : GIRONDE-SUR-DROPT

- M. MIRAMBET Jean-Pierre

Ouvrier professionnel qualifié : OGF, PARIS demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE

- M. MIRAT Jacques

Ouvrier: LA MONNAIE DE PARIS, PARIS

demeurant : CESTAS - M. MONDON Jacky

Mécanicien: RENAÚLT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BRUGES - Mme MONTANO Mireille

Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : BLANQUEFORT

- Mme MONTASSIER Martine née DURANTON

Employée de banque : SOCIETE BORDELAISE de CIC, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

- Mme MORAND Michèle née GIROT

Technicienne PAO: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-LOUBES - MIe MOREAU Marie-Danièle

Technicienne assurance qualité : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CEZAC - M. MOUCHAGUE Richard

Opérateur de fabrication : SAIPOL, BASSENS demeurant : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - Mme MOUNISSENS Liliane née BASTARDO Employée administrative : Société RICARD, LORMONT

demeurant : AMBARES-ET-LAGRAVE

- M. MUSIOL André

Chauffeur: FROMAGERIES DES CHAUMES, JURANCON

demeurant : RIMONS - M. NAURA René

Agent technique électronicien : ASTRIUM SAS- SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: LEOGNAN

- Mme NEBOUT Janine née PALACIN

Assistante de direction : BDM Architectes, BORDEAUX

demeurant: NAUJAN-ET-POSTIAC

- M. NEROLI Guy

Technicien: AIRBUS FRANCE, NANTES CEDEX 1

demeurant : ARES

- Mme NEUREUIL Monique née BRUDY Secrétaire : BALGUERIE, BORDEAUX

demeurant: MERIGNAC
- M. NEVOT Francis

Cuisinier: BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme NOAILLAC Nicole née OLIVIER

Chef comptable: SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant: POMPIGNAC

- M. OLIVA Joseph Retraite

demeurant: SAINT-MAIXANT - M. PAMPLIEGA Bernard

Technicien: DALKIA, SAINT ANDRE demeurant: LA TESTE-DE-BUCH
- Mme PASDOIS Nicole née MONTAGNE

Responsable logistique : SMURFIT LEMBACEL, MARTIGNAS-SUR-JALLE

demeurant: PUJOLS-SUR-CIRON

- M. PAULERENA Pierre

Employé de banque : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : LEOGNAN - M. PAUVERT Patrick

Chef d'équipes expéditions : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : POMEROL

- M. PAYERO Alain Retraite

demeurant: MERIGNAC

- Mme PEJAC Marie-Thérèse née SZVETEC

Manipulatrice en radiologie : CABINET DE RADIOLOGIE SCM, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX - M. PELET Jean-Claude

Médecin Conseil : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme PEREZ Martine née GOUZOU

Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. PERLES Gabriel

Technicien: ASTRIUM SAS-SPACE TRANSPORTATION, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- M. PERTERSEN Georges

Employé de banque : BNP PARIBAS, MERIGNAC CEDEX

demeurant: SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mle PETIT Nicole

Secrétaire : CAISSE EPARGNE AQUITAINE-NORD, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- M. PIC André

Technicien informatique: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. PIERRE Alain

Technicien: CEA CESTA, LE BARP demeurant: GUJAN-MESTRAS

- Mme PINEL Marie-Claude née MONTIGAUD

Technicienne service médical : CNAMTS, BORDEAUX

demeurant : PESSAC

- M. PIROT Patrick Pénibilité du travail

Cadre Exploitation Conduite: EDF RTE TE SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: LANTON

- Mme PLANES-LAFON Monique née LAFON

Responsable de groupe : GMF ASSURANCES, PARIS

demeurant: CARBON-BLANC

- M. PLISSON Michel

Chargé recouvrement sénior : E.D.F. US SUD-OUEST - Service RH, TALENCE

demeurant : FLOIRAC - M. POIGNANT Christian

Cadre: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: LE PIAN-MEDOC - M. PORCHET Edouard

Chef d'équipe : VEOLIA EAU, TOULOUSE

demeurant : LA TESTE-DE-BUCH
- M. POULIQUEN Jean-François

Agent contrôle logistique : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Mme PREPOINT Nicole née PINQUET

Technicien contrôleur qualité : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: CADILLAC-EN-FRONSADAIS

- Mme PRESOTTO Marie-Claude née CHIAROTTO

Assistante technique: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: MOULIETS-ET-VILLEMARTIN - Mme PREVEREAUD Monique née GIMENEZ

Aide-Comptable: SOCIETE DES SIGNALISATIONS, TRESSES

demeurant : FLOIRAC - M. PREVOT Jean-Pierre

. PREVOT Jean-Pierre Retraite

 $demeurant\ : SAINT-DENIS-DE-PILE$

- M. PUIG Jacques

Chef d'équipe maintenance : LESIEUR, BORDEAUX

demeurant : VILLENAVE-D'ORNON - Mme PURGUES Françoise née REMY

Technicienne: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- Mme QUEUCHE Annette née MASSE

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: GUJAN-MESTRAS

- M. RABA Michel

Contremaître maintenance : CEREXAGRI, MARSEILLE

demeurant: SAINTE-EULALIE

- Mme RAMEL Evelyne

Gestionnaire de stocks : REXEL FRANCE, MERIGNAC

demeurant: MERIGNAC

- M. RAPY Francis

Directeur de centre : GTM TERRASSEMENT, NANTERRE

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme RAUSCHER Nicole née ALVAREZ

Retraite

Employée administrative

demeurant : FARGUES-SAINT-HILAIRE - Mme REBIERE Viviane née FRANCO

Analyste: UNEDIC Direction Maitrise d'oeuvre, GRADIGNAN

demeurant: MONTUSSAN - M. REDONDO Serge

Agent technique d'essais : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-JEAN-D'ILLAC

- M. REFF Yvan

Tourneur-Fraiseur: ROXEL FRANCE, SAINT-MEDARD-EN-JALLES

demeurant: MERIGNAC
- M. RENAUDAT Michel

Technicien expert: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: TAURIAC - M. RENOU Guy

Technicien de contrôle : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme RIBES Françoise née LAMARQUE

Cadre de santé hygiéniste : CENTRE TOUR de GASSIES UGECAM AQUITAINE, BRUGES

demeurant: LE TAILLAN-MEDOC

- M. RICHARD Bernard

Peintre en bâtiment : EG COURBU, BORDEAUX demeurant : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

- M. RICHEZ Yves

Employé de banque : BANQUE COURTOIS, TOULOUSE

demeurant : BORDEAUX

- Mme RIDEAU Nicole née POUYSSEGUR

Contrôleur RO/RC: MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS

demeurant : CADAUJAC - M. RIGAL Patrick

Informaticien: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : LE TAILLAN-MEDOC - Mme RIGAUD Marie-Christine

Employée d'assurances : AGF VIE-IART, MARSEILLE

demeurant : BORDEAUX - M. RIO Jean-Pierre

Technicien réseaux : CERTIA, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme RIVAUD Yvette née MOUSSARON

Ouvrière services logistiques : PAVILLON DE LA MUTUALITE PREVOYANCE, BORDEAUX

demeurant : TALENCE

- Mme RIVET Andrée née BOURDON

Contrôleur: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: BORDEAUX

- M. ROBERT Gérard

Photocompositeur: CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme ROBERT Renée née BOUTIER

Technicienne Assurance qualité: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant: NERIGEAN
- Mme RODRIGUES Evelyne

Aide Soignante : CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN, ARES

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. ROMAIN Jean-Claude

Cuisinier: BANQUE de FRANCE, MARNE LA VALLEE

demeurant : BASSENS

- Mme ROSSIGNOL Marie-France née DORIAC

Employée de ménage : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant: SAINT-SAUVEUR

- M. ROUILLARD Hervé

Vendeur: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant: BLANQUEFORT

- Mme ROULET Marcelle née ANDRON

Opératrice de production : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : PAUILLAC - M. ROUMEGOUS François

Technicien: SCHNEIDER ELECTRIC, GRENOBLE

demeurant: SAUCATS

- M. ROUMEGOUX Jean-Claude

Technicien de maintenance : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: TARGON - M. ROUX Roland

Agent Escale: AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant : CIVRAC-EN-MEDOC

- M. ROY Serge

Technicien papetier: SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : MIOS

- Mme ROZE Catherine née BOS

Infirmière Anesthésiste : CLINIQUE MUTUALISTE du MEDOC, LESPARRE-MEDOC

demeurant : LESPARRE-MEDOC - Mme RUHLMANN Danielle née TASTET

Responsable de service : URSSAF de la GIRONDE, BORDEAUX

demeurant : ANDERNOS-LES-BAINS

- Mme RUIZ DELGADO Mireille née AGNES

Technicienne prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: LA TESTE-DE-BUCH

- M. RUIZ Henri

Conducteur polyvalent machine: SOREVI, MERIGNAC

demeurant: BORDEAUX

- Mme RUMEAU Marie-Louise née DESCOMBES

Mireuse: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: CARBON-BLANC

- Mme SAACKE Madeleine née POUILLY

Secrétaire de direction : THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant : ARES - M. SABOURAIN Rolland

Technicien de fabrication : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

- M. SAGE Michel

Soudeur: AQUITAINE BETON MANUFACTURE, LANGON

demeurant: CASTILLON-DE-CASTETS

- M. SAGE Michel

Chargé d'accueil : CREDIT COMMERCIAL du SUD-OUEST, MERIGNAC

demeurant: CASTETS-EN-DORTHE

- M. SAJOUS Bernard

Manoeuvre spécialisé : SOBODEC, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme SALDOU Danielle née BOUVARD Agent commercial : AIR FRANCE, MERIGNAC

demeurant: ANDERNOS-LES-BAINS

- M. SALEH Bernard

Coordonnateur technique: YARA AMBES, AMBES

demeurant: AMBARES-ET-LAGRAVE

- Mle SALEY Annie

Assistante de direction : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant : BORDEAUX - M. SANGLA Michel

Attaché commercial itinérant : BERNARD PAGES, BEGLES

demeurant : BEGLES - M. SANTINI Jean-Jacques

Retraite

demeurant: MERIGNAC

- M. SANZ Bernard

Cadre administratif: PONTICELLI Frères, MARNE LA VALLEE

demeurant : BORDEAUX - M. SARDELUC Bernard

Formateur: AFT FORMATION CONTINUE, POITIERS

demeurant : CADAUJAC - M. SAUVETRE James

Agent de fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLAYE

- Mme SAUVIGNON Monique née CAZIS Gestionnaire confirmée : CEA CESTA, LE BARP

demeurant : SALLES - M. SCIPION Gérard

Technicien distribution: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant: VILLENAVE-D'ORNON
- Mme SEMEDARD Michèle née MALET

Technicienne logistique: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: MERIGNAC

- Mme SERRE Christiane née SAS

Technicienne supérieure adm. : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, SAINT-LOUBES

demeurant : GAURIAC - M. SERVER Francisco

Leader d'équipe fabrication : FORD AQUITAINE INDUSTRIES, BLANQUEFORT

demeurant : BLANQUEFORT

- M. SIMOES Arlindo

Chef de chantier : DLE, NANTES demeurant : BLANQUEFORT

- M. SIMON Alain

Délégué régional : NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT

demeurant: MARTIGNAS-SUR-JALLE

- M. SIMON Bernard

Carrossier: RENAULT PESSAC, PESSAC

demeurant : PESSAC

- Mme SOULIGNAC Monique née GLENADEL

Technicienne administrative : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CUBNEZAIS

- Mme SOURROUILLE Laurette née FONTANA Vendeuse: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. SUILS Jacques

Cadre: CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme SUILS Martine née PICHARD

Secrétaire : CRAM AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

- Mme TAFFARD Anne-Marie née TIXIER Caissière: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : BASSENS - M. TAFFARD Jean-Luc

Ingénieur Travaux : VEOLIA EAU, TOULOUSE

demeurant : ARCACHON

- M. TAMISIER Guy Retraite

demeurant : BORDEAUX

- Mme TECHENEY Joëlle née DIAZ

Conducteur polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : EYSINES - M. TEISSEIRE Christian

Retraite

Employé administratif demeurant : BORDEAUX

- Mme TEJERO Anne-Marie née HACALA

Vendeuse: MONOPRIX EXPLOITATION, LE BOUSCAT

demeurant : BRUGES

- Mme TENNEVIN Michèle née GAUTROT

Rédactrice : AXA FRANCE IARD SUD-OUEST, PESSAC

demeurant: PESSAC - M. TESSONNEAU Gilles

Electronicien: THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT

demeurant : PESSAC

- Mme THOMAS Anita née DE COS

Négociateur groupe : AIR FRANCE, MERIGNAC demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mme THOUVENIN Chantal née CHAVANSOT

Secrétaire commerciale : RENAULT TRUCKS SAS, SAINT-PRIEST

demeurant: LA SAUVE

- Mme TORRES Claudine née LUCIEN

Technicienne: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant: SAINT-SAVIN - Mle TORTOSA Marie-France

Secrétaire: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BRUGES - M. TOUDIC Jean-Louis

Responsable entretien: LDC AQUITAINE, BAZAS

demeurant : BAZAS - M. TOUFFET Michel

Conducteur Pupitreur Polyapte : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : LE HAILLAN - M. TOURON Michel

Ingénieur : SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: LE PIAN-MEDOC - M. TRICOT Jean-Louis

Chauffeur: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: PESSAC

- Mle TRONCHE Danielle

Secrétaire : CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : IZON - MIe TUAL Annette

Employée de bureau : BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD S.A., PAUILLAC

demeurant : LAMARQUE

- M. TUFFERY Guy Retraite

demeurant : TALENCE

- Mme ULLIEL Béatrice née RAMELLS

Comptable: SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, CARBON-BLANC

demeurant : CUBZAC-LES-PONTS - Mme VALADEAU Solange née MARTIN

Courtière VRP: GALERIES LAFAYETTE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE - Mme VAUCOULEUR Danielle née PELISSOU

Secrétaire à responsabilités : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VAVASSORI Jean

Agent de maîtrise : SMURFIT KAPPA CELLULOSE du PIN, BIGANOS

demeurant : BIGANOS - M. VERRAL Jean-Claude

Conducteur de lignes : O-I MANUFACTURING FRANCE, VAYRES

demeurant : SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Mme VIAUD Marie-José née DE MUNICO

Comptable: SNECMA PROPULSION SOLIDE, LE HAILLAN

demeurant: SAINT-MEDARD-EN-JALLES

- M. VINCENT Christian

Employé administratif: SOGEDO, LYON

demeurant: VILLEGOUGE
- Mme VIOT Christiane

Secrétaire : CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant: BORDEAUX

- Mme VIRZI Jacqueline née LABARTHE

Employée à responsabilités : CE SAPESO JOURNAL SUD-OUEST, BORDEAUX

demeurant : CENON

- Mme VISSERON Annie née LALET Opératrice : VKN FRANCE, ABZAC

demeurant : COUTRAS - M. WAUQUIER Michel

Représentant : GEMEY - MAYBELLINE - GARNIER, SAINT-OUEN

demeurant: LANGON - M. WEBER Bernard

Technicien prestations: CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BORDEAUX

demeurant : CESTAS

- Mme WRIGHT Marie-Françoise

Secrétaire: RENAULT/REAGROUP, LE BOUSCAT

demeurant : BORDEAUX

- Mme YVONNET Geneviève née PEINTRE

Opératrice conditionnement : CEVA SANTE ANIMALE, LIBOURNE

demeurant : LIBOURNE - Mle ZEITOUN Nicole

Monteuse câbleuse: THALES AVIONICS, LE HAILLAN

demeurant: MERIGNAC
- M. ZIMMERMANN Alain

Directeur: CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE, BORDEAUX

demeurant: LE BOUSCAT

ANNEXE ACTE N° 2007-08-0008- Délégation de signature à Monsieur Laurent COURCOL, Directeur régional des affaires maritimes d'Aquitaine

COMMISSION	NIVEAU DE DELEGATION			
	Signature des arrêtés constitutifs	Secrétariat	Présidence	Signature des décisions individuelles
Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine (COREPAM)		x		x

